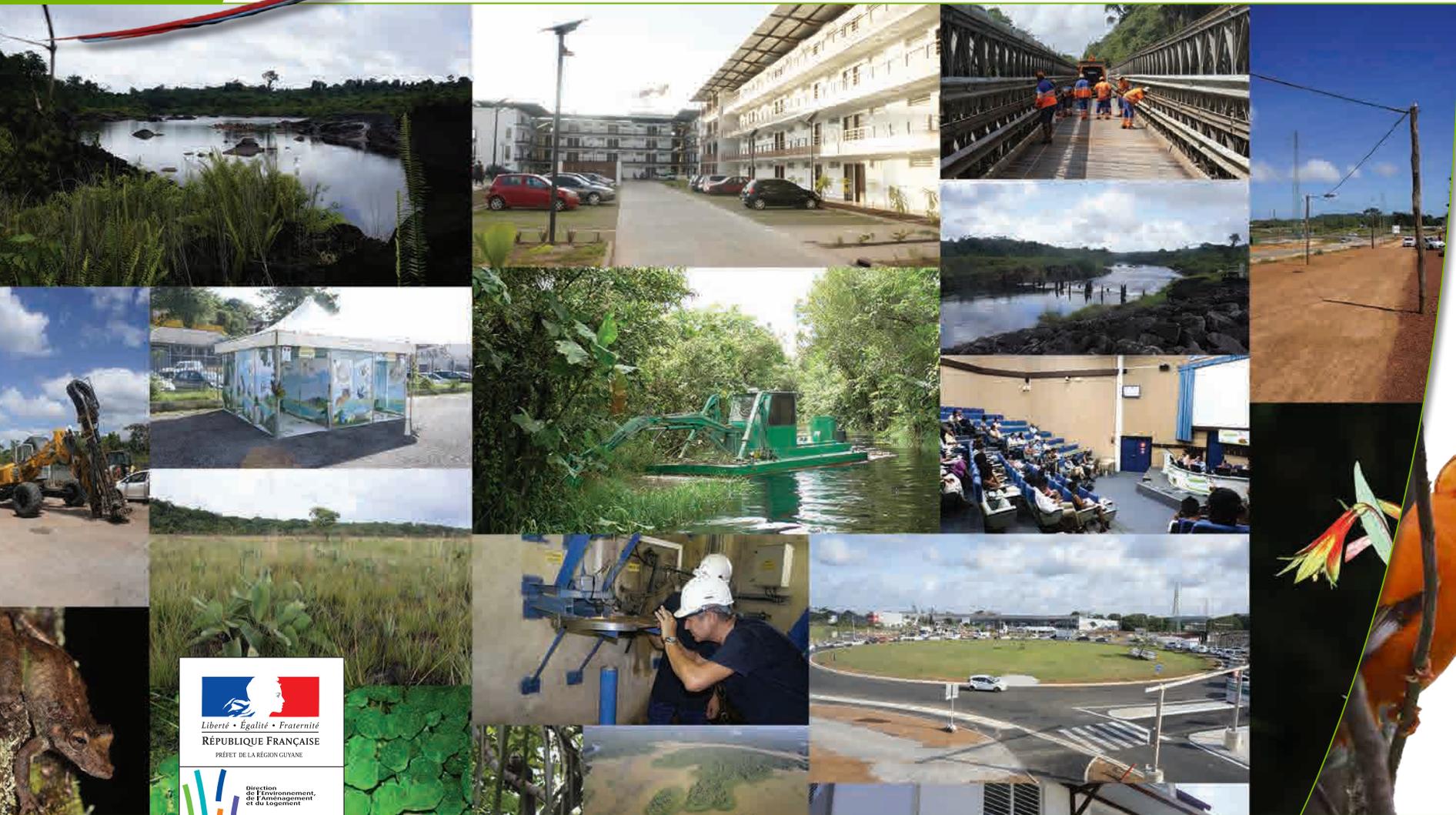


RAPPORT D'ACTIVITE 2014

de la DEAL Guyane



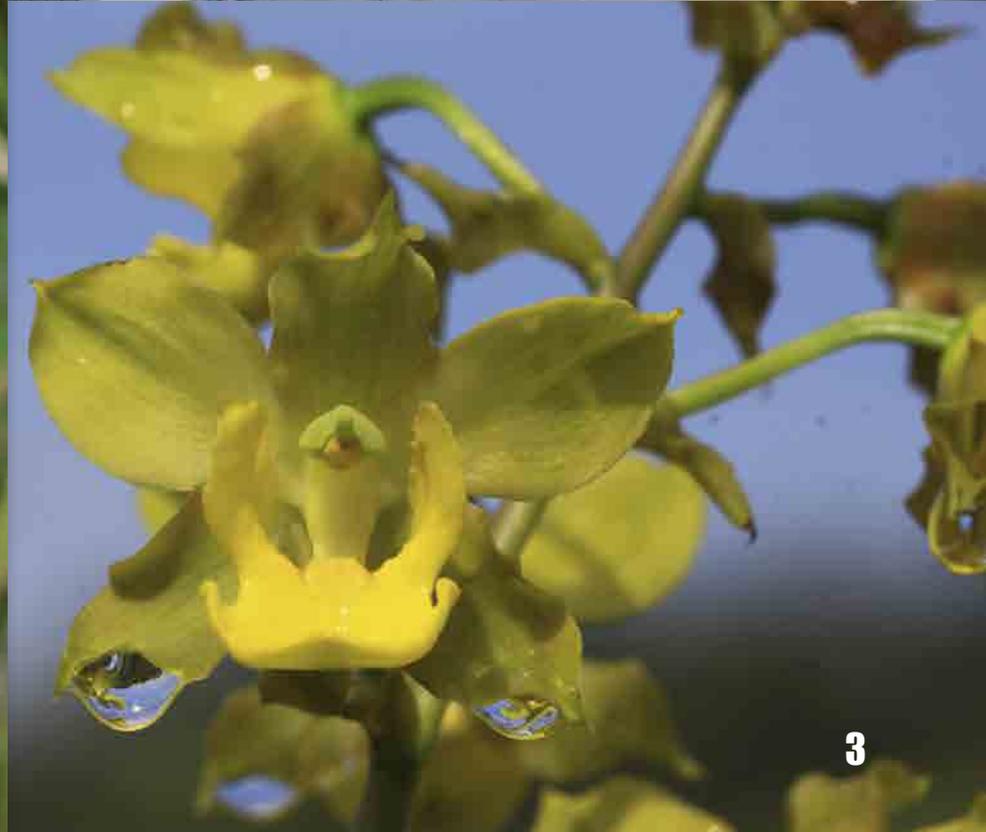
1. *Hoazin hupp* / © Biotope
2. *Construction Semsamar*
Montsinéry bourg de tonnegrande
3. *Cyrtopodium andersoni* / © Biotope



1



2



3



ÉDITO

“ **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN ENJEU POUR NOTRE AVENIR. PRÉSERVER LES RICHESSES DE NOTRE GUYANE, C’EST NOTRE PRÉOCCUPATION AU QUOTIDIEN. D’EST EN OUEST, NOU LA KÉ ZOT* !** ”

La DEAL a participé à des réalisations importantes pour la Guyane en 2014 : mise en œuvre de la réglementation fluviale Guyanaise, première homologation de pirogues, démarrage effectif du projet de nouveau bac, mise en place d’un suivi hydrologique, réalisation du schéma d’aménagement régional, ouverture de l’échangeur de Balata, rattrapage du retard d’instruction des titres miniers, bonne coordination des polices de la nature, préparation du pacte d’avenir et du nouveau contrat de plan état région, chantiers de construction pour la nouvelle université de Guyane ou la DAAF.

La réalisation de programmes ambitieux de logement social, de rénovation urbaine a été rendu possible grâce à la forte implication des équipes de la DEAL. Cette mobilisation a évité une mise en cessation de paiement de la SIGUY en décembre.

À l’international, la place de la Guyane dans la coopération régionale s’affirme, en commençant par les sujets liés à l’eau, la nature, le milieu marin et les transports : Être acteur dans l’environnement régional est une nécessité vitale.

La forte implication de tous, et de l’équipe d’encadrement en particulier, a contribué à l’enregistrement de résultats corrects pour notre dialogue de gestion, et notamment pour l’activité routière, qui était la plus fortement en déséquilibre.

La mise en place de la collectivité unique est un événement majeur pour le territoire. Notre adminis-

tration accompagnera cette mise en place avec des transferts de responsabilités vers les collectivités : gestion des fonds européens pour la région, droit des sols pour de nombreuses communes, par exemple.

Nous sommes et restons proactifs sur les sujets majeurs que sont la politique des déchets, le logement, l’amélioration du cadre de vie, les grands projets miniers ou pétroliers, la qualité de l’eau, le nouveau bac à St-Laurent, le programme Ariane 6 ou la protection de la nature. L’existence et la gestion d’immenses espaces protégés exceptionnels est une richesse intrinsèque de notre région. Ils donnent du sens à notre identité, à la formation des jeunes, ils ouvrent la voie pour de nouvelles filières. La future loi biodiversité devrait faire une place particulière à l’outre-mer.

L’année 2015 est marquée par les questions d’énergie. Par la loi fondamentale sur la transition énergétique, et la conférence internationale sur le climat, un accord mondial pour arrêter les dérives qui mettent en danger notre mode de vie pourra, espérons le, être conclu. L’énergie est un sujet très sérieux pour lequel nous aurons à faire des choix : des choix d’énergie, de mode de production, de modes de transport, de consommation.

La Guyane de demain se construit tous les jours. La DEAL y participe, et de plus en plus vite se livre à vous !

Denis GIROU
Directeur



SOMMAIRE

Direction de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Guyane	5
Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion	19
Infrastructures et Sécurité Routières	31
Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement	49
Risques, Énergie, Mines et Déchets	57
Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages	71
Planification, Connaissance et Évaluation	79
Pilotage et Stratégie du Développement Durable	85
Sigles et Acronymes	95

*D’est en ouest, nous sommes avec vous !



1. *Lac pali -Roura / © Biotope*
2. *Chelus fimbriatus / © Biotope*
3. *Entretien route nationale*

1



2



3

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE GUYANE



CHAPITRES

- LES ENJEUX MAJEURS ET LES PRIORITÉS DE LA DEAL
- ORGANISATION DE LA DEAL
- LE BUDGET DE LA DEAL
- LES EFFECTIFS DE LA DEAL
- EXAMENS ET CONCOURS PROFESSIONNELS
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- PRÉSENTATION DES SERVICES
- CHANTIERS RÉALISÉS À LA DEAL

La **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)** constitue un acteur majeur en Guyane pour répondre aux attentes de toutes les composantes de la société (institutionnels, administratifs, associatifs, entreprises), dans le champ du développement durable, au plan local comme au plan national.

Sous l'autorité du préfet de région, elle est le service déconcentré du **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie** et du **Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité**. Le thème des conditions de vie outre-mer (dont le logement social) est piloté par le ministère des outre-mer.

La DEAL c'est, avant tout, des hommes et des femmes, des compétences, des moyens et une énergie au service du territoire.

La DEAL travaille sur six grands thèmes :

- la mise en œuvre de la stratégie du développement durable à l'échelle régionale ;
- les risques, l'énergie, les mines et les déchets ;
- la connaissance de l'aménagement et les stratégies des territoires ;
- les fleuves, le littoral et la police de l'eau ;
- les milieux naturels, la biodiversité, les sites et les paysages ;
- les infrastructures et la sécurité routières.

L'organisation mise en place cherche à répondre aux grands enjeux du territoire et couvrir l'intégralité de ses missions.



LES ENJEUX MAJEURS ET LES PRIORITÉS DE LA DEAL

Connaissance et prospective

Il s'agit pour la DEAL d'assurer la collecte d'informations et l'expertise technique dans les domaines :

- des transports (maritimes, fluviaux, terrestres) ;
- de l'habitat et du logement (logement social, habitat insalubre, ville nouvelle) ;
- des industries et du minier ;
- de l'énergie et du climat ;
- du milieu naturel et des paysages.

Gestion durable des ressources naturelles

Compte tenu de l'importance des spécificités et de la richesse écologique du territoire Guyanais, la DEAL s'implique dans :

- la protection des écosystèmes et des espèces (faune, flore), terrestres et aquatiques ;
- le développement de la connaissance sur la nature et ses usages.

Infrastructures et mobilité

L'étendue du territoire Guyanais nécessite un engagement lourd de l'État sur :

- le développement et la modernisation du réseau routier national, afin de répondre à l'accroissement important du trafic dans l'île de Cayenne et à la nécessité de sécurisation des ponts et de confortement des structures de chaussées. L'entretien et l'exploitation du réseau national, les RN1 et RN2, constituent un axe stratégique pour la Guyane, assurant l'essentiel des déplacements de personnes et transports de marchandises ;
- les fleuves et rivières : l'aménagement des passages de sauts, des cales et appontements au droit des communes situées le long des fleuves pour favoriser le développement du transport fluvial ;
- les transports collectifs : favoriser la mobilité de la population par l'organisation des transports collectifs urbains et inter-urbains ;

- des aménagements insérés dans une politique forte de développement durable respectueux de l'environnement.

Aménagement du cadre de vie, logement

La DEAL au service du territoire et de sa population s'inscrit dans des actions de soutiens financiers et logistiques afin de :

- accélérer l'offre de terrains aménagés par la mobilisation de tous les aménageurs du département pour mettre en œuvre des zones d'aménagement concerté ;
- augmenter l'offre de logements financés par la ligne budgétaire unique (LBU) et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- accompagner les organismes constructeurs de logements sociaux dans le montage de projets ;
- accompagner les communes de Cayenne, Kourou et Matoury dans la réalisation de leurs projets de rénovation urbaine ;
- accompagner les collectivités locales dans la lutte contre l'habitat précaire.

Opération RHI - Apatou ↓



Risques et sécurité

La DEAL participe au développement du secteur économique guyanais et à la sécurité des biens et des personnes au travers des thèmes variés :

- sécurité routière : conduite d'actions de prévention et de sensibilisation du public, organisation des examens du permis de conduire, réglementation du secteur des transports de voyageurs et de marchandises, afin de réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes de Guyane;
- activités du centre spatial guyanais dont la réglementation et le contrôle exigent une grande réactivité;
- dépôts d'hydrocarbures, des moyens de production d'électricité, des dépôts d'explosifs de grande taille (SEVESO), barrage de production d'électricité qui impliquent une gestion des risques majeurs ;
- glissements de terrain ;
- érosion du littoral.

Sécurité énergétique

La prévention des risques est une mission importante de l'Etat. La DEAL intervient sur :

- la prévention des risques liés aux installations portuaires aux transports, la mise en conformité des installations de stockage ou de production d'énergie ;
- la constitution ou le maintien par les opérateurs des stocks stratégiques en hydrocarbure (dont butane) ;
- la participation à la définition prospective des moyens de production énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- une politique d'efficacité énergétique, de maîtrise de l'énergie.



PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chef de service : Laure VERNEYRE

05 94 29 75 47

Coopération internationale
Promotion du Développement Durable / Agendas 21
Partenariat associatif / EEDD
Stratégie DD et transition énergétique
Prospective énergie/climat
Économie verte
État exemplaire
Procédures et réglementation / enquêtes publiques

DEAL GUYANE

Rue du Port

CS 76003 - 97306 CAYENNE CEDEX

Tél : 05 94 39 80 00 - Fax : 05 94 31 74 20

DIRECTION

Directeur : Denis GIROU

Directrice adjointe : Patricia VALMA

PILOTAGE ET GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Chef de service : Daniel LOVINCE

05 94 39 80 21

Elaboration du Plan Stratégique du SI et de Communication
Pilotage de la stratégie générale du SI
Amélioration des processus, mutualisation des moyens, SIG
Sécurité des SI, Veille technologique
Développement du recours aux outils de travail collaboratifs
Coopération avec les partenaires locaux et nationaux

FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION

Chef de service : Stéphane TANT

05 94 35 05 90

Unité observatoire, connaissance, prospective, aménagement

Connaissance et partage des problématiques et des spécificités dans les domaines fluvial et littoral
Aménagement des domaines publics fluvial et maritime sec
Réhabilitation et mise à niveau des infrastructures vitales de transport
Maîtrise d'ouvrage fluviale et côtière

Unité Littoral

Gestion du domaine public maritime sec
Appui au développement du littoral, à la connaissance des risques littoraux et au suivi et développement des ouvrages de protection contre la mer
Pilotage et animation de la politique de gestion intégrée du trait de côte et la stratégie de gestion départementale du domaine public maritime

Unité Fleuves

Gestion et exploitation du domaine public fluvial
Recueil, traitement et mise à disposition de données physiques sur le domaine public fluvial et informations nautiques
Élaboration et application de la réglementation locale sur le transport fluvial
Autorité fonctionnelle du bac « La Gabrielle »

INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Chef de service : Claude LE REUN

05 94 25 58 11

Pôle entretien et exploitation du réseau routier national

Unité Ouvrage d'Art

Entretien des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques

District d'Entretien et d'Exploitation

Entretien, exploitation et gestion du réseau routier national

Parc Routier

Entretien du parc de véhicules et engins
Travaux routiers

Pôle Transport et Sécurité Routière

Unité Transports

Contrôle des transports
Registre des transports
Transports exceptionnels
Contrôle véhicules.

Mission Sécurité Routière

Animation et coordination des actions sécurité routière
Observatoire S.R.

Unité Éducation Routière

Examens du permis de conduire

Unité Exploitation et Sécurité de la Route

Sécurité routière des projets et de l'exploitation
Sécurité défense

Pôle Développement du Réseau routier

Unité Maîtrise d'Ouvrage

Maîtrise d'ouvrage d'opérations routières
Pilotage financier

Unité Ingénierie Routière

Etudes et travaux neufs routiers

AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Chef de service : Serge MANGUER

05 94 39 81 54

Pôle Assistance aux Collectivités

Unité Ingénierie d'Appui Territoriale

Conseil et assistance aux collectivités dans le domaine de l'aménagement

Mission Territoriale Ouest

Relais local de l'Etat sur l'offre de logements, l'aménagement durable de l'espace et le suivi de chantiers.
Conseil auprès des communes du fleuve en ingénierie publique

Pôle Urbanisme et Aménagement

Mission Ville Equatoriale Durable

Développement urbain durable de la Guyane
MO actions du CIOM (OIN)

Unité Urbanisme

Instruction actes ADS
Accompagnement Cnes sur études doc urba + avis Prefet

Unité Aménagement Urbain

Production foncier aménagé, réhabilitation zones d'habitat spontané et insalubre, rénovation des centres urbains dégradés, projets ANRU

Pôle Logement et Construction

Unité Habitat

Délégation locale de l'ANAH
Financement du logement social

Unité Energie et Bâtiment

GPI de l'Etat, accessibilité, technique de la construction et CRC, commissions de sécurité

Unité Constructions Publiques

Conduite d'opération pour les Services de l'Etat

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Chef de service : Guy MARCHAND

05 94 39 81 89

Pôle Pilotage et Coordination

Unité Gestion Management Budget

Gestion budgétaire, suivi, contrôle et analyse des BOP
tableaux de bord
contrôle interne comptable

Unité Communication

Communication interne et externe

Unité GPEEC

Gestion et suivi prévisionnel des emplois des effectifs et des compétences
Documentation/archives

Pôle Missions Opérationnelles

Unité Affaires Financières

Programmation, analyse, et suivi du BOP 217
Veille juridique Marchés publics

Unité Affaires Générales

Optimisation des conditions de travail matériels des agents
Politique de maintenance et d'entretien des bâtiments.

Unité Personnel

Gestion administrative, financière des rémunérations, retraite et élections

Unité Formation

Organisation formation et concours

Unité Informatique

Investissements et assistance informatique
Animation réseau d'assistance (CFA/CIU)
Sécurité des données, traitements et réseaux

PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION

Chef de service : Philippe COASNE

05 94 29 75 46

Pôle Prospective Territoriale

Unité Mobilités, Intermodalité et Europe

Avis défisc transports de voyageurs et de marchandises
Promotion transports en commun et modes doux
Observatoire des transports
Animation de la cellule Europe/Contrat de Plan

Unité Planification Aménagement du Territoire

Suivi planification supracommunale (SAR/SMVM, SCOT)
Suivi d'études prospectives
Pilotage de l'AUDEG

Pôle Connaissance

Unité Observatoire et Statistiques

Statistiques construction / économie du BTP (SITADEL, OPS, EPLS, et GEOKIT2).
Observatoire des transports, du foncier, de l'habitat, de l'environnement

Mission Evaluation Environnementale

Avis AE, veille juridique, processus qualité
Conseils sur études d'impact
Profil environnemental

Unité Information Géographique et Diffusion

Pilotage et gestion des outils de diffusion cartographique interne et intranet développés au sein du MEEDÉ

MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

Chef de service : Arnaud ANSELIN

05 94 29 80 23

Pôle Eaux et Milieux Aquatiques

Unité Milieux aquatiques et politique de l'eau

Connaissance des milieux aquatiques
Gouvernance dans le domaine de l'eau

Unité Police de l'eau

Procédures loi sur l'eau
Mission Inter-Services Eau et Nature
Plan de contrôle des polices de l'environnement

Cellule de veille hydrologique

Pôle Biodiversité Sites et Paysages

Unité Biodiversité Sites et Paysages

Faune/Flore
Réserves naturelles
Stratégie biodiversité
Milieu marin
Protection des paysages
Sites inscrits / Sites classés
Système d'information sur la nature et les paysages

RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

Chef de service : Guy FAUCHER

05 94 29 64 38

Unité Risques Accidentels

Prévention des risques dans les établissements SEVESO
Réglementation et contrôle des ESP et canalisation
Animation du pôle interrégional Antilles-Guyane

Unité Risques Chroniques et Déchets

Prévention des risques dans les établissements à risques chroniques prédominants

Unité Mines et Carrières

Contrôle et suivi de l'activité pétrolière off-shore
Réglementation et contrôles dans les mines et carrières

Unité Energie et Risques Naturels

PPR et DCEI
Sécurité énergétique
Contrôle des barrages

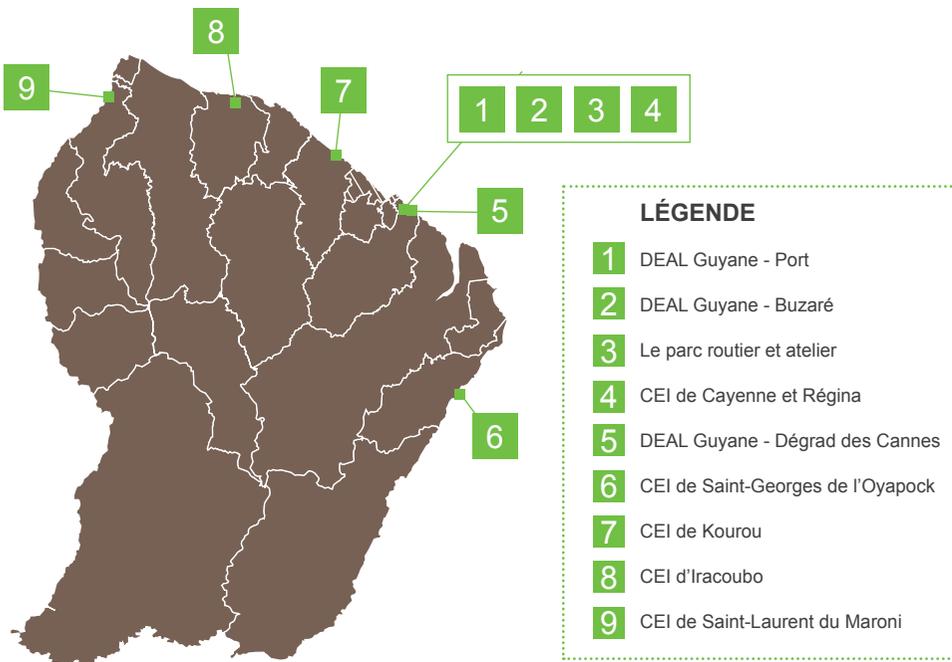
ORGANISATION DE LA DEAL

La **DEAL** s'appuie sur 8 services, avec à leur tête un directeur et deux directeurs adjoints. Elle est implantée sur tout le territoire guyanais.

La direction est localisée sur deux sites à Cayenne (Buzaré et Vieux Port).

Les antennes locales sont représentées par des centres d'exploitation et d'intervention (CEI) et services répartis sur les communes de Cayenne, Kourou, Iracoubo, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapock.

Carte des différents sites de la DEAL



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- anticiper les dynamiques des territoires par l'acquisition et le partage de connaissances, l'action prospective et l'évaluation dans tous les domaines portés par la DEAL ;
- dynamiser un aménagement équilibré des territoires ;
- promouvoir une gestion maîtrisée des ressources (faune, flore, eau, sol et sous-sol) et préserver la biodiversité ;
- développer les infrastructures vitales de transport et de déplacement, les gérer de façon optimale et selon les principes du développement durable ;
- accélérer la production de logements ;
- renforcer la sécurité d'approvisionnement, développer les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique ;
- garantir la sécurité des personnes (risques naturels et technologiques) et améliorer la sécurité routière ;
- réduire les impacts sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines.

LE BUDGET DE LA DEAL EN 2014

Les différents programmes d'intervention

La DEAL intervient sur différents programmes ministériels qui se déclinent sous la forme de budgets opérationnels de programmes dits BOP, sur un périmètre défini, géographique ou fonctionnel. Un BOP se traduit sous forme d'effectifs et de moyens financiers dédiés.

Le budget global alloué à la DEAL en 2014 était de 54 353 k€ contre 54 238 k€ en 2013, soit un maintien global de notre pouvoir d'agir sur le territoire.

Le budget de fonctionnement

Le budget opérationnel de programme 217 porte sur le fonctionnement de l'ensemble de la DEAL. L'enveloppe budgétaire est proportionnelle au nombre d'agents, en tenant compte des temps partiels et des périodes d'activité, ce qui est décompté en équivalents temps plein travaillés (ETPT). En 2014, cette enveloppe était arrêtée en considérant 255,83 ETPT.

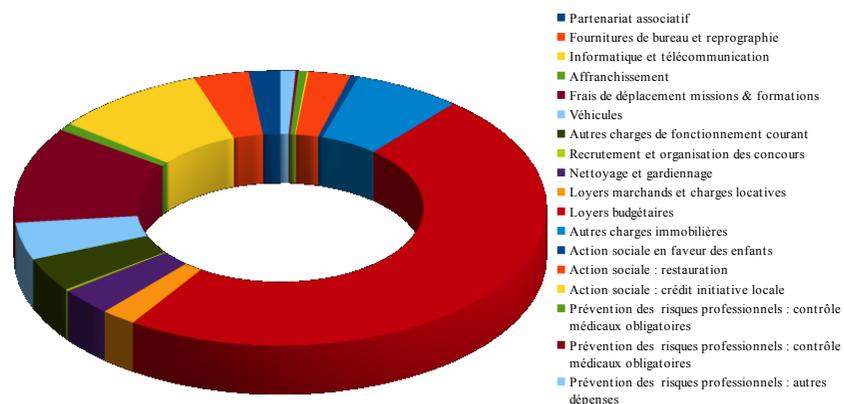
En matière de fonctionnement courant, la DEAL a accompli un travail important pour résorber les dettes contractées les années précédentes.



Budgets

BOP	PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA DEAL	BUDGETS ALLOUÉS EN 2014
BOP 113	PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITÉ	2 960 K€
BOP 123	CONDITION DE VIE OUTRE-MER	28 673 K€
BOP 135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT	202 K€
BOP 135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT : PART DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE	8 K€
BOP 174	ENERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES	228 K€
BOP 181	PRÉVENTION DES RISQUES	600 K€
BOP 203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : INVESTISSEMENTS ROUTIERS ET FLUVIAUX	3 048 K€
BOP 203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES	15 690 K€
BOP 207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES	98 K€
BOP 207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES : CONSTRUCTION DES CENTRES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE	15 K€
BOP 217	PROGRAMME SUPPORT - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES	2 747 K€
BOP 217	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	2 747 K€
TOTAL		54 354 K€

Répartition du budget de fonctionnement de la DEAL en 2014



LES EFFECTIFS DE LA DEAL EN 2014

Le cadrage ministériel des effectifs

La Guyane, contrairement aux autres départements d'outre-mer, n'a pas vu ses effectifs ponctionnés de façon drastique. La baisse enregistrée est l'application mathématique de l'effort national en matière de réduction des effectifs.

Cadrage

MACRO-GRADES	FONCTIONS	CADRAGE D'ETP CIBLES EN 2013	EVOLUTION D'EMPLOIS AU TITRE DU CADRAGE	CADRAGE D'ETP CIBLES AU 31/12/2014
AA+	CADRES	63,4	-1,0	62,4
BB+	CADRES INTERMÉDIAIRES	112,4	2,3	114,8
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS, DESSINATEURS...	78,8	-0,9	77,8
CEXPL	AGENTS D'EXPLOITATION	81,2	-0,1	81,0
OPA	OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS	39,0	-1,0	38,0
VACATAIRES		6,9	-1,7	5,2
	TOTAL	381,7	-2,4	379,3

Répartition des effectifs

→ Zone de gouvernance des effectifs

La zone de gouvernance des effectifs (ZGE) comprend l'ensemble des effectifs qui sont sous l'autorité budgétaire du directeur de la DEAL. Ainsi, plusieurs agents travaillent dans des services de l'État hors de la DEAL (mise à disposition Préfecture, DJSCS).

Les effectifs de la DEAL sont majoritaires.

Répartition des effectifs dans la zone de gouvernance des effectifs de la DEAL



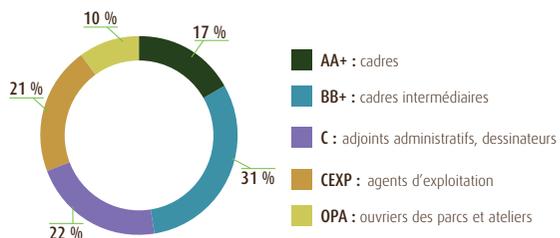
Les effectifs de la DJSCS sont maintenus à 6 ETP (équivalents temps plein).

Les effectifs dédiés à la gestion comptable (CPCI) ont diminué d'un ETP en 2014. La réduction des effectifs mis à disposition continuera en 2015.

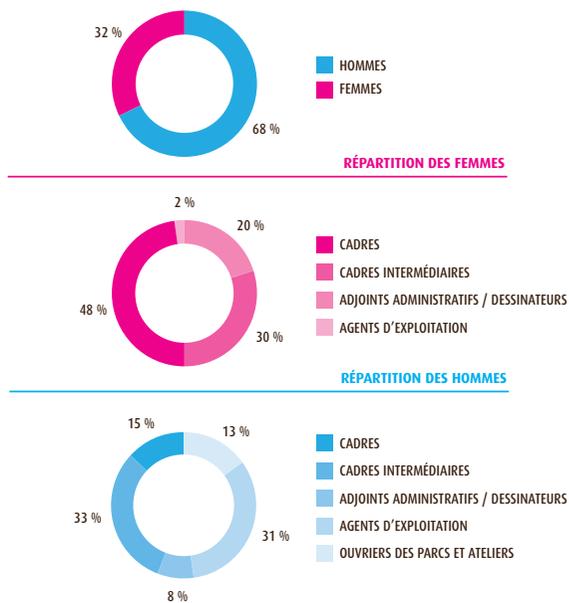
La DM est en renfort de sa capacité de management car l'année 2014 a vu son nombre de cadres passé de 2 à 4 ETP.

→ Répartition des effectifs de la DEAL par macrograde

Répartition par macrograde



La parité



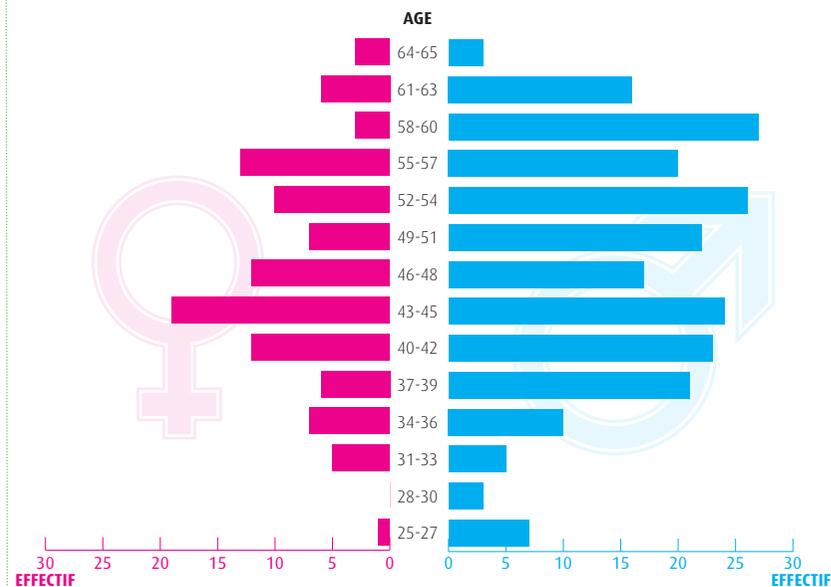
→ Répartition des effectifs de la DEAL par tranche d'âge

La répartition des effectifs de la DEAL n'est pas encore paritaire (32% de femmes)

La proportion d'hommes devient importante après 50 ans.

Les femmes sont plus représentées dans certaines tranches d'âge, notamment entre 40 et 50 ans.

Pyramide des âges 2014



EXAMENS PROFESSIONNELS, RECRUTEMENTS AVEC ET SANS CONCOURS

	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ADMISSIBLE	NOMBRE D'ADMIS
CONCOURS EXTERNES	38	16	2	2
CONCOURS INTERNES ET EXAMENS PROFESSIONNELS	226	146	23	10
RECRUTEMENTS SANS CONCOURS	193			4
TOTAL	457	162	25	16

En 2014, le nombre de candidats présents aux différents concours et examens représentent 61 % des inscrits. Pour les concours externes, ce taux s'élève à 42 %.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les dépenses en formation s'élèvent à 120 528 € et se répartissent comme suit :

Dépenses en formation en 2014

BOP 217 TITRE 2	BOP 217 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BOP MÉTIERS	TOTAL
10 433 €	50 337 €	59 748 €	120 528 €



Salle d'examen professionnel →

Service pilotage et stratégie du développement durable



Le service PSDD développe la culture de développement durable dans tous les projets portés par la DEAL. Il pilote la démarche de vision partagée et de conduite du changement, le Plan Administration Exemplaire (DDJOK), et les démarches de coopération internationale.

Il impulse également les démarches de développement durable chez les acteurs et partenaires, élus, administratifs, associatifs, scientifiques pour promouvoir et approfondir les objectifs de la Guyane dans ces domaines. À ce titre, il accompagne le développement des agendas 21, et des actions de promotion du développement durable et les démarches partenariales.

Il promeut une croissance sobre et écologique et le développement des filières vertes, à travers la stratégie énergie-climat et une analyse sur les effets du changement climatique et les perspectives d'adaptation. Il assure la coordination des missions « énergie » portées par les services de la DEAL.

Service planification, connaissance et évaluation



Le service PCE a en charge la connaissance et l'évaluation environnementales et l'observatoire de la dynamique côtière de la commande publique.

Il assiste les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets, et la gestion des fonds européens.

Il veille au respect des principes et à l'intégration des objectifs du développement durable, promeut la participation des citoyens dans l'élaboration des projets, pilote l'information, la formation et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Il participe, avec d'autres services, au soutien et au développement des écotechnologies.

Service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages



Le service MNBSP met en œuvre les politiques de l'État dans les domaines de l'eau, de la préservation et de la gestion des sites, des paysages et de la biodiversité.

- Il soutient la connaissance sur la faune, la flore, et les milieux naturels.
- Il coordonne la gestion des espaces protégés.
- Il veille au respect de la réglementation concernant la faune, la flore et les espaces protégés.
- Il assure le secrétariat du comité de bassin et veille à la mise à jour et au suivi du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), ainsi qu'à la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.
- Il assure la police de l'eau.
- Enfin, il veille à faire prendre en compte l'eau, les paysages et la biodiversité dans les projets, plans et programmes.
- Il assure le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSR-PN).

Ce service apporte également un soutien aux autres services de la DEAL en termes de prise en compte de l'eau et des milieux naturels.

Service risques, énergie, mines et déchets



Le service REMD est chargé de la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de prévention des pollutions et nuisances issues de l'activité industrielle, de risques naturels et d'énergie. Dans ce cadre, il assure notamment :

- la police de l'environnement dans les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la police des mines et l'inspection du travail sur les mines ;
- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels et technologiques ainsi que l'amélioration de la connaissance de ces risques et leur prise en compte dans les projets ;
- l'instruction des études de dangers des sites industriels à risques et des études de sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses ;
- la surveillance des équipements sous pression ;
- le suivi, les inspections et instructions en lien avec la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la production d'énergie (barrage de petit saut notamment) ;
- la participation aux actions menées conjointement par les services de l'État en-Guyane, par exemple, la lutte contre l'orpaillage illégal et la gestion des déchets.

Le service a également en charge (jusqu'en décembre 2014) :

- les avis de l'autorité environnementale portant sur les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la mise en œuvre des procédures réglementaires, en particulier des enquêtes publiques ;
- le secrétariat des commissions consultatives relatives aux mines, installations classées pour la protection de l'environnement, nature et paysages, carrières.



Service fleuves, littoral, aménagement et gestion



Le service FLAG a pour missions de développer une gestion et une exploitation exemplaire des domaines publics fluvial et maritime sec.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales en matière d'aménagement et de gestion des infrastructures et services de transport fluvial, notamment dans le sud de la Guyane.

Il concourt à la protection du littoral, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime en relation avec la direction de la mer et les différents représentants de l'action de l'État en mer. Il développe une maîtrise d'ouvrage fluviale et côtière intégrant les fondamentaux du développement durable. Il développe la gestion raisonnée et intégrée du littoral en lien avec le service REMD et les collectivités territoriales.

Il élabore et applique la réglementation fluviale en assurant notamment l'homologation des pirogues, l'instruction et la délivrance des certificats de bateau en tant que service instructeur de la sécurité fluviale pour le compte du préfet.

Il assure la maîtrise d'ouvrage fonctionnelle du bac La Gabrielle, armé par la DEAL, assurant la liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname.

Service aménagement, urbanisme, construction et logement



Le service AUCL élabore et met en œuvre une politique d'aménagement durable des territoires. Il est le correspondant du service PCE sur les documents d'urbanisme et travaille en relation avec les aménageurs. Il promeut la ville équatoriale durable et soutient le développement des éco-quartiers.

Dans le domaine des constructions et du logement, il constitue un plan annuel quantitatif (nombre de logements) et qualitatif (méthodologie et performance énergétique). L'objectif est de favoriser la production de logements adaptés à la structure démographique et économique de la population guyanaise, pérenne dans le temps et offrant un cadre de vie agréable, à la fois sur un volet de renouvellement et de réhabilitation, mais aussi de développement neuf. Il s'intéresse pour cela à la qualité architecturale et à la performance énergétique des logements, à leur typologie et niveau de loyer.

Il contrôle l'action des bailleurs, finance et suit la production de logements, notamment sociaux. Il met en œuvre les politiques dans le domaine de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il assure le suivi des constructions publiques et aide à l'émergence des projets des collectivités (ingénierie de solidarité, conseils).

Service infrastructures et sécurité routières



Le service ISR a en charge l'ensemble des missions concernant le réseau routier national, la sécurité routière et les transports routiers.

- Il assure le pilotage des études et le suivi des travaux d'amélioration du réseau routier national.
- Il entretient ce réseau routier constitué des 450 kms des routes nationales RN1 et RN2 : entretien des chaussées, des accotements et des ouvrages d'art. Il assure une surveillance régulière de ce réseau afin d'intervenir au plus tôt en cas d'incidents (chute d'arbres, accidents...).
- Il est chargé de recueillir et d'analyser les données de sécurité routière sur l'ensemble des routes de Guyane. Il anime la politique de sécurité routière sous les directives du directeur de cabinet du préfet. Il fait passer les épreuves de permis de conduire.
- Il applique la réglementation des transports routiers de marchandises et de transports
- Il assure le suivi des centres de contrôle technique des véhicules et l'homologation des véhicules.

Le secrétariat général



Le secrétariat général organise des fonctions support efficaces au service des missions de la DEAL et de la direction de la mer (DM), et développe les compétences internes nécessaires.

Il prépare les dialogues de gestion, les reportings vers les responsables de programmes.

Il intègre les compétences pour renforcer les analyses et avis de la direction.

Il suit le chantier « mutualisation » avec la préfecture.

Il est composé de deux pôles.

Le **pôle pilotage / coordination** a en charge de développer des actions permettant la mise en place d'une démarche qualité, de préparer et de gérer les budgets opérationnels de programme (BOP) tout en visant la performance.

Le **pôle missions opérationnelles** traite :

- de la commande publique ;
- de la gestion financière ;
- de la gestion des ressources humaines ;
- de l'informatique ;
- de la formation et des recrutements ;
- de l'action sociale, de la logistique et des moyens généraux.



TRAVAUX RÉALISÉS À LA DEAL EN 2014

Reprise des évacuations des eaux usées du bâtiment abritant le service Infrastructures et Sécurité Routières

Des travaux de reprise des évacuations des eaux usées ont été effectués suite à des fuites observées. Ils s'inscrivent aussi dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Poursuite des travaux sur Buzaré

Des travaux de confortement des murs et de renforcement du sous-sol ont été entrepris car des fissures apparaissaient sur le bâtiment de la DEAL sis à Buzaré.

Mise aux normes de l'alimentation électrique (par fils aériens) du complexe sportif des Maringouins

Afin de sécuriser le site et de le rendre plus confortable pour les agents qui y exercent des activités sportives et ludiques, de nouveaux poteaux ont été installés pour permettre de rehausser les câbles.

Aménagement d'accès et parkings pour les personnes à mobilité réduite

Des travaux de mise en conformité avec la réglementation ayant trait à l'accueil du public et des personnes à mobilité réduite ont été effectués. Ils se poursuivront par un aménagement d'un bureau d'accueil du public en RDC et l'accès aux bâtiments de la DEAL située rue du Port.

Pose d'horloges sur les climatiseurs des bâtiments du Vieux Port

Elles ont été posées dans le cadre de la démarche administration exemplaire lancée, afin de réaliser des économies d'énergie.



1



2



3

1. Travaux à Buzaré
2. Aménagements d'accès aux personnes handicapées
3. Aménagements d'accès aux personnes handicapées

FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION



Les fleuves sont intrinsèquement liés aux spécificités de la Guyane. Voies de communication, supports de biodiversité, parfois facteurs de risques, ils constituent une part emblématique de l'activité de la DEAL. Le littoral guyanais est quant à lui caractérisé par la concentration de la très grande majorité de la population et un contexte hydrosédimentaire unique au monde.

CHAPITRES

● FLEUVES

● LITTORAL



FLEUVES

Gestion du domaine public fluvial

La DEAL est chargée de la gestion du domaine public fluvial (DPF) de l'État. Le DPF comprend les cours d'eau (fleuves, rivières, criques) et les lacs ; il est imprescriptible et inaliénable.

La DEAL délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) principalement de deux natures :

- pour les aménagements sur les berges des fleuves (pontons, cales, carbets...)
- pour les manifestations ponctuelles (manifestations nautiques...).

L'accord passé avec l'office national des forêts sur l'échange de données permet de mettre à jour l'ensemble des autorisations d'occupation temporaire existantes sur les fleuves et de régulariser la situation des bénéficiaires.

En 2014, 64 dossiers de demande d'AOT ont été déposés. 25 d'entre eux concernaient des manifestations nautiques qui ont donné lieu à la délivrance d'un arrêté. Les 36 autres concernent des aménagements : 21 de ces demandes ont donné lieu à un arrêté en 2014 et 15 sont en cours d'instruction. Les 21 aménagements concernent 10 nouveaux ouvrages, 7 renouvellements d'autorisation, 2 suppressions d'ouvrages et 2 sites de travaux fluviaux.



Autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial en 2014 :

- 25 AOT pour manifestations et fêtes nautiques
- 21 AOT pour aménagements

Exemples d'aménagements fluviaux nécessitant une autorisation d'occupation temporaire



← **Cale en bois** - Fleuve Mahury



← **Cale en béton** - Saint-Georges-de-l'Oyapock

Travaux de faucardage - Rivière de Kaw →

Entretien des cours d'eau

La DEAL est chargée de l'entretien de certains cours d'eau, en particulier sur la réserve naturelle nationale de Kaw-Roura.

Elle réalise également des interventions ponctuelles (enlèvement de bouchons d'herbe par exemple).

→ La campagne annuelle d'entretien des marais de Kaw

La campagne annuelle d'entretien des marais a duré 2,5 mois. Celle-ci a consisté au faucardage du canal Roy, reliant la rivière de Kaw à l'Approuague, au sabrage, élagage et enlèvements des troncs plus ou moins immergés.

Son entretien répond à trois exigences :

- prioritairement, la lutte contre les inondations du bourg de Kaw,
- l'accès aux canaux et rivières des habitants du marais,
- le maintien et le développement d'activités touristiques.

Pour cet entretien, la DEAL dispose d'un matériel adapté :

- des élagueuses télescopiques et des machettes ;
- des moyens nautiques (barques, pirogues) ;
- d'un engin spécifique flottant appelé faucardeur, le plus souvent équipé d'un godet à grille.



→ **L'opération de curage du canal Roy**

En complément de la campagne d'entretien annuelle, des travaux de curage du canal Roy ont été réalisés. Ce gros entretien qui n'avait pas été réalisé depuis plusieurs décennies a été effectué sur la première section du canal, longue de 2 km, côté rivière de Kaw. Les sédiments ont été curés sur une profondeur de 30 cm, une largeur de 3 m et une longueur de 1,9 km.

Ces travaux ont été confiés à une entreprise locale qui, à l'aide d'une pelle mécanique flottante, a extrait les sédiments accumulés au fil du temps.

Cette intervention permet à la fois un meilleur écoulement des eaux, améliore la navigabilité et prévient des risques d'inondation au village de Kaw.

Elle sera suivie dans les années à venir de travaux plus conséquents inscrits dans un programme d'entretien pluriannuel qui sera soumis notamment à autorisation au titre du code de l'environnement (« loi sur l'eau ») et qui comprendra également une étude d'impacts.



Exploitation des voies navigables

→ **Balisage**

Sous l'effet des coups de vent, des courants et autres phénomènes, les bouées du balisage ont tendance à dériver. Face à ce constat qui nécessitait de remettre les balises sur leurs points géodésiques corrects, une première tranche de travaux a été engagée. Elle consistait à remplacer les corps morts existants par de nouveaux, beaucoup plus lourds (en béton), préfabriqués en atelier.

Ainsi, en 2014, les bouées du balisage de la rivière de Cayenne ont été remises en place avec l'aide des moyens matériels (baliseur notamment) du service des phares et balises de la direction de la mer.



Entretien des balises - Rivière de Cayenne ↑

← Travaux de curage - Canal Roy

→ Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock

- Avis de l'Autorité environnementale relatif à l'aménagement de 4 sauts sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi en février 2014
- Enquête publique pour l'aménagement de ces 4 sauts en juillet-août 2014
- Réalisation des travaux de déroctage de quelques blocs rocheux sur les sauts Tamanoa et Pakoussili (près des villages de Trois Sauts), ainsi qu'au saut Moula (au bourg de Camopi), en novembre-décembre 2014 (Oyapock)

Afin d'améliorer et de sécuriser le franchissement des sauts, en particulier lors de la période sèche, des études relatives à l'aménagement des sauts ont été lancées depuis 2009.

Les études préalables avaient permis, après recensement et hiérarchisation, d'identifier 12 sauts sur le Maroni et 5 sauts sur l'Oyapock et la rivière Camopi à aménager en priorité.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies depuis 2012, pour concevoir les aménagements à réaliser sur ces sauts, en tenant compte des contraintes techniques, environnementales et des usages. 6 sauts complémentaires ont également été étudiés sur l'Oyapock et la Camopi. Pour préciser les projets, des études relatives à l'état initial de la faune, de la flore et des habitats naturels au niveau des sauts ont été réalisées.

La procédure relative au code de l'environnement (dossier « loi sur l'eau », étude d'impact) avait été lancée en juillet 2013 pour l'aménagement des sauts prioritaires, côté français, soit 4 sauts sur l'Oyapock et la Camopi. La DEAL avait élargi le processus d'information et de concertation autour de ces aménagements en associant, outre les piroguiers et la commune de Camopi, les habitants et les autorités coutumières au cours de plusieurs réunions et missions en 2013, en lien avec le Parc amazonien de Guyane.

L'Autorité environnementale (Conseil général de l'environnement et du développement durable) a rendu son avis sur le projet en février 2014, suite à quoi a été organisée l'enquête publique qui s'est tenue du 11 juillet au 11 août 2014 sur les différents sites des projets. La commission d'enquête, puis le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ont rendu des avis favorables en septembre 2014, aboutissant en novembre 2014 à l'autorisation préfectorale de réaliser les travaux.

En fin de saison sèche, l'entreprise retenue pour l'aménagement de ces sauts a réalisé les déroctages prévus sur l'Oyapock aux sauts Pakoussili, Tamanoa et Moula. Ces travaux ont consisté en l'enlèvement des blocs rocheux qui avaient été identifiés. La DEAL s'est entourée d'un expert environnemental afin de réduire au maximum les impacts en phase chantier.

L'aménagement du contournement terrestre du saut Pouvez Jeunes Gens sur la rivière Camopi avec pontons en bois en amont et en aval du saut, et un cheminement piéton les reliant, sera achevé en 2015.

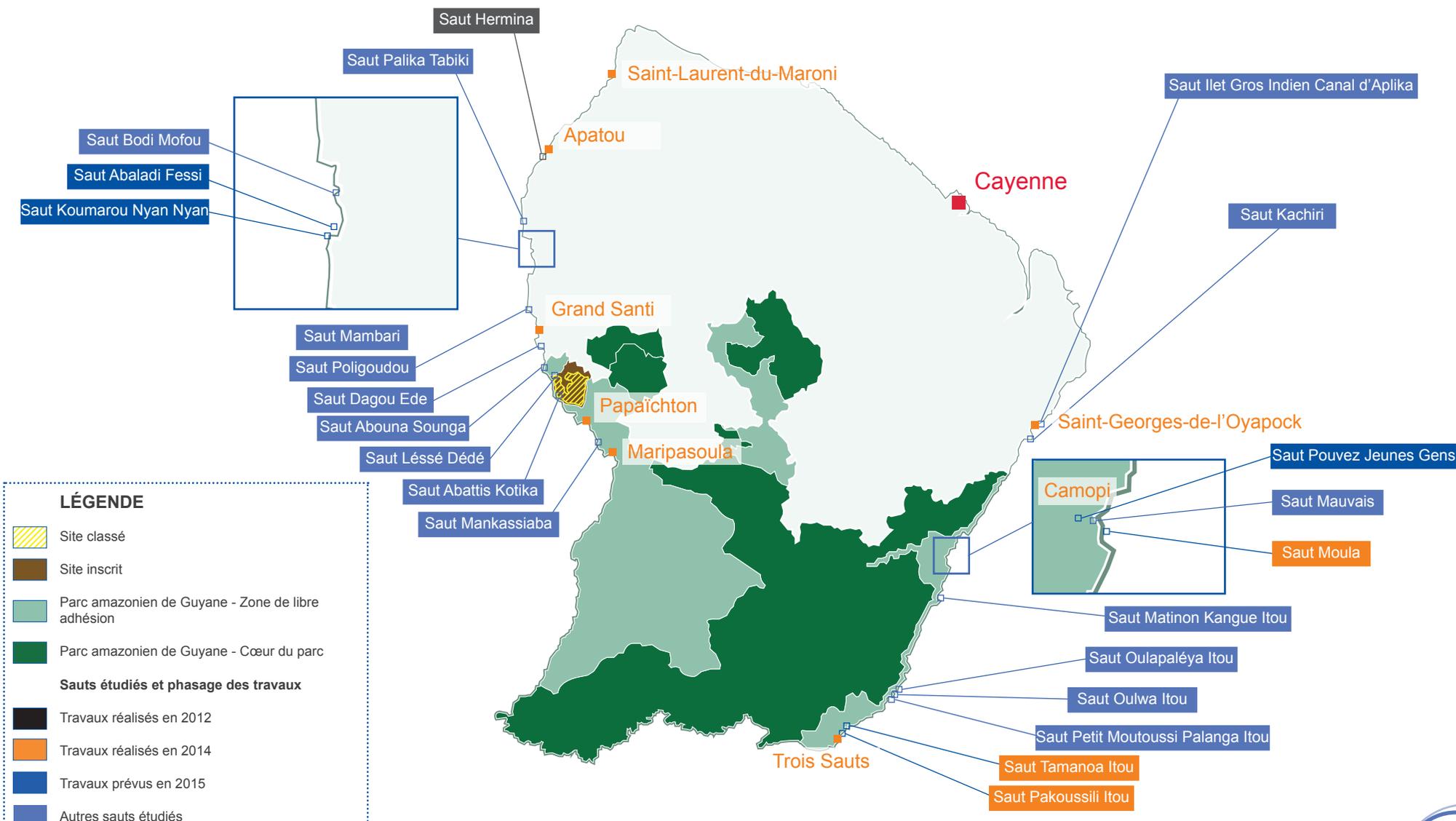


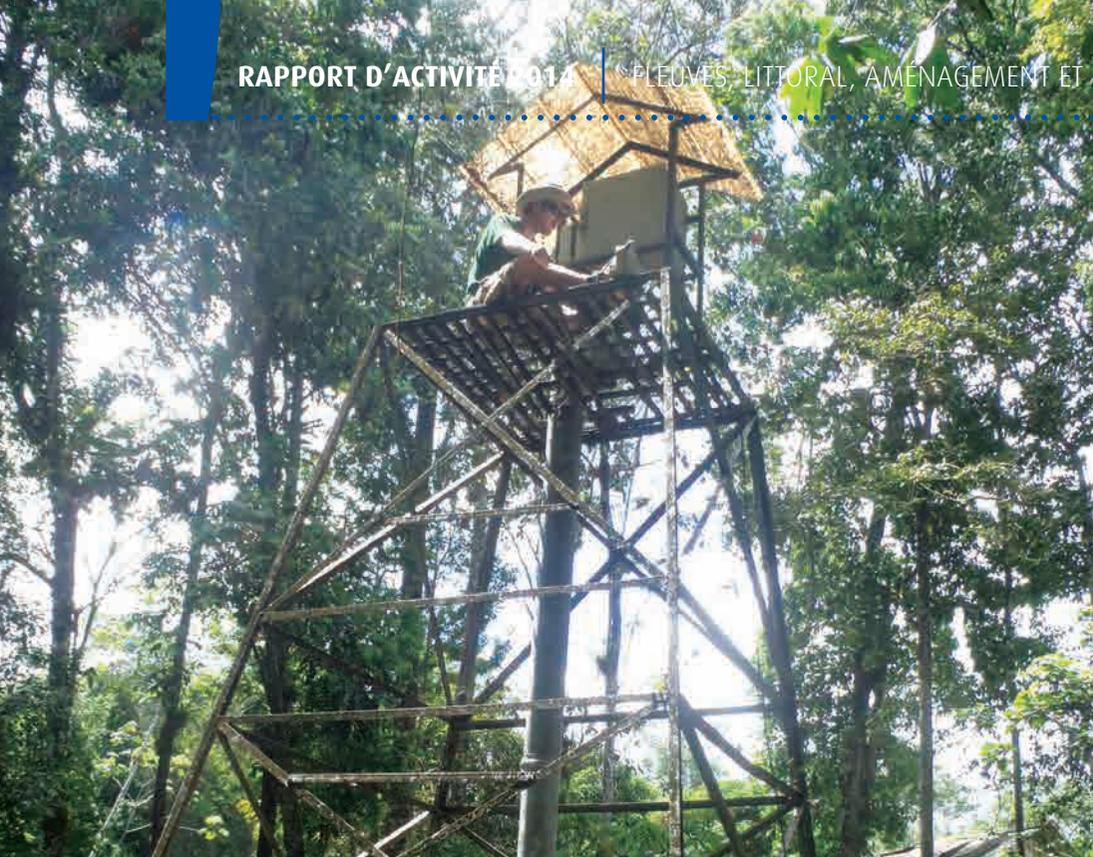
← Hélicoptère d'un compresseur pour les travaux de déroctage - Fleuve Oyapock

Bloc rocheux perforé au Saut Moula avant éclatement - Fleuve Oyapock, Camopi →



Localisation des projets d'aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock et la rivière Camopi





→ Hydrométrie

- Une trentaine d'interventions de maintenance sur les stations hydrométriques en 2014

Le réseau des stations hydrologiques a pour vocation, outre l'acquisition de données permettant de disposer d'informations en continu, la surveillance sur la situation de la ressource en eau potable. Durant la saison sèche, les faibles débits conjugués aux fortes marées peuvent entraîner une dégradation de la qualité de l'eau potable par remontée du point de salure jusqu'aux stations de pompage. Le réseau permet aussi d'informer les organismes compétents sur la montée des eaux en vue de la prévision des crues.

Les missions sont aussi l'occasion de réaliser de nouveaux jaugeages grâce au matériel dédié (l'ADCP : acoustic Doppler current profiler), et ainsi établir de nouvelles courbes de tarage. Un travail d'entretien de la station par élagage et tronçonnage est également réalisé à cette occasion en même temps que la maintenance des balises.

Prélèvement de sédiments dans le fleuve ↑

← Intervention sur la station de saut Sabbat - Fleuve Mana

→ Directive cadre sur l'eau

La DEAL participe aux prélèvements d'échantillons d'eau et de sédiments en vue de mesures physico-chimiques, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de prélèvements dits « passifs » sur 8 sites supplémentaires, aux embouchures des fleuves. 3 sorties par site sont nécessaires pour l'installation et la récupération du matériel, ce qui a porté le nombre total de sorties à plus d'une centaine.

Réglementation du transport fluvial

Autorisations de transport de matières dangereuses : 3 arrêtés pris en 2014 pour le transport de piles et batteries

Autorisations de manifestations et fêtes nautiques : 25 arrêtés pris en 2014

Immatriculation des pirogues en 2014 :

- 85 immatriculations d'embarcations non professionnelles
- 8 titres de navigation délivrés pour des embarcations à usage professionnel



→ **Police de la navigation**

La DEAL prend des mesures de police de la navigation intérieure sous la forme d'arrêtés réglementant le transport des matières dangereuses par voie fluviale, et d'arrêtés autorisant des manifestations et des fêtes nautiques sur le domaine public fluvial.

La DEAL a également préparé la révision de l'ensemble des arrêtés préfectoraux portant règlements particuliers de police de la navigation intérieure qui sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

→ **Titres de navigation**

La DEAL délivre également des titres de navigation et d'homologation aux embarcations.



85 demandes d'immatriculation d'embarcations en 2014 hors professionnels

DEMANDEURS	PARTICULIERS	79
	ADMINISTRATION	6
TYPE DE TRANSPORT	PASSAGERS	6
	MARCHANDISES	0
	MIXTE	4
	PLAISANCE	75
LIEU DE CIRCULATION	FLEUVE MARONI	10
	FLEUVE OYAPOCK	1
	AUTRES	74

← *Exemple de manifestation nautique : « Les Maîtres de la pagaie » - Lac bois Chaudat à Kourou*



Contrôle des dimensions d'une pirogue en bois ↑

Contrôle de l'épaisseur d'une coque de pirogue en bois ↓



Une évolution importante de la réglementation, attendue depuis plusieurs années en Guyane, a été prise par arrêté ministériel du 17 octobre 2013 relatif aux titres de navigation des bateaux et engins flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures de la Guyane. Elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Elle permet de donner aux professionnels du transport fluvial de passagers et de marchandises un titre de navigation (en quelque sorte l'équivalent d'une carte grise) pour leurs bateaux, notamment les pirogues.

La DEAL est le service instructeur des demandes de titres de navigation.

Demands d'homologation d'embarcations pour les professionnels en 2014 (réglementation mise en place au 1^{er} janvier 2014)

FLEUVE MARONI	PERSONNES	11
	MARCHANDISES	0
	MIXTE	0
FLEUVE OYAPOCK	PERSONNES	45
	MARCHANDISES	8
	MIXTE	3
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES		67

Instruction par la DEAL des demandes d'homologation d'embarcations pour les professionnels au 31 décembre 2014

NOMBRE DE PREMIÈRES VISITES DE CONTRÔLE DU SERVICE INSTRUCTEUR	55
NOMBRE DE REFUS DE DÉLIVRANCE DE TITRE DE NAVIGATION	3
NOMBRE DE CONTRE-VISITES DEMANDÉES PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR	20
NOMBRE DE CONTRE-VISITES RÉALISÉES PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR	0
NOMBRE DE TITRES DE NAVIGATION DÉLIVRÉS	8

La liaison internationale Saint-Laurent du Maroni/Albina

→ Le bac La Gabrielle



Le bac La Gabrielle, propriété du Conseil général de la Guyane est armé par la DEAL pour le compte du Préfet de Guyane afin d'assurer le service public des traversées entre Albina et Saint Laurent du Maroni. Il a effectué 1 860 rotations en 2014 et transporté 20 880 personnes, 9 031 voitures, 468 camionnettes et 716 camions. Le trafic est en hausse d'environ 40% en 2014 par rapport à l'année 2013. La régie installée pour le bac a enregistré environ 485 000 € de recettes qui sont versées sur un fond de concours ministériel puis reversées sur le BOP307 de la préfecture de Guyane.

→ Le projet de nouveau bac fluvial

Le Conseil Régional de Guyane a décidé d'investir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'acquisition d'un nouveau bac de grande capacité dont les caractéristiques sont les suivantes: 20 voitures ou 4 semi remorques ou 8 camions, 50 places assises avec la possibilité d'accueillir jusqu'à 200 passagers, 35 m de longueur et 11 m de largeur, traversée en 15 minutes, coût prévisionnel de l'opération de 5,395 M€.

Une déclaration d'intention de coopérer entre la République Française représentée par le préfet de région, le président du conseil régional et la République du Surinam représentée par la Secrétaire générale du Ministère des affaires étrangères a été signée le 22 Mars 2014 à Cayenne sur le projet de construction de ce nouveau bac de grande capacité pour la liaison internationale Saint-Laurent du Maroni-Albina.

Un groupe de travail franco-surinamais auquel participe la DEAL a été mis en place et s'est réuni à 2 reprises depuis novembre 2014 afin de suivre techniquement l'avancement de la construction du nouveau bac et d'engager les discussions sur la gestion et les modalités d'exploitation du nouveau bac. Les études de conception ont été confiées au bureau d'architecture navale HT2 et finalisées puis présentées fin 2014 pour un lancement de l'appel d'offres en 2015 pour la construction du nouveau bac.

La DEAL assure une assistance technique à la Région Guyane pour la maîtrise d'ouvrage et la conduite de ce projet.



Bac international «La Gabrielle» ↑

Projet d'études du nouveau Bac ↓



LITTORAL

Gestion du domaine public maritime, appui à la politique de gestion foncière de l'État

Le domaine public maritime (DPM) est constitué d'une partie maritime et d'une partie terrestre (DPM « sec »). Le DPM maritime est géré par la direction de la mer, tandis que la DEAL est chargée de la gestion du DPM « sec ».

À ce titre, elle élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique.

→ Suivi, contrôle et délivrance des titres d'occupation du DPM

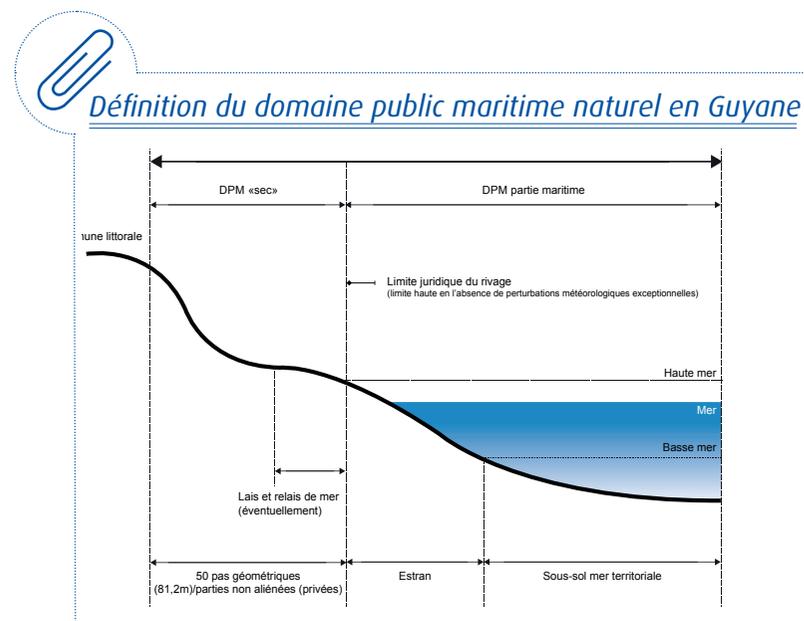
En tant que gestionnaire du domaine public maritime (DPM) naturel de l'État, la DEAL instruit les titres d'occupation dédiés.

En 2014, 24 demandes d'occupation du DPM ont été enregistrées. Elles ont donné lieu à la délivrance de 17 autorisations d'occupation temporaire (AOT).

16 constats et visites de terrain visant à apprécier les occupations et usages du domaine public maritime et concernant, le cas échéant, des enjeux transversaux (aménagement, du territoire, urbanisme, gestion des déchets, préservation des continuités écologiques) ont également été réalisés, par voie terrestre et maritime.

→ Stratégie de gestion départementale du domaine public maritime

La formalisation de la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime de la DEAL est en phase d'achèvement. Une version finale du document cadre est en cours de rédaction, suite à la réalisation en 2014 de la première phase de recensement des enjeux et d'établissement de diagnostic.



→ Délimitation du domaine public maritime naturel

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la DEAL doit, en tant que service déconcentré de l'État, mener les actions dédiées à la délimitation du domaine public maritime de l'État.

Un marché de prestations intellectuelles destiné à réactualiser la limite du DPM sur l'île de Cayenne est en cours de réalisation. L'aboutissement de ce travail donnera lieu à l'adoption d'un nouvel arrêté de délimitation établi à l'issue d'une enquête publique devant intervenir en 2015.

→ Appui à la politique de gestion foncière de l'État

La DEAL, en charge de la gestion du DPM intervient également pour France Domaine au titre de la politique foncière de l'État relative à la bande des 50 pas géométriques non aliénées.

Cette implication s'est en particulier traduite par une démarche active d'appui juridique ayant permis de parvenir à des choix pertinents en termes de valorisation, transfert et utilisation de certaines emprises de la bande des 50 pas.

Gestion du trait de côte

→ Suivi du trait de côte

L'année 2014 a vu la finalisation d'importantes productions confiées au BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) :

- 3^{ème} année de suivi pluriannuel de l'évolution des profils de plage de l'île de Cayenne, incluant un relevé bathymétrique pour prolonger les profils de plage ;
- 1^{ère} année de suivi de l'évolution des profils de plage à Kourou et Awala Yalimapo ;
- remise de l'étude historique de suivi de l'évolution du trait de côte entre 1950 et 2014 ;
- étude des bonnes pratiques et d'opportunité de mise en place d'un observatoire des dynamiques littorales en Guyane.

Ces résultats ont donné lieu à des communications internes à la DEAL ainsi qu'auprès des partenaires et publics d'institutionnels concernés. Ils seront finalisés en 2015.



→ Observatoire de la dynamique côtière

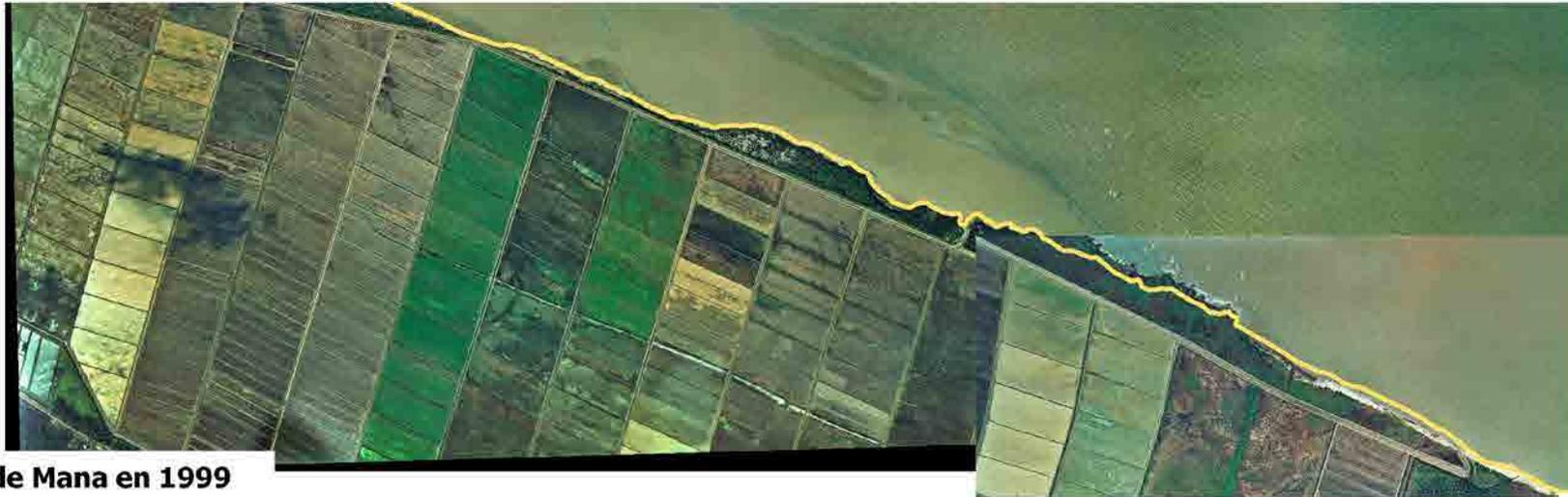
L'observatoire de la dynamique côtière a été lancé en 2014 par la DEAL, le BRGM et le CNRS (centre national de la recherche scientifique). L'observatoire est organisé autour d'un cœur de missions clés dont les fondements et l'intérêt ont été reconnus par les partenaires institutionnels – communes en particulier – appelés à intégrer l'instance dans sa phase de déploiement prévue dès 2015.

L'ensemble des études réalisées, ainsi que les données collectées, seront mises en ligne sur une plate-forme d'échange et à disposition de tous les partenaires publics, institutions et contributeurs concernés.

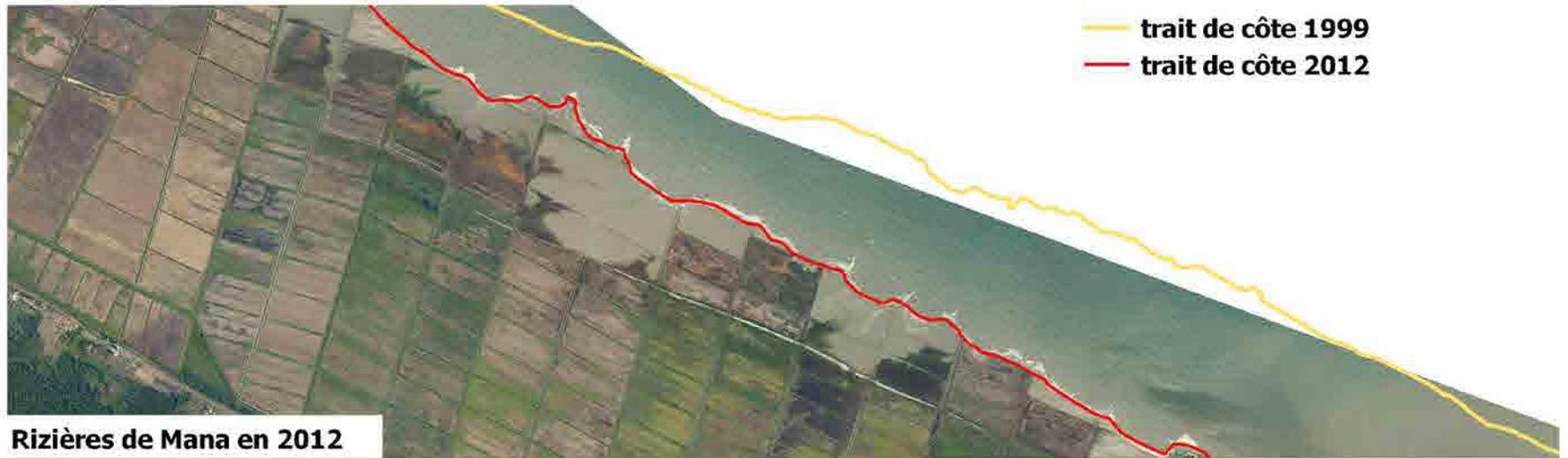


Évolution du trait de côte - île de Cayenne

← Matériel utilisé pour la réalisation des profils bathymétriques - Plage de Montjoly

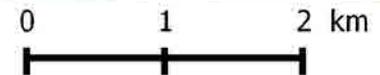


Rizières de Mana en 1999



Rizières de Mana en 2012

— trait de côte 1999
— trait de côte 2012



Conception et réalisation DEAL - Unité Littoral / sources IGN / 27-04-2015

INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

CHAPITRES

- DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL
- ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL
- TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES
- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Les routes nationales RN1 et RN2 constituent une véritable «colonne vertébrale» pour le littoral. Elles garantissent la continuité territoriale.

Le Service Infrastructures et Sécurité Routières (SISR) de la DEAL assure les missions liées à la modernisation et au développement du réseau routier national, ainsi que l'entretien et l'exploitation des 450 kms que comporte ce réseau.

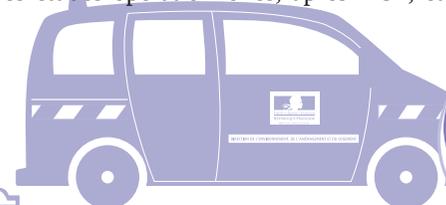
Dans le domaine de la sécurité routière, il assure le suivi de l'accidentalité routière en Guyane, l'animation des actions de sécurité routière, le contrôle des transports de voyageurs et de marchandises, ainsi que l'organisation des examens du permis de conduire.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

Les opérations de développement et de modernisation du réseau routier national sont réalisées en étroite partenariat avec la Région Guyane, qui cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations.

Ces opérations sont pilotées par deux unités :

- L'unité maîtrise d'ouvrage est chargée des études préalables, en amont de la déclaration d'utilité publique (DUP). Cette unité assure également le suivi budgétaire des différents budgets gérés par le service, ainsi que le pilotage de la politique d'entretien routier.
- L'unité ingénierie routière est chargée des études opérationnelles, après DUP, et assure le suivi des travaux.



Aménagement de l'échangeur de Balata



Echangeur de Balata ↑

La réalisation de l'échangeur de Balata, à la jonction entre les RN1 et RN2, a été une opération importante pour la DEAL, puisqu'il s'agissait de réaliser le premier échangeur dénivelé en Guyane, à l'entrée de l'agglomération de Cayenne.

L'opération, d'un coût de 23,5 M€ (15 M€ Région et 8,5 M€ État), a eu pour objectif de fluidifier et de sécuriser les flux de circulation. À cet effet :

- la voie Kourou-Cayenne a été dénivelée, grâce à la réalisation d'un pont, permettant d'assurer une circulation directe, sans carrefour ;
- un nouveau giratoire, en complément de celui déjà existant, a été réalisé côté Larivot. L'ensemble constitue un échangeur de type « lunettes », permettant les échanges entre la RN1, la RN2 et les accès aux zones d'activités riveraines, par des carrefours giratoires.

Par ailleurs, la création d'un réseau d'assainissement, comportant des bassins et ouvrages de traitements, les aménagements paysagers et l'éclairage public permettent d'intégrer au mieux cette opération dans son environnement.

Les circulations des piétons et cyclistes, nombreux dans ce secteur, sont sécurisés grâce à la réalisation de trottoirs et voies cyclables.

Le projet a été l'occasion de mettre en œuvre pour la première fois en Guyane certaines techniques et équipements nouveaux : des glissières en béton « GBA » séparent les deux sens de circulation sur l'axe Cayenne-Kourou, et des portiques de signalisation permettent d'indiquer aux usagers les bretelles de sortie et l'affectation des voies de circulation.

Après la réalisation des giratoires et de l'ouvrage en 2013, les chaussées ont été réalisées début 2014, permettant une inauguration de l'échangeur par le préfet de Guyane et le président de Région, maître d'ouvrage délégué, le 15 avril 2014, jour de l'ouverture à la circulation de la voie dénivelée.

Ce projet a mobilisé de nombreuses unités du service : l'unité Ingénierie Routière qui est responsable du projet, le parc qui a réalisé les travaux de signalisation horizontale (peinture au sol) et la mise en place des glissières de sécurité, ainsi que les équipes du district (CEI de Cayenne et Régina) pour les nombreuses interventions de balisage en cours de chantier et les travaux de finition.



Portique de signalisation - Balata ↑

Inauguration de l'échangeur de Balata ↑

En application des procédures d'audit de sécurité, l'échangeur a fait l'objet d'une inspection avant mise en service, menée par M. Labrousse, responsable de la Mission d'Appui du Réseau Routier National (MARRN), qui a émis un avis favorable.

Les derniers travaux de finitions se sont déroulés au second semestre 2014, et s'achèveront début 2015.

Afin de préparer la mise en service de ce premier échangeur en Guyane, un groupe de travail a été constitué pour définir les modalités pratiques d'exploitation et d'intervention des agents de la DEAL lors d'événements imprévus, de type accident. Ce travail, réalisé en concertation avec les agents d'exploitation, a été présenté et validé en CT et CLHS, et formalisé dans un classeur regroupant l'ensemble des consignes d'intervention.

Aménagement de l'échangeur des Maringouins

Le carrefour des Maringouins est situé sur la commune de Cayenne, à l'intersection de la RN1, de l'ancienne RN3 et de la route de la Madeleine.

Il présente un caractère stratégique pour l'agglomération de Cayenne, puisqu'il constitue le point de passage obligé en entrée de Cayenne et assure également la desserte du Port de Degrad des Cannes.

Ce carrefour est actuellement saturé aux heures de pointe, avec environ 50 000 véhicules par jour : depuis la mise en service de l'échangeur de Balata en 2014, il est devenu le principal nœud de blocage en entrée de Cayenne.

La concertation publique menée en 2012 a permis de retenir une solution d'aménagement parmi différentes variantes présentées.

Le projet prévoit la dénivellation de la RN1, permettant d'assurer une liaison directe sans passer par le giratoire existant. Des aménagements spécifiques pour les cycles et piétons permettront de sécuriser et faciliter ces modes de déplacements.

Enfin, ce projet est compatible avec la réalisation d'une nouvelle voie, envisagée par la CACL dans le cadre de la création d'un réseau de transports en commun en site propre.

Sur cette base, la DEAL a poursuivi les études d'avant projet et élaboré en 2013 le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Après consultation de l'autorité environnementale et finalisation de ce dossier, l'enquête publique devrait avoir lieu début 2015.

Les études de projet se poursuivront durant l'année 2015. Le coût global de l'opération, qui sera co-financée par la Région, est fixé à 19 M€.





Aménagement de la section Balata/PROGT

La section de la RN2 allant de l'échangeur de Balata au giratoire du PROGT est le point de départ de la RN2 vers l'est guyanais, et assure la desserte des différents quartiers de Matoury ainsi que l'aéroport Félix Eboué.

Cette section, qui ne comporte que deux voies, est totalement saturée aux heures de pointe, en raison de l'importance du trafic et du fort développement des zones urbaines traversées. De plus, l'espace public de la route et les carrefours sont mal traités, et les conditions de sécurité sont très dégradées.

La DEAL a procédé depuis plusieurs années à de nombreuses études et concertation avec les collectivités locales en vue de définir quelques solutions préférentielles d'aménagement permettant d'améliorer les conditions de trafic mais aussi de mieux intégrer cet axe dans son environnement urbain et de favoriser la circulation des transports collectifs.

Une concertation formelle, menée par l'État en association avec la commune de Matoury, la Région et la communauté d'agglomération s'est déroulée fin 2013, afin de connaître les attentes des usagers et riverains et de recueillir leurs observations.

Cette concertation a permis de dégager une solution préférentielle comportant la réalisation d'une 2 x 2 voies pour les véhicules et poids-lourds, avec de chaque côté une voie réservée aux transports en commun, ainsi qu'un trottoir et une voie pour les cycles. Des espaces plantés permettent d'améliorer l'image de cette section située en entrée de ville.

Les carrefours seront munis de feux tricolores coordonnés entre eux afin de faciliter l'écoulement du trafic et les liaisons avec les quartiers riverains.

En 2014, les études environnementales et techniques se sont poursuivies. Les premiers travaux préparatoires devraient démarrer au second semestre 2015.

Le coût global de l'opération, qui sera cofinancée par la Région, est fixé à 25 M€



BALATA-TONATE

La RN1 relie Cayenne à l'Ouest Guyanais. Entre Cayenne et Tonate, elle traverse des zones dont l'urbanisation va fortement se développer dans les années à venir, afin de répondre à l'importante demande de nouveaux logements liée à l'accroissement démographique de la Guyane. Cette section de route à 2 voies est déjà à la limite de la saturation, en particulier aux heures de pointe dans le secteur du Pont du Larivot.

Cette section comporte de nombreux accès riverains, sa perception n'est plus en accord avec son usage.

Afin de disposer d'une vision prospective à moyen et long terme (10 ans et 20 ans) des besoins globaux en aménagement de la section Cayenne-Tonate et envisager différents scénarios d'aménagement, la DEAL a fait réaliser une étude permettant d'établir un diagnostic territorial et d'évaluer les besoins en déplacements.

Les premières conclusions de l'étude mettent en exergue la nécessité d'un réaménagement de la section entre Balata et la RD 51 en 2 x 2 voies, y compris pour le franchissement de la rivière de Cayenne, ainsi qu'une sécurisation de la suite de l'itinéraire jusqu'à Tonate. Afin de sécuriser la circulation des nombreux piétons et cycles, l'étude met en avant l'intérêt de réaliser des espaces spécifiques pour ces usagers sensibles.

Cette étude a été présentée à la Région ainsi qu'aux différents acteurs socio-économique du territoire guyanais au quatrième trimestre 2014 et fera l'objet de concertations en 2015.



Nouveau pont du Larivot

Sans attendre les résultats de l'étude d'aménagement de la section Balata-Tonate, la DEAL avait déjà engagé depuis plusieurs années les études de construction d'un nouvel ouvrage à deux voies, en parallèle de l'ouvrage actuel du Larivot.

L'ouvrage devrait se situer à 40 m en aval du pont actuel. Il sera affecté au sens Cayenne vers Kourou sur deux voies, alors que les deux voies du pont actuel seraient affectées au sens Kourou vers Cayenne.

Les études préalables de ce pont sont achevées. Des investigations complémentaires des sols très instables en rive de la rivière ont été réalisées afin de valider la faisabilité technique et la tenue dans le temps des remblais aux abords de l'ouvrage, permettant la poursuite des études détaillées.

En parallèle, l'étude globale d'aménagement de la RN1 entre Cayenne et Tonate a démontré l'intérêt de réaliser une voie spécifique pour les piétons et cycles le long de cet itinéraire. Afin d'assurer la continuité de ces modes de déplacements, le projet du nouveau pont intégrera une surlargeur spécifique pour ces usages.

Le coût de ce projet est évalué à 100 M€.

Reconstruction du pont sur la Comté

Ce pont situé sur l'axe Cayenne-St-Georges est un ouvrage essentiel et stratégique puisqu'il est le passage obligé permettant de desservir l'Est de la Guyane, en particulier le village de Cacao et le bourg de Régina, principaux lieux de production de fruits et légumes en Guyane.

Le pont actuel est un pont provisoire, de type Bailey, datant du début des années 1980, qui est limité à 26 tonnes et qui ne comporte qu'une seule voie de circulation.

Il se dégrade progressivement et les équipes du District doivent intervenir régulièrement pour le maintien en état du platelage.

Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage, à deux voies et sans limitation de tonnage, juste en aval du pont actuel.

Les études de projet du nouvel ouvrage d'art et de ses raccordements sont finalisées. En 2014, le dossier d'enquête conjointe à la déclaration d'utilité publique et à la loi sur l'eau

Montage simulation du nouveau pont du Larivot ↓



a été finalisé et transmis à l'avis de l'autorité environnementale. Ce dossier d'enquête concerne la réalisation du nouveau pont, ainsi que la rectification des virages situés après, projet qui sera réalisé ultérieurement.

Le coût global de l'opération est de 24 M€, se répartissant de manière équitable entre le pont et les virages.

Les travaux de construction du pont devraient démarrer fin 2015.

Voie d'accès au pont de l'Oyapock

Le pont sur l'Oyapock ainsi que la voie d'accès côté français sont achevés.

Quelques travaux de finition se sont déroulés en 2014 (plantations, compléments d'assainissement, ...). Par ailleurs, afin de mettre en valeur le point de vue sur les berges de l'Oyapock et sur l'ouvrage, un belvédère a été réalisé aux abords du pont. En structure mixte béton/bois, cet équipement est destiné à accueillir les usagers.

Dès que la route et le poste de contrôle côté Brésil seront réalisés, le pont pourra être mis en service.



Belvédère - Saint-Georges de l'Oyapock ↑

ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL



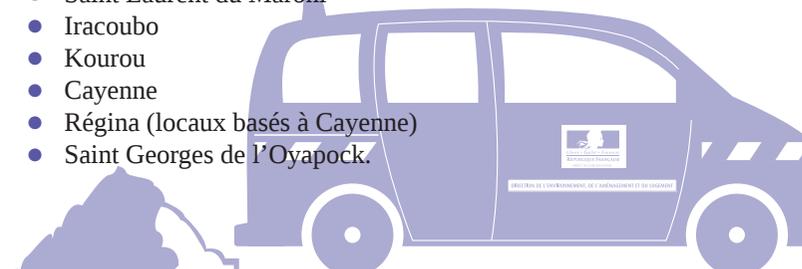
Travaux sur le pont de la Comté ↑

La DEAL est chargée de l'entretien des 450 kms des routes nationales 1 et 2 qui desservent la quasi totalité des communes littorales.

Le pilotage de la politique d'entretien et le suivi budgétaire est assuré par l'unité maîtrise d'ouvrage alors que la mise en œuvre est effectuée par le District et le Parc Routier.

Le District regroupe 6 centres d'entretien et d'intervention (CEI) :

- Saint Laurent du Maroni
- Iracoubo
- Kourou
- Cayenne
- Régina (locaux basés à Cayenne)
- Saint Georges de l'Oyapock.



Surveillance et exploitation du réseau

Les CEI, en charge de la surveillance du réseau, réalisent un patrouillage hebdomadaire sur l'ensemble des 450 kms de route nationale de St Georges de l'Oyapock à St Laurent du Maroni.

En 2014, ces patrouilles, qui représentent un linéaire cumulé de **23 250 km** surveillés, ont permis de détecter **1 433 anomalies** présentant un risque potentiel pour les usagers (obstacles sur chaussées, dégradations, arbres menaçant de tomber, occupation illégale du domaine public, ...) dont 749 ont pu être traitées directement, les autres ayant fait l'objet d'un balisage et d'intervention spécifique au cours des jours suivants.

Une astreinte est également mise en place assurant une capacité d'intervention 24h/24h : **129 interventions d'astreintes** (une intervention tous les 3 jours en moyenne) ont été réalisées en 2014, représentant un total de **763 heures d'intervention cumulées**, principalement la nuit et le week-end (interventions sur accidents, chutes d'arbres, inondations, ...).

Les actions mises en place ont également pour but de surveiller et mieux connaître l'évolution du patrimoine que constitue le réseau routier. En 2014, **54 visites détaillées d'ouvrages d'art** et **509 visites détaillées d'ouvrages hydrauliques** ont été réalisées par les CEI, représentant un total de plus de **1 000 jours de travail cumulés** pour préparer ces visites (nettoyage, dégagement de la végétation, ...).

La gestion du domaine public routier est également une mission importante qui vise notamment à instruire les demandes d'autorisation d'accès, les demandes d'occupation du domaine public par les concessionnaires et les demandes d'autorisation de chantier : **107 demandes** ont été instruites en 2014 et **35 infractions** relevées.

Mortalité animale : En 2014, une action a été mise en place en partenariat avec le service MNBSP, afin de mieux connaître l'impact du réseau routier sur la faune et les interactions entre la faune et la route. Les CEI relèvent et signalent tous les signes de mortalité animale liés à la route, le service MNBSP est chargé de l'analyse des données. Les premiers résultats seront disponibles en 2015.

Entretien courant

Les agents des CEI réalisent également des travaux d'entretien courant en régie assurant une présence quotidienne sur le réseau. En 2014, ces travaux représentent :

- **4 700 jours de travail** cumulés pour l'entretien courant des chaussées (balayage, bouchage des nids de poule, ...), et un total de **254 tonnes de bitume** mises en œuvre.
- **2 550 jours de travail** pour l'entretien des « dépendances vertes » (fauchage, élagage, débroussaillage, ...) représentant **1 826 km d'accotements fauchés**.
- **94 jours de travail** pour l'entretien des « dépendances bleues » (curage de fossé, dérasement d'accotement, entretien des bassins, ...) soit **58 km de fossés ou d'accotements** remis en état

Gros entretien et travaux particuliers

→ Renforcement et réhabilitation des chaussées

Le district assure le suivi des opérations importantes de réhabilitation des chaussées engagées depuis plusieurs années et qui se sont poursuivies en 2014.

La **RN2** qui relie Cayenne à Saint Georges de l'Oyapock a été construite par étapes et conçue à l'origine comme une simple piste. Elle présente sur de nombreux tronçons une structure de chaussée constituée uniquement d'une grave latéritique recouverte d'un enduit gravillonné. Cette structure très faible n'est plus adaptée au trafic actuel et, malgré un entretien constant, elle présente de graves dégradations qui s'accroissent à chaque saison des pluies. Après l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock, cette route nationale constituera un réseau supportant notamment les échanges entre la Guyane et le Brésil. Deux sections pour un total de **6 km** ont pu être renforcées en 2014 pour un montant de **3,6 M€**.

La déviation de Kourou sur la **RN1**, a été construite au début des années 1990. Elle a aujourd'hui plus de 20 ans et présente diverses dégradations, caractéristiques des chaussées fortement dégradées : ornières, fissurations, arrachements de surface, ... rendant la circulation difficile, notamment en cas de fortes pluies. Une section d'un peu plus de **1 km** a été réhabilitée en 2014 pour un montant de **1,1 M€**.

→ Réfection des couches de roulement, dispositifs de retenue, signalisation horizontale

Chaque année, le Parc réalise un programme de renouvellement des enduits superficiels gravillonnés des RN1 et RN2 : il s'agit d'interventions de préservation du patrimoine destinées à prévenir l'apparition des dégradations de chaussées. Pour l'année 2014, ce sont plus de 50 km sur les RN1 et RN2 qui ont fait l'objet de réparations.

En 2014, le Parc a également fortement contribué aux travaux de l'échangeur de Balata par la pose des glissières de sécurité et le marquage au sol.

Des travaux de renouvellement et ou de rétablissement de signalisation horizontale après travaux ont également été effectués comme chaque année.

Le Parc assure également la gestion et l'entretien de tous les véhicules et engins de la DEAL. En raison du vieillissement de ce matériel, les dépenses d'entretien ont augmenté de 12 % par rapport à 2013.

Aménagements de sécurité

→ Stabilisation des accotements

Cet aménagement, réalisé en périphérie de Cayenne, a pour objectif de rendre les accotements praticables en toute sécurité par les piétons et les cyclistes, nombreux sur ces sections, afin d'éviter qu'ils circulent sur la chaussée.

Réalisés depuis 2008 selon un programme pluriannuel, **4 km** ont été réalisés en 2014 sur la RN2 entre Ste Rose de Lima et le carrefour de Stoupan pour un montant de **450 000 €**.

Ce programme sera poursuivi en 2015 sur les secteurs d'habitats diffus de la RN1 entre Tonate et Kourou.

→ Réalisation d'un cheminement piéton et dégagement de visibilité à proximité de Régina

Entre les PR106 et 107 la RN2 est étroite et ne disposait pas d'accotement, obligeant les piétons à marcher sur les voies de circulation pour rejoindre le bourg de Régina. Un cheminement piéton sécurisé a été aménagé sur **1,5 km**.

Par ailleurs, un dégagement de visibilité a été réalisé dans un virage dangereux situé au PR103 par reprise et terrassement du talus.

Ces deux interventions représentent un budget de **300 000 €**.

Immobilier technique

→ Mise aux normes des CEI

Les travaux de mise aux normes environnementales des CEI se sont poursuivis en 2014.

Une aire de lavage avec débourbeur-deshuileur a été créée sur le site de St Laurent du Maroni. Tous les CEI disposent dorénavant d'une aire de lavage aux normes, à l'exception du CEI d'Iracoubo, pour lequel la mise en place est prévue dans le cadre du programme de réhabilitation complet du site.

D-Djok dans les CEI : Des box pour réaliser le tri et le stockage des déchets issus de l'exploitation dans l'attente de leur évacuation vers une filière de stockage agréée (débris de pneu, objet divers ramassés sur les chaussées, etc...) vont être réalisés dans les CEI.

La construction de ces box a commencé sur le site de St Georges en 2014.

Par ailleurs, sans attendre, la mise en place des box, des fûts de tri et de stockage ont été mis en place avec l'appui du réseau D-Djok pour tous les petits déchets issus de l'activité des CEI.





ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL



12



13



14



16



15



18



19



20



17



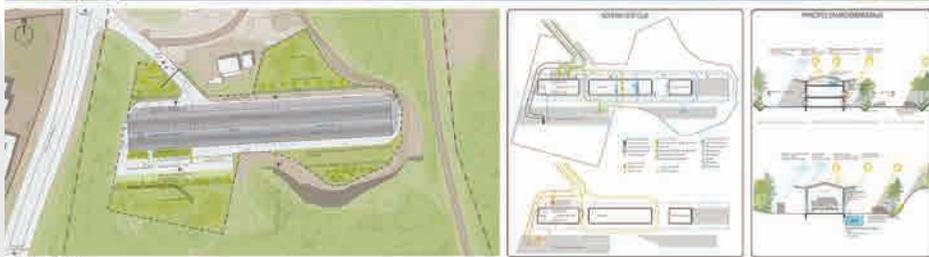
21

1. Paresseux sur la RN 2
2. Construction de l'aire de lavage
CEI de Kourou
3. Construction de box de tri des déchets
CEI de Saint-Georges de l'Oyapock
4. Construction de l'aire de lavage
CEI de Saint-Laurent du Maroni
5. Entretien de chaussée
CEI de Régina
6. Entretien de chaussée
CEI de Saint-Georges de l'Oyapock
7. Mise en place du tri des déchets
CEI de Kourou
8. Réhabilitation de la RN 2
avant travaux
9. Réhabilitation de la RN 2
travaux en cours
10. Entretien de chaussée
CEI de Cayenne
11. Débroussaillage manuel
CEI de Régina
12. Entretien des ouvrages d'art
Pont de la Comté
13. Entretien des ouvrages d'art
Pont Coralie
14. Curage de caniveaux
Secteur de Régina
15. Curage de caniveaux
Voie d'accès au pont sur l'Oyapock
16. Astreinte, intervention pour présence d'huile
sur chaussée
17. Astreinte, intervention sur accident
18. Aménagement de sécurité, dégagement de
visibilité dans un virage
RN 2 PR 103
19. Aménagement de sécurité, création
d'accotement stabilisé
Secteur de Matoury
20. Aménagement de sécurité, création d'un
cheminement piéton (avant)
Régina
21. Aménagement de sécurité, création d'un
cheminement piéton (après)
Régina

→ **Projet de construction d'un nouveau parc**

Les locaux actuels du Parc, situés au cœur du centre-ville de Cayenne sont très vétustes et présentent de graves risques pour la sécurité des agents ainsi que pour les usagers de la gare routière située à proximité.

2014 a vu aboutir les études de conception en vue de la construction d'un nouveau Parc routier à proximité des locaux du District, aux Maringouins. Les consultations des entreprises ont été menées au cours du 3^{ème} trimestre 2014, permettant d'engager les premiers travaux du lot 1 en fin d'année. Le coût de ce projet est d'environ **5 M€**.



Projet parc routier de la DEAL - Cayenne ↑

Surveillance, Entretien et Réparations des ouvrages d'art

Les missions de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages d'art, plus communément appelés ponts, sont assurées par l'unité ouvrage d'art (UOA) avec l'appui des Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) du District.

La surveillance des ouvrages a pour objectif de mieux connaître l'état des ouvrages et de définir les travaux d'entretien ou de grosses réparations à programmer sur les ouvrages qui le méritent. Elle est réalisée à plusieurs niveaux :

- En 2014, comme tous les ans, les CEI ont réalisé les visites annuelles des ouvrages de leur zone d'intervention.
- L'unité ouvrage d'art s'est consacrée aux visites IQOA (Image Qualité des Ouvrages d'Art) pour le tiers des ouvrages du réseau routier national
- le CEREMA a réalisé l'inspection détaillée des ouvrages de plus grande importance.

En 2014, les principaux chantiers de réparation ont concerné le pont du Larivot, les ponts de Kourouaï et Tibourou, ainsi que les buses métalliques très dégradées.

Pont du Larivot

Les travaux de réparation du tablier, démarrés en septembre 2013, se sont poursuivis jusqu'en octobre 2014 :

- Réparation des bétons et aciers dégradés des poutres du tablier, et mise en place d'une protection cathodique afin d'éviter une future dégradation des aciers par oxydation.
- Remplacement des joints de chaussée dégradés
- Vérinage du tablier au droit de la pile 13, afin de retrouver le profil en long initial de l'ouvrage avant l'affaissement intervenu en 2009.

Au final, un essai de chargement a été réalisé le 19 octobre 2014. Il s'agissait de mesurer la flèche (déformation) de plusieurs travées du pont du Larivot sous une charge de 120 tonnes (4 camions de 30 tonnes) pour vérifier le comportement du pont après réparation. Les résultats de cet essai ont été concluants.

La réalisation de ces travaux permet de sécuriser l'ouvrage, et de prolonger sa durée de vie de 30 ans.

Pont de Kourouaï et Tibourou

Les travaux réalisés en 2014 sur ces deux ouvrages concernaient la réfection du revêtement du tablier métallique. Les travaux ont consisté à décaper l'ancien revêtement, à appliquer une résine de protection puis à réaliser une nouvelle couche de roulement pour retrouver l'adhérence de la chaussée de ces deux ponts.

Suite à des difficultés techniques rencontrées en cours de chantier, l'entreprise devra toutefois réaliser une nouvelle intervention en 2015 afin d'obtenir un revêtement satisfaisant.

Remplacement des buses métalliques

Le réseau comporte un grand nombre de buses métalliques permettant d'assurer la continuité des écoulements hydrauliques en traversée de chaussée. Ces buses, anciennes, sont fortement corrodées et certaines sont à la limite de rupture.

Malgré d'importants programmes de travaux depuis 10 ans (à titre d'exemple, 9 buses remplacées en 2014), il reste encore 61 buses en très mauvais état.

Ces buses font l'objet d'un dispositif spécifique de surveillance.

L'unité Ouvrage d'arts a élaboré un programme pluriannuel afin de remplacer ces buses. Après approbation de ce programme par le ministère, les crédits notifiés en 2014 ont permis de lancer des marchés pour remplacer 19 buses. Ces travaux se dérouleront en 2015.

Pont de Kourou

Les auscultations des fondations du pont de Kourou ont montré que le rideau de palplanches, servant de protection aux pieux soutenant l'ouvrage, est fortement corrodé, et que des cavités se sont formées.

Compte tenu des conséquences que ces phénomènes de corrosion peuvent entraîner sur la stabilité des pieux, le projet de réparation a été classé prioritaire. Les études ont été menées par le CEREMA et un appel d'offre s'est déroulé à la mi-2014, permettant de notifier le marché, d'un montant d'environ 2,9 M€ en toute fin d'année.

Les travaux de réparation se dérouleront tout au long de l'année 2015.

Essai de chargement du pont du Larivot après achèvement complet du confortement →



Remplacement d'ouvrage hydraulique sur la RN1 - Macouria →



Réfection du revêtement du pont de Tibourou →



TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES

L' Unité Transport assure au sein de la DEAL des missions régaliennes concernant le transport routier :

- La gestion des entreprises de transport de marchandises et de voyageurs : l'unité assure l'inscription des entreprises au registre national, veille au respect des conditions d'exercice de la profession et délivre les licences de transport.
- Le contrôle des transports routiers, soit sur route (interception de véhicules), soit en entreprise.
- La surveillance administrative des centres de contrôle techniques.
- L'instruction et la délivrance des autorisations de transports exceptionnels.

En 2014, cette unité a procédé aux activités suivantes :

→ Gestion des entreprises de transport :

- La tenue et mise à jour de 351 dossiers d'entreprises : 230 en transports de marchandises, 121 de personnes et 4 commissionnaires de transport.
- L'inscription de 46 nouvelles entreprises, 22 en voyageurs, 24 en marchandises
- La mise en œuvre des décrets « Paquet routier » qui ont introduit des dispositions nouvelles qui s'imposent aux entreprises.

→ Contrôle des transports routiers :

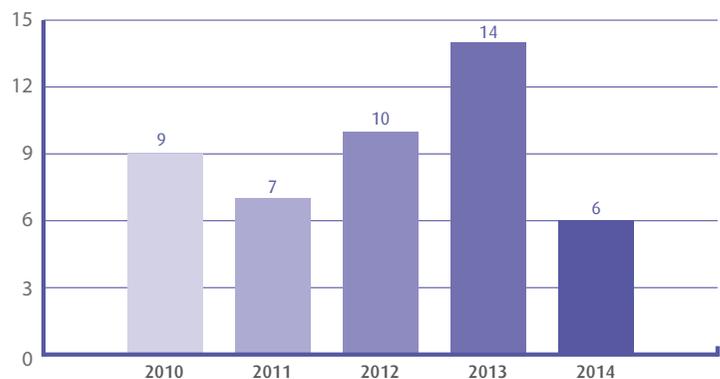
- **101 opérations de contrôle** sur route, dont 10 réalisées de nuit, ce qui représente 354 conducteurs contrôlés, et plus de 10 000 journées de travail analysées.
- **6 contrôles en entreprise**, correspondant à 72 conducteurs et 2 088 journées de travail analysées.



Nombre d'opérations par année



Nombre d'entreprises contrôlées





Contrôle routier ↑

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'observatoire

La mission sécurité routière, en charge de l'observatoire de la sécurité routière, a publié le bilan 2014 de la sécurité routière en Guyane.

Les remontées rapides fournies par les forces de l'ordre permettent la mise à jour mensuelle des baromètres de sécurité routière et la mise à jour permanente des cartes de localisation des accidents mortels.

Un bilan mensuel et une courte synthèse est transmise mensuellement aux médias afin de renforcer la sensibilisation des usagers à la prise en compte de la sécurité routière.

Avec 28 tués sur les routes de Guyane, le bilan de l'année 2014 est plutôt encourageant par rapport aux années précédentes : on relevait 27 tués en 2013 et 41 en 2012. Autre point positif, le nombre de blessés hospitalisés est en baisse. Cet indicateur, de part son importance, est d'ailleurs le plus pertinent pour évaluer le niveau de l'accidentalité.

Les autres données sont par contre en hausse, de 11,4 % pour le nombre d'accidents corporels et de 5,6 % pour le nombre total de blessés.

→ Surveillance des centres de contrôle technique :

- 27 actes de réception de véhicules à titre isolé
- 9 visites de supervision de centres de contrôle, dont une en PL

→ Délivrance des autorisations de transports exceptionnels :

- 107 arrêtés de transports exceptionnels ont été instruits et délivrés, en grande majorité pour des convois du Centre Spatial Guyanais

La mise en place de l'application TE-NET en fin 2014 permettra de dématérialiser les demandes et l'instruction des demandes de transports exceptionnels dès le début 2015.

Baromètre accidents 2014

BILAN ANNUEL	ACCIDENTS CORPORELS	TOTAL DES BLESSÉS	DONT BLESSÉS HOSPITALISÉS	PERSONNES TUÉES
ANNÉE 2014 (PROVISOIRE)	284	377	156	28
ANNÉE 2013 (DÉFINITIF)	255	357	207	27
VARIATION 2014 / 2013	+29	+20	-51	+1
EVOLUTION 2014 / 2013	+11 %	+5,6 %	-24,6 %	+3,7 %



Actions de sécurité routière



L'animation des actions de sécurité routière

La mission a participé en 2014 à de nombreuses actions de sensibilisation sur la sécurité routière : interventions dans les lycées et collèges sur la problématique des 2 roues motorisées, participation à la journée de la sécurité intérieure, événement qui regroupe tous les services de sécurité du ministère de l'intérieur.

En partenariat avec la préfecture, la mission anime un réseau d'associations proposant des actions sécurité routière en attribuant notamment des subventions par l'intermédiaire du PDASR (Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière).

La mission assure également la coordination de la sécurité routière auprès du directeur de cabinet du préfet.

Depuis 2012, la mission sécurité routière assure l'organisation de l'examen BEPECASER (diplôme des enseignants à la conduite) ainsi que l'épreuve d'admissibilité de l'examen BAFM (Formation des enseignants à la conduite). En 2014, 76 candidats ont passé les épreuves du BEPECASER.

Une unité exploitation et sécurité de la route intervient au niveau des projets en cours d'étude et des travaux en cours sur le réseau afin de s'assurer que la sécurité est totalement prise en compte tous au long du déroulement des opérations et lors des interventions sur le réseau routier national. Elle assure la maintenance et le recueil des données provenant des comptages routiers.

Elle participe également aux actions en matière de protection civile.

L'éducation routière

L'unité Éducation Routière assure deux types de missions relatives à l'éducation à la conduite :

- L'instruction et le suivi des agréments des « EECA » : Établissements d'Enseignements à la Conduite Automobile (auto-écoles)
- l'organisation des examens : répartition des places d'examen, réalisation de l'épreuve théorique générale (code) et des examens pratiques.

Sur les 13 catégories de permis existantes, 8 sont couramment organisées en Guyane. Le permis B représente à lui seul plus de 82 % des examens pratiques.

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de réformes, en particulier la création de nouvelles catégories de permis en Poids-lourds et moto, engendrant de nouvelles procédures d'examen. Le passage de 12 à 13 examens par jour a été mis en application à compter du mois d'octobre.

Compte tenu de l'évolution de la population de Guyane, cette activité est en forte augmentation depuis plusieurs années. Toutefois, le taux d'activité des 6 inspecteurs ayant atteint son maximum, le nombre d'examens réalisés progresse moins vite que la demande.

Code de la route

	2010	2011	2012	2013	2014
CODE DE LA ROUTE	51,52 %	49,80 %	49,48 %	54 %	57 %
PERMIS B	47,49 %	49,53 %	44,54 %	40 %	39,4 %

Après une augmentation du taux de réussite à l'examen pratique en 2010 et 2011, une baisse de ce taux est constatée ces dernières années.

Permis de conduire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU CODE DE LA ROUTE	6094	5748	6555	7889	7844	10309	12609
DONT NOMBRE D'EXAMINÉS EN 1^{ÈRE} PRÉSENTATION	2777	2658	2948	3858	4019	5935	7273
NOMBRE D'EXAMINÉS À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE	4769	5274	5265	5669	6158	6255	6340
DONT NOMBRE D'EXAMINÉS EN 1^{ÈRE} PRÉSENTATION	2040	2281	2529	2832	3064	2901	2888

Le nombre de candidats aux épreuves pratiques B est en constante augmentation, d'environ 10 % par an, la capacité maximale de passage d'examens par l'unité Education Routière est atteinte.

1. Rond point de Balata
2. Echangeur de balata vue du ciel / © SIAGE
3. Equipe DEAL responsable du projet - échangeur de Balata
4. Ouverture de l'échangeur de Balata à la circulation
5. Le chef du service Infrastructures et Sécurité Routières de la DEAL, M Claude LEREUN (à gauche) et le président de Région, M Rodolphe ALEXANDRE (à droite) lors de l'inauguration de l'échangeur de Balata



AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT

CHAPITRES

- CONSTRUCTION
- URBANISME
- RÉNOVATION URBAINE
- AIDES AUX COMMUNES
- AMÉNAGEMENT
- LOGEMENT



L'évolution démographique de la Guyane, dont la population double tous les vingt ans, impose des actions très volontaristes en matière d'aménagement et de logement. Le cadre de vie de la grande majorité des Guyanais de demain se dessine maintenant.

CONSTRUCTION

La DEAL intervient pour le compte des services déconcentrés de l'État dans la conduite d'opérations de constructions neuves et de réhabilitation, tout particulièrement depuis plusieurs années sur la construction du Pôle universitaire guyanais (PUG).

Elle assure également la conduite d'opérations des nouveaux bâtiments du siège de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de l'extension du centre de rétention administratif dont les travaux doivent se terminer en 2015. La conception et le lancement des appels d'offres travaux pour le nouveau Parc de la DEAL et le restaurant universitaire ont été lancés en 2014.

Une intervention est également réalisée auprès du préfet en qualité de membre de la Cellule interministérielle de suivi de l'immobilier de l'État (CISIE) pour la partie énergétique, accessibilité et gros entretien des bâtiments.

Ainsi, des travaux d'isolation thermique (120 k€) et d'accessibilité (60 k€) ont été réalisés sur les bâtiments au siège de la DEAL. Les études pour la réhabilitation d'un bâtiment pour la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) (1,1 M€), l'aménagement et l'accessibilité de la préfecture (600 k€) et les travaux à la DEAL (Buzaré) ont également été lancés en 2014.



- 244 dossiers examinés en commission d'accessibilité
- 251 dossiers examinés en sous commission départementale pour l'incendie
- 229 commissions de sécurité pour les établissements recevant du public (ERP)
- 20 contrôles du respect des règles de construction (CRC)

URBANISME

La DEAL a donné son avis sur les documents d'urbanisme qui lui ont été soumis (plans local d'urbanisme, plans d'occupation des sols...).

Les permis de construire des établissements publics et des bailleurs sociaux ainsi que pour les communes de Guyane (sauf Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni) ont été traités par la DEAL. Cela représente environ 1 030 actes d'urbanisme pour l'année 2014.

Taxes d'urbanisme liquidées en 2014

RAP	REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	232 423 €
TLE	TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT	-28 821 €
TD/CAUE	TAXE DÉPARTEMENTALE POUR LE FINANCEMENT DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT	12 211 €
TD/ENS	TAXE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	20 381 €
TA	TAXE D'AMÉNAGEMENT	1 478 903 €
	TOTAL	1 715 097 €

RÉNOVATION URBAINE

Projets de rénovation urbaine (PRU)

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s'est engagée auprès des collectivités en Guyane sur les projets de rénovation urbaine de Cayenne, Matoury et Kourou pour un montant de subvention global de 70 M€ pour un coût total de projet de 270 M€. En 2014, l'ANRU a procédé au versement de plus de 9,5 M€ de subventions, instruites par la DEAL.

→ Cayenne

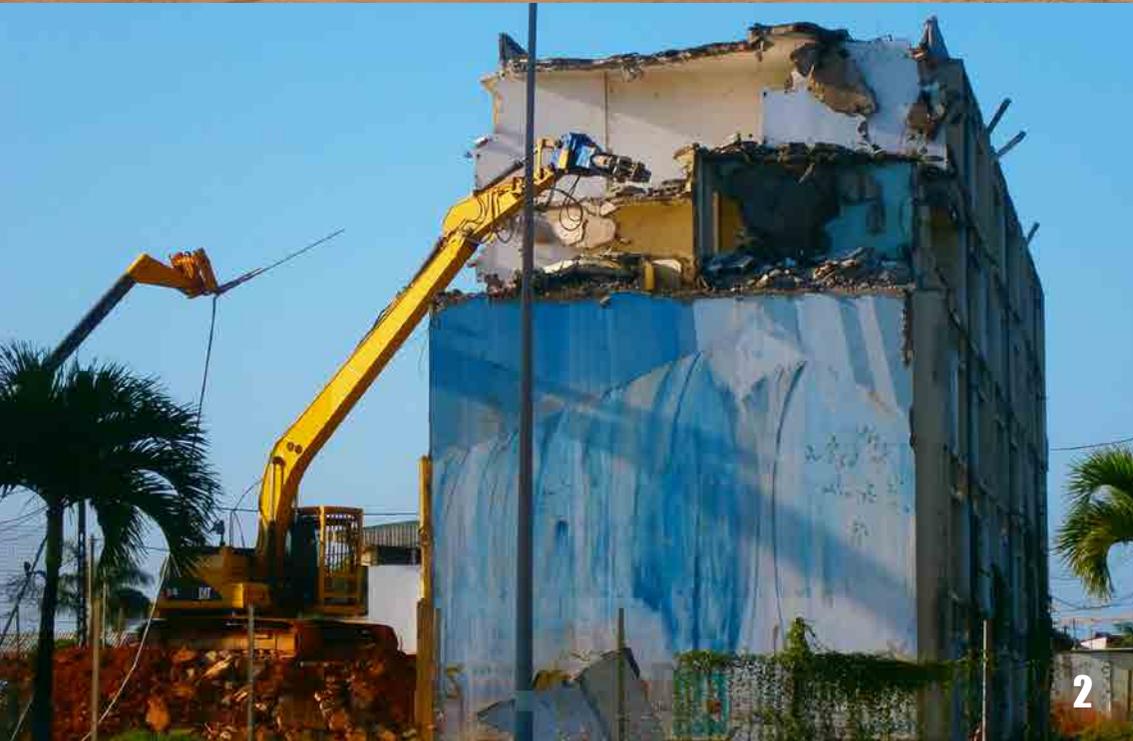
Les opérations de démolition se sont poursuivies dans le quartier Mirza. La livraison de logements neufs se poursuit également (bâtiment A à Mirza, Paul Amusant) et permet de reloger les habitants. L'avenant 3 présenté en 2013 par la ville de Cayenne au comité d'engagement de l'ANRU a été signé en février 2014. Il porte sur la réhabilitation des tours Floralties et sur la nouvelle stratégie de développement économique.

→ Matoury

Deux bâtiments supplémentaires (soit 5 sur 9 au total) ont été démolis en décembre 2014. 87 % des subventions de l'ANRU ont été engagées. Les premières opérations d'aménagement ont démarré et la construction des logements se termine dans le sud bourg. La voie de désenclavement par la Matourienne a été réalisée mais reste fermée à la circulation dans l'attente d'un carrefour sécurisé.

→ Kourou

La phase opérationnelle est en phase d'achèvement. Toutes les subventions de l'ANRU ont été engagées. Néanmoins le départ de la chef de projet et le renouvellement de l'équipe municipale suite aux élections a ralenti les opérations.



1. Démolition Bâtiment F Copaya - Matoury
2. Démolition Bâtiment D de Mirza - Cayenne
3. Bâtiment Paul Amusant - Cayenne

Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

En 2014, la DEAL a participé activement aux réflexions pour la redéfinition des contours de la géographie prioritaire ainsi que ceux du futur NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbaine) en Guyane. Le conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 a validé cinq quartiers éligibles aux subventions pour un projet d'intérêt national : trois quartiers à Cayenne, un à Matoury et un à Saint-Laurent-du-Maroni. La DEAL a aussi accompagné les villes dans leurs premières réflexions sur leurs projets urbains.

AIDES AUX COMMUNES

Plan déchets Maroni

La DEAL est associée au Plan déchets Maroni qui vise à accompagner les collectivités pour la création d'installations de transit et de stockage de déchets dans l'ouest guyanais, territoire sur lequel des décharges non autorisées étaient jusqu'alors présentes. Elle assure la conduite d'opération et la maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce plan qui permettra la mise aux normes européennes en 2015 de la gestion des déchets sur le fleuve. Une aide active de la représentation de la DEAL basée à Saint-Laurent-du-Maroni a permis d'avancer significativement sur ce dossier pour un montant de travaux d'1,4 M€ en 2014. 6 M€ sont dédiés à cette opération, qui prendra fin en 2015.

Nouveau conseil aux territoires

La DEAL a mis en place la démarche du « nouveau conseil aux territoires » visant à aider les collectivités et les acteurs locaux à faire émerger leurs projets et les mener à bien. La DEAL a collaboré, en 2014, avec sept communes ou communauté de communes dans le cadre de divers projets notamment l'aménagement et régularisation foncière, la gestion des déchets, l'assainissement.



Mérise, phase 1 - Montsinéry ↑

Fleurs des Canes - Rémire-Montjoly ↓



AMÉNAGEMENT

Architecte conseil

Les missions de l'architecte conseil ont été encadrées par le service Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement (AUCL) pour émettre des avis sur les projets des bailleurs sociaux, des établissements publics et des collectivités en termes d'aménagement.

ÉcoQuartier

Accompagnés par la DEAL, la ville de Rémire-Montjoly et l'EPAG - établissement public d'aménagement de la Guyane - se sont portés candidats dans le cadre de la deuxième vague de labellisation ÉcoQuartier. La DEAL a apporté sa pierre dans la réalisation de la triple expertise, puis a organisé et piloté la commission régionale, qui s'est prononcée favorablement au projet. Depuis la commission nationale du 17 octobre 2014, ce projet est désormais officiellement « engagé dans la labellisation ». En parallèle, les travaux de la première tranche ont été lancés en septembre 2014.

Aménagement simplifié

La DEAL travaille en parallèle sur des solutions d'aménagement et de logements simplifiés pour permettre aux populations de participer à la construction de leur propre logement. L'objectif est d'accueillir des populations qui, de toute façon, auraient choisi de s'implanter dans de l'habitat spontané informel. Il s'agit d'organiser l'aménagement primaire des terrains en encadrant la construction des logements de façon à assurer le respect des conditions d'habitabilité décentes.



Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU)

La DEAL assure le secrétariat car il est présidé par les élus (tantôt le conseil régional, tantôt le conseil général) et assure également l'instruction des dossiers jusqu'à la mise en paiement des subventions.

Le Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU) vise à coordonner les interventions financières des différents partenaires (Europe, État, Région, Département) en vue d'assurer la production de surfaces foncières aménagées, pour la construction de logements et d'équipements publics.

Les fonds FRAFU ont soutenu financièrement les grands projets d'aménagement de la Guyane en 2014 : ZAC (zone d'aménagement concerté) de Vidal à Rémire-Montjoly, ZAC de Soula à Macouria, ainsi que des opérations d'aménagement de terrains (128 logements) à Cayenne sur les Roses de la Madeleine.

Financement FRAFU en 2014

	EUROPE	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	TOTAL
TOTAL	0 €	8 268 000 €	2 500 000 €	400 000 €	11 168 000 €

Résorption de l'habitat insalubre (RHI)

En ce qui concerne la résorption de l'habitat insalubre (RHI), la DEAL a poursuivi le financement des opérations lancées il y a plusieurs années et notamment la tranche 3.1 de l'opération Cotonnière sur la parcelle AB12 à Matoury. Elle a également fait réaliser un recensement de l'habitat potentiellement insalubre sur le département, qui conclut à l'existence de plus de 10 000 logements de ce type, abritant plus de 40 000 personnes sur une centaine de sites.

LOGEMENT

Logement social

la DEAL assure la gestion complète de la ligne budgétaire (LBU) de la programmation jusqu'à la liquidation des demandes de subventions.

La LBU finance le logement social, les RHI et le FRAFU.

La part de financement imputée sur le logement social est de 19,5 M€ dont 18,8 M€ pour le logement locatif neuf ; 0,6 M€ pour le financement de 22 logements évolutifs sociaux (LES), 2 M€ pour la réhabilitation des logements des propriétaires occupants et 3,1 M€ pour la réhabilitation du parc de l'ex-SA HLM. Dix-huit logements ont été financés au titre de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) donc hors LBU pour les propriétaires bailleurs.





Le logement social - Logements financés par type et par bassin d'habitat

COMMUNE	LLS LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	LLTS LOGEMENT LOCATIF TRÈS SOCIAL	PLS PRÊT LOCATIF SOCIAL	TOTAL
CAYENNE	266	126	54	448
MATOURY	116	20	14	150
RÉMIRE-MONTJOLY	14			
MACOURIA	96	0	0	96
BASSIN DE CAYENNE	494	146	68	708
KOUROU	4	0	0	4
BASSIN DE KOUROU	4	0	0	4
SAINT-LAURENT	0	0	11	11
BASSIN DE SAINT-LAURENT	0	0	11	11
TOTAL	498	146	79	723



Le logement social - Évolution des mises en chantier et livraison des logements

ANNÉE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER	706	646	515	880	1493	1087	807	377
NOMBRE DE LOGEMENTS LIVRÉS	226	594	361	493	585	865	1267	858



Les logements subventionnés et agréés en Guyane sur les 7 dernières années

ANNÉE	LLTS LOGEMENT LOCATIF TRÈS SOCIAL	LLS LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	PLS PRÊT LOCATIF SOCIAL	PLI PRÊT LOCATIF INTERMÉDIAIRE	TOTAL NEUFS	RÉHABILITATION
2007	10	585	87	334	1016	0
2008	56	568	336	7	967	0
2009	119	434	240	244	1037	0
2010	69	628	253	75	1025	0
2011	208	556	443	24	1231	702
2012	68	625	210	15	918	599
2013	85	416	192	0	693	96
2014	146	498	79	0	723	353

Opération d'intérêt national (OIN)

En vue d'anticiper la mise en place de l'Opération d'intérêt national (OIN) en Guyane pour répondre aux besoins croissants de logements, une mission « analyse et connaissance du territoire » a été créée en août 2014 au sein de la DEAL.

Elle intervient sur la réflexion et la mise en œuvre d'une politique de développement de la Guyane à travers :

- l'amélioration des connaissances de la DEAL dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou du logement, notamment via des analyses et des productions cartographiques ;
- la prospective et la veille territoriale ; une étude sur la stratégie foncière en Guyane a été lancée fin 2014.

RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

CHAPITRES

- LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS
- L'ACTIVITÉ MINIÈRE
- L'ÉNERGIE
- LA MISE EN OEUVRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRE
- LES RISQUES NATURELS



La bonne appréciation et la prévention des risques naturels ou technologiques sont un gage de développement durable des activités humaines. La topographie de la Guyane, la dynamique côtière ou les activités spatiales sont des facteurs structurant le territoire sur ces aspects. La limitation des impacts des activités humaines, que cela soit pour les activités minières ou encore le traitement des déchets est une nécessité. Au-delà des aspects réglementaires, la bonne connaissance des opérateurs économiques de ces filières permet de mieux anticiper le développement des filières actuelles et de préparer les filières du futur.

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS

L'inspection des installations classées de la DEAL exerce, pour le ministère en charge de l'environnement, des missions de police environnementale auprès des établissements industriels soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ces missions visent à prévenir et à réduire les risques accidentels et chroniques, ainsi que les nuisances liées à l'exploitation de ces installations, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de trois grands axes :

- **la surveillance des installations classées** : des visites d'inspection sont réalisées selon un programme annuel établi en fonction des objectifs nationaux fixés par le Ministère et des spécificités locales. Ces inspections peuvent donner lieu à des mises en demeure ou des sanctions administratives. La DEAL assure également l'examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes ainsi que l'analyse des procédures de fonctionnement et des études remises par les exploitants ;
- **l'encadrement réglementaire** : la DEAL instruit notamment les dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter les installations ainsi que les dossiers de cessation d'activité. Elle propose, à la suite des instructions ou visites, des prescriptions portant sur le fonctionnement de l'exploitation ;
- **l'information** auprès des exploitants et du public.



La région Guyane compte **86 ICPE soumises à autorisation, dont 19 établissements Seveso et 27 carrières**. Une installation est par ailleurs exploitée sous le régime de l'enregistrement et 237 installations sous celui de la déclaration.

Les principaux secteurs d'activités représentés, en dehors des carrières et des installations liées à l'activité spatiale, sont les installations de stockage d'hydrocarbures, de production d'électricité, de stockage de déchets non dangereux, les scieries, l'industrie agroalimentaire et les installations de tri, transit et regroupement de déchets.

Les risques accidentels

19 sites industriels classés Seveso seuil haut ou seuil bas sont exploités en Guyane, dont 13 dans l'enceinte du Centre spatial guyanais (CSG). Il s'agit d'installations sur lesquelles peuvent survenir des accidents majeurs susceptibles d'avoir un impact sur leur environnement.

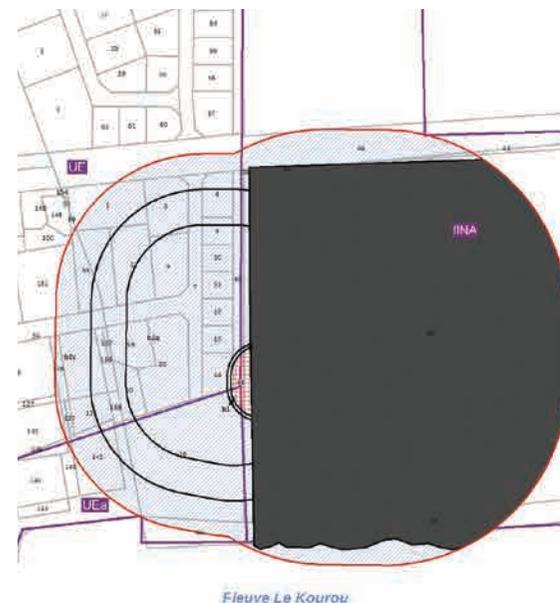
24 visites d'inspection approfondies ont été réalisées en 2014 sur ces établissements. La DEAL a par ailleurs été présente, sur place, au CSG, à chacun des lancements intervenus en 2014 : 6 lancements Ariane, 4 lancements Soyuz et 1 lancement Vega.

Outre la surveillance et l'encadrement réglementaire de ces installations, la DEAL a en charge l'élaboration de **4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** autour des sites Seveso seuil haut. Ces plans sont élaborés de manière concertée et sont destinés à résoudre les situations héritées du passé de proximité entre les populations et les sites Seveso. Ils réglementent également l'urbanisation future et peuvent prescrire des mesures foncières ainsi que le renforcement des bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre susceptible d'être impacté en cas d'accident industriel ; ces mesures sont graduées en fonction du niveau de risque.

Fin 2014, **3 PPRT étaient approuvés**, autour du CSG, du dépôt d'explosifs de Guyanex-plot et du dépôt d'hydrocarbures de la SARA à Kourou. L'élaboration du quatrième et dernier PPRT concerne la SARA à Dégrad-des-Cannes. Ce PPRT devrait être approuvé dans le courant de l'année 2015, après l'organisation d'une enquête publique au premier semestre, permettant ainsi de répondre à l'objectif national d'approbation de 95 % des PPRT fin 2015. L'association des acteurs locaux à l'élaboration de ce PPRT a permis de concevoir un projet de PPRT prenant en compte les enjeux existants dans la zone portuaire ainsi que les aménagements futurs envisagés sur cette zone.



Zonage réglementaire du PPRT de la SARA - Kourou



LÉGENDE

PÉRIMÈTRE D'EXPOSITION AUX RISQUES		QUALIFICATION DE L'URBANISATION	
	Limites du périmètre d'exposition aux risques		Zones urbaines
ZONAGE (BRUT)		50	Numéro de parcelle
	Zone d'interdiction (r)	Document d'urbanisme représenté : Plan d'occupation des sols (2013)	
	Zone d'autorisation sous condition (b)		
	Zone grisée G - entreprise source		

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS



Le centre spatial guyanais (CSG) regroupe l'ensemble des installations destinées à l'assemblage, à la production d'énergie propulsive et au lancement, depuis trois pas de tir, les lanceurs Ariane, Soyuz et Vega.

Le CSG, qui garantit à l'Europe un accès indépendant à l'espace, dispose d'une localisation proche de l'équateur autorisant les tirs vers toutes les directions et d'une gamme de lanceurs permettant à Arianespace la mise en orbite de toutes tailles de charge utile.

Depuis 1980, Ariane, lanceur le plus fiable au monde, a envoyé dans l'espace plus de la moitié des satellites commerciaux actuellement en service.

Fin décembre 2014, l'Agence spatiale européenne a pris la décision de développer au CSG un nouveau lanceur, Ariane 6, qui succédera à Ariane 5, avec un premier tir prévu en 2020. Le CSG va ainsi engager le programme d'études et de travaux qui permettra d'atteindre cet objectif ; la DEAL sera fortement impliquée dans l'instruction et le suivi des procédures administratives liées à ce projet.

Les risques chroniques

L'action de l'inspection vise, dans ce domaine, à prévenir et à réduire les émissions de toute nature issues de l'ensemble des ICPE implantées en Guyane, notamment les rejets dans l'eau ou l'atmosphère, ainsi que la pollution des sols et la production de déchets. 62 installations sont soumises à autosurveillance de leurs rejets dans l'eau et 3 à autosurveillance de leurs rejets dans l'air, avec obligation de rendre compte à la DEAL.

51 visites d'inspection ont été effectuées en 2014 sur cette thématique, notamment sur des décharges, des dépôts de véhicules hors d'usage, des scieries. **44 de ces visites ont été réalisées de manière inopinée**, c'est-à-dire sans en avoir préalablement informé l'exploitant.



Les véhicules hors d'usage

Les dépôts de véhicules hors d'usage (VHU) dont la surface est supérieure à 100 m² sont soumis à la législation des ICPE.

Une installation est aujourd'hui régulièrement autorisée sur l'île de Cayenne et de nombreux sites non autorisés sont implantés en Guyane. Outre le caractère illégal de leur exploitation, ces dépôts sont des sites potentiels de développement de gîtes larvaires pour les moustiques et pourraient donc présenter un risque sanitaire pour les populations environnantes (dengue, chikungunya, ...).

Une action coordonnée par la Préfecture, associant la DEAL et les forces de l'ordre, a donc été engagée depuis 2013. Elle a pour but de disposer d'un réseau de centres VHU agréés, et de fermer les sites illégaux. En 2013, cette action s'est concentrée sur l'île de Cayenne, avec **8 inspections réalisées**, ayant toutes conduit à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure de régularisation ou de fermeture des installations visitées, ainsi qu'à des procès-verbaux. **En 2014, l'action s'est poursuivie avec 33 inspections réalisées**, et s'est étendue sur les communes de Kourou et de l'ouest guyanais. Les inspections menées en 2014 ont conduit, comme en 2013, à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure, mais également, pour la première fois, à des arrêtés préfectoraux de suppressions de certaines installations. En 2015, l'instruction des deux dossiers déposés en 2014, en vue de régulariser l'exploitation d'installations de stockage de VHU, devrait aboutir et les évacuations et dépollutions de sites illégaux devraient être réalisées.

Les installations de stockage de déchets non dangereux

La gestion des déchets est une problématique importante en Guyane du fait de l'isolement géographique et des liaisons souvent difficiles entre le littoral et l'arrière pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de filières de traitement et des prévisions de croissance démographique, la quasi-totalité des 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) autorisées en Guyane (Saint Laurent du Maroni, Cayenne et Camopi) devrait arriver à saturation ces prochaines années.

En 2014, l'instruction du dossier de **demande d'autorisation d'exploiter, à l'horizon 2016, une ISDND sur le site du Galion**, s'est poursuivie et une enquête publique a été organisée au premier trimestre. Cette instruction, ainsi que la consultation des acteurs concernés, ont fait apparaître que l'ISDND pourrait attirer des populations d'oiseaux (urubus), susceptibles, malgré les mesures de prévention proposées par le pétitionnaire, de présenter un risque pour la sécurité des transports aériens compte tenu de leurs caractéristiques et de la localisation du projet d'ISDND à quelques kilomètres de l'aéroport de Cayenne. En fin d'année 2014, une mission interministérielle a confirmé que ce risque était avéré.

En conséquence, au cours de l'année 2015, des réflexions seront engagées par les acteurs de la gestion des déchets pour identifier les alternatives à cette ISDND, compte tenu de la situation des installations actuellement en fonctionnement.

Par ailleurs, en 2014, les travaux de **réhabilitation des anciennes décharges non autorisées** de Sinnamary et d'Iracoubo se sont achevés. Ces deux sites ont fait l'objet d'une visite de l'inspection des installations classées de la DEAL.

Le centre de tri des déchets ménagers

En 2014, l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter un centre de tri sur l'Île de Cayenne s'est poursuivie, avec notamment l'organisation d'une enquête publique. Ce centre permettra de trier et compacter les déchets recyclables (papiers, cartons, emballages plastiques et métalliques, ...) issus de la collecte sélective sur l'Île de Cayenne. Il devrait être mis en service dès l'achèvement de la procédure administrative, dans le courant de l'année 2015, et devrait permettre de limiter les apports de déchets dans les ISDND.



Un dépôt de véhicules hors d'usage illicite - Cayenne ↑

Réhabilitation de décharge - Sinnamary ↓



Projet de centre de tri des déchets ménagers - Rémire-Montjoly / →
© ARA Architecture Aménagement pour la CAEL

Les carrières

Pour les carrières, les inspecteurs de la DEAL assurent également le rôle d'inspecteurs du travail.

13 **visites d'inspection** approfondies ont été réalisées en 2013 et 2014 sur les carrières afin de vérifier la conformité de l'exploitation de ces sites aux dispositions du Code de l'environnement et du Code du travail.

En matière d'instruction, 8 dossiers de demandes d'autorisation étaient en cours d'instruction par la DEAL à la fin de l'année 2014.

Les prévisions de croissance démographique et les besoins correspondants en nouveaux logements et autres infrastructures nécessiteront vraisemblablement la mise en exploitation de nouvelles carrières, de même que le projet Ariane 6 pour lequel 2 demandes d'autorisation d'exploitation de carrières de sable ont été déposées en 2014. Il est d'ores et déjà prévu que d'autres dossiers seront déposés en 2015 dans le cadre de ce projet pour permettre de fournir les matériaux nécessaires à la construction du pas de tir.

Carrière en exploitation - Ouanary ↑

L'ACTIVITÉ MINIÈRE

L'activité minière aurifère est particulièrement développée en Guyane, avec **une quarantaine de titres miniers et environ 60 autorisations d'exploitation**. Celle-ci, ainsi que **l'activité de recherche d'hydrocarbures en mer** au large des côtes guyanaises, sont régies par le Code minier et font également l'objet d'actions de surveillance et d'encadrement réglementaire par la police des mines de la DEAL.

L'activité minière aurifère

La production d'or déclarée en Guyane a été d'environ 1,21 tonnes en 2013. La taxe sur l'or perçue sur cette production, au bénéfice du Conseil régional, s'est élevée à un peu plus de 411 k€. Le montant des redevances communales et départementales des mines sur la production de l'année 2013 a quant à lui été évalué à 207 k€.

En 2013, l'activité minière aurifère a été source d'emplois directs pour environ 550 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 40 M€ (sur la base d'un cours de l'or moyen de 33 000 €/kg pour l'année 2013), pour un investissement d'environ 13 M€.

28 demandes d'autorisation d'exploiter – hors demandes de renouvellement et de modifications d'autorisations, au nombre de 11 –, **7 demandes de permis de recherche** exclusifs ainsi que le renouvellement d'un permis d'exploitation ont été sollicités en 2014. **Une autorisation d'ouverture de travaux miniers** a été octroyée en 2014 pour la réalisation de 93 forages de plus de 100 mètres de profondeur, à la suite de carottages effectués en 2012 et 2013.

Une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers a également été déposée en 2014. Celle-ci est associée à une demande d'autorisation d'exploiter une ICPE déposée en décembre 2013 pour une **unité de cyanuration** destinée à récupérer plus de 95 % de l'or dans les rejets gravitaires issus de l'exploitation des mines. Cette technologie représente une alternative aux procédés gravimétriques, dont le rendement est voisin de 30 %, usuellement mis en œuvre depuis l'interdiction, en 2006, d'utiliser le mercure pour l'amalgamation de l'or. En 2014, l'instruction de ce dossier s'est poursuivie, et une enquête publique sera organisée au premier semestre 2015. Un deuxième dossier pour une unité similaire a été déposé en fin d'année 2014.

En parallèle, une unité de cyanuration à plus petite échelle, qualifiée d'unité pilote, devrait être mise en service sur la zone d'activité de Dégrad-des-Cannes au premier trimestre 2015. Cette unité, soumise à simple déclaration au titre de la réglementation ICPE, a néanmoins fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2014 imposant des prescriptions spéciales pour encadrer le stockage et l'utilisation du cyanure.

Fin 2014, plus d'une cinquantaine de dossiers miniers étaient ainsi en cours d'instruction par les services de la DEAL Guyane.

L'État apporte en outre un **soutien technique et financier** au développement de l'activité minière aurifère, notamment au travers du pôle technique minier de Guyane et du schéma départemental d'orientation minière (SDOM). De plus, en complément des opérations Harpie, destinées à lutter contre l'orpaillage clandestin, les acteurs locaux (État, région Guyane, Fédération des opérateurs miniers de Guyane) ont défini, en 2013, une procédure administrative accélérée de délivrance d'autorisations d'exploiter, en vue de permettre l'installation rapide d'opérateurs légaux sur les sites venant faire l'objet des opérations précitées. Le premier dossier a été reçu fin 2013. En 2014, 8 dossiers de demande ont été déposés dans le cadre de cette procédure accélérée. Ils ont été présentés à la commission départementale des mines sous un délai moyen de 2 mois et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation sous un délai moyen de 2 mois et demi, montrant ainsi la forte implication de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'instruction de ce type de demandes.

La police des mines de la DEAL réalise des campagnes d'inspection destinées à vérifier, sur le terrain, le respect de la réglementation en matière de protection des travailleurs et de l'environnement. 20 missions aériennes avaient été réalisées en 2013 et **2 missions terrestres ont été menées en 2014**, en raison de l'indisponibilité des moyens hélicoptères adéquats et de la priorité accordée à l'instruction de dossiers miniers à forts enjeux. Un programme ambitieux d'inspections a été établi pour l'année 2015.

Enfin, les services de la DEAL ont engagé, avec les acteurs concernés, des études et réflexions pour permettre d'améliorer la prise en compte de l'impact environnemental des projets miniers et de faciliter la mise en œuvre des dispositions réglementaires du SDOM de la Guyane. Ainsi, une étude sur les conditions de reprise de la végétation sur les sites miniers a été lancée fin 2014, et des réflexions sont menées pour aboutir à l'élaboration d'un protocole de mesure de la largeur des cours d'eau et la définition du contenu d'une notice d'impact renforcée.



Inspection d'une mine aurifère ↑



Vue aérienne d'une mine en exploitation ↑

L'exploitation pétrolière

Le permis exclusif de recherche d'hydrocarbures (PERH) dit « Guyane maritime » est situé à environ 150 km des côtes guyanaises. Depuis 2001, date à laquelle ce permis a été octroyé, des investigations ont été réalisées, après instruction des demandes d'ouverture de travaux déposées auprès de la DEAL.

Un premier forage a ainsi été effectué en 2011, démontrant la présence d'un système pétrolier susceptible de renfermer des gisements d'hydrocarbures. En revanche, les 4 forages réalisés en 2012 et 2013, dont le dernier a atteint 6 460 mètres de profondeur, se sont révélés secs. Aucune demande n'a été déposée en 2014 pour solliciter l'autorisation de mener une nouvelle opération et le PERH arrivera donc à échéance en 2016 sans que de nouvelles recherches d'hydrocarbures n'y soient conduites.

Deux visites d'inspection ont par ailleurs été réalisées par la DEAL en 2013, lors des opérations de forage effectuées par le navire STENA ICEMAX, dont une visite technique de terrain sur le navire et un audit documentaire au siège de la société d'exploitation. Aucune inspection n'a été réalisée en 2014 du fait de l'absence de travaux de recherche d'hydrocarbures.

Neuf demandes de PERH ont été déposées sur deux nouveaux secteurs situés, pour l'un, sur le plateau continental et, pour l'autre, dans les eaux territoriales de Guyane. Huit de ces dossiers – un désistement étant intervenu – ont fait l'objet d'une présentation lors des deux premières séances de la commission départementale des mines organisées en 2014.

L'instruction locale de ces demandes s'est conclue par la signature des avis du directeur de la DEAL et du préfet de Guyane en février et mars 2014. L'instruction de ces dossiers se poursuit désormais au niveau ministériel.

Enfin, la **commission de suivi et de concertation sur le pétrole**, qui a été mise en place en 2012, s'est réunie 6 fois en 2013 et 4 fois en 2014. Celle-ci rassemble les acteurs concernés par l'activité offshore et est organisée autour de groupes de travail thématiques (pêche, emploi, retombées économiques, recherche, sécurité/environnement).



Navire de forage STENA ICEMAX ↑

L'ÉNERGIE

L'inspection et le suivi de l'exploitation du **barrage de Petit Saut** relèvent de la compétence de la DEAL. Une visite d'inspection périodique est réalisée chaque année, ainsi que des visites complémentaires en cas de survenue d'événements en lien avec la sécurité de l'ouvrage. Les aspects contrôlés concernent tant le génie civil, les matériels hydromécaniques et l'instrumentation du barrage, que les digues au large, la route d'accès, l'étude de danger ou encore la qualité de l'eau.

L'inspection annuelle du barrage, réalisée début juin 2014, a permis de s'assurer que le concessionnaire respecte ses obligations en termes de surveillance, d'entretien et d'exploitation de l'ouvrage, ainsi que de dresser un bilan par rapport à la précédente inspection.

La DEAL réalise également l'instruction des demandes de création ou de modification de lignes de transport d'électricité. Cinq autorisations préfectorales ont été délivrées en 2013, et aucune demande n'a été déposée en 2014.

La DEAL procède aussi à l'instruction des dossiers de demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, par EDF, de l'électricité produite par les installations mentionnées à l'article 2 du décret 2000-1196. En 2014, deux projets de parcs éoliens, implantés sur la commune de Mana, ont bénéficié de ces certificats ; ils concernent 177 éoliennes d'une hauteur totale de près de 35 mètres et représentant une capacité de production d'électricité totale de plus de 6 000 MWh/an.

En ce qui concerne les mesures de sauvegarde destinées à conserver l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, le Préfet établit une liste d'usagers dont l'alimentation électrique est prioritaire par rapport à celles d'autres usagers, et qui doit être maintenue autant que possible par le gestionnaire du réseau électrique ; cette liste a été arrêtée, sur proposition de la DEAL, le 8 avril 2014.

Enfin, la DEAL suit, en lien avec la profession, le niveau des **stocks stratégiques d'hydrocarbures** constitués pour faire face à des situations de pénurie en carburant. Un rapport annuel établissant le bilan des hydrocarbures reçus et consommés dans le département a été mis en place en 2014.



Inspection au barrage de Petit-Saut ↑

LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Le service risques, énergie, mines et déchets exerce également des actions transverses pour l'ensemble des services de la DEAL.

Il organise en particulier les enquêtes publiques et les réunions de commissions consultatives. En 2014 :

- 18 enquêtes publiques ont été réalisées (dossiers ICPE, « loi sur l'eau », points de captage d'eau) ;
- 35 dossiers ont été présentés lors de 11 sessions de la commission des mines ;
- 11 dossiers ont été examinés au cours de 6 séances du comité départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;
- 1 dossier a été présenté en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) « carrières » ;
- 4 dossiers ont été présentés en CDNPS « sites et paysages ».

LES RISQUES NATURELS

La notion de risque naturel recouvre, en Guyane, les risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'érosion littorale et de submersion marine. Plus de 72 % de la population guyanaise, soit 151 000 personnes, sont concernés par au moins l'un de ces risques (données de 2006).

Du fait de son positionnement géographique et de sa très forte urbanisation, la zone la plus sensible est l'Île de Cayenne, qui concentre à elle seule plus de 50 % de la population de la région.

Des plans de prévention des risques naturels (inondation, littoral, mouvement de terrain) ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration par les services de la DEAL, en concertation avec les acteurs locaux. Ils ont pour objet de délimiter, d'une part, les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation peut être interdite et, d'autre part, les zones de risques plus modérés, dans lesquelles les constructions peuvent être autorisées sous conditions.

Une commission départementale des risques naturels majeurs, instance d'information et de concertation pilotée par le préfet, a été créée en 2014 et se réunira pour la première fois au premier semestre 2015.

Inondation

Sept plans de prévention du risque inondation (PPRI) ont été approuvés sur les communes de Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Cayenne, Kourou, Roura et Sinnamary. **Deux plans sont en cours d'élaboration** sur les communes de Mana et Saint-Laurent du Maroni. Le PPRI de Mana, dont l'enquête publique s'est déroulée en 2014, sera approuvé au début de l'année 2015. Celui de Saint-Laurent du Maroni dont l'enquête publique a eu lieu en 2013, a fait l'objet d'importants ajustements pour tenir compte des observations recueillies lors de l'enquête ainsi que de nouveaux éléments techniques ; il devrait être soumis à une nouvelle enquête publique en 2015.

Une modification du PPRI de l'Île de Cayenne sur la zone de Dégrad-des-Cannes est en cours d'instruction, afin de permettre la prise en compte de nouveaux levés topographiques réalisés dans le cadre de projets liés à l'activité du Grand port maritime de

Guyane et de la zone d'aménagement concerté de Dégrad-des-Cannes. Une consultation sera organisée en 2015 sur ce projet de modification.

Par ailleurs, la transposition en droit français de la directive européenne dite « directive inondation » prévoit la mise en place, fin 2015, d'un **plan de gestion des risques inondation** (PGRI) sur chaque grand bassin hydrographique afin d'afficher les priorités de l'action publique, notamment sur les territoires concentrant le plus d'enjeux. Un projet de PGRI portant sur l'ensemble du territoire de la Guyane a ainsi été élaboré et soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

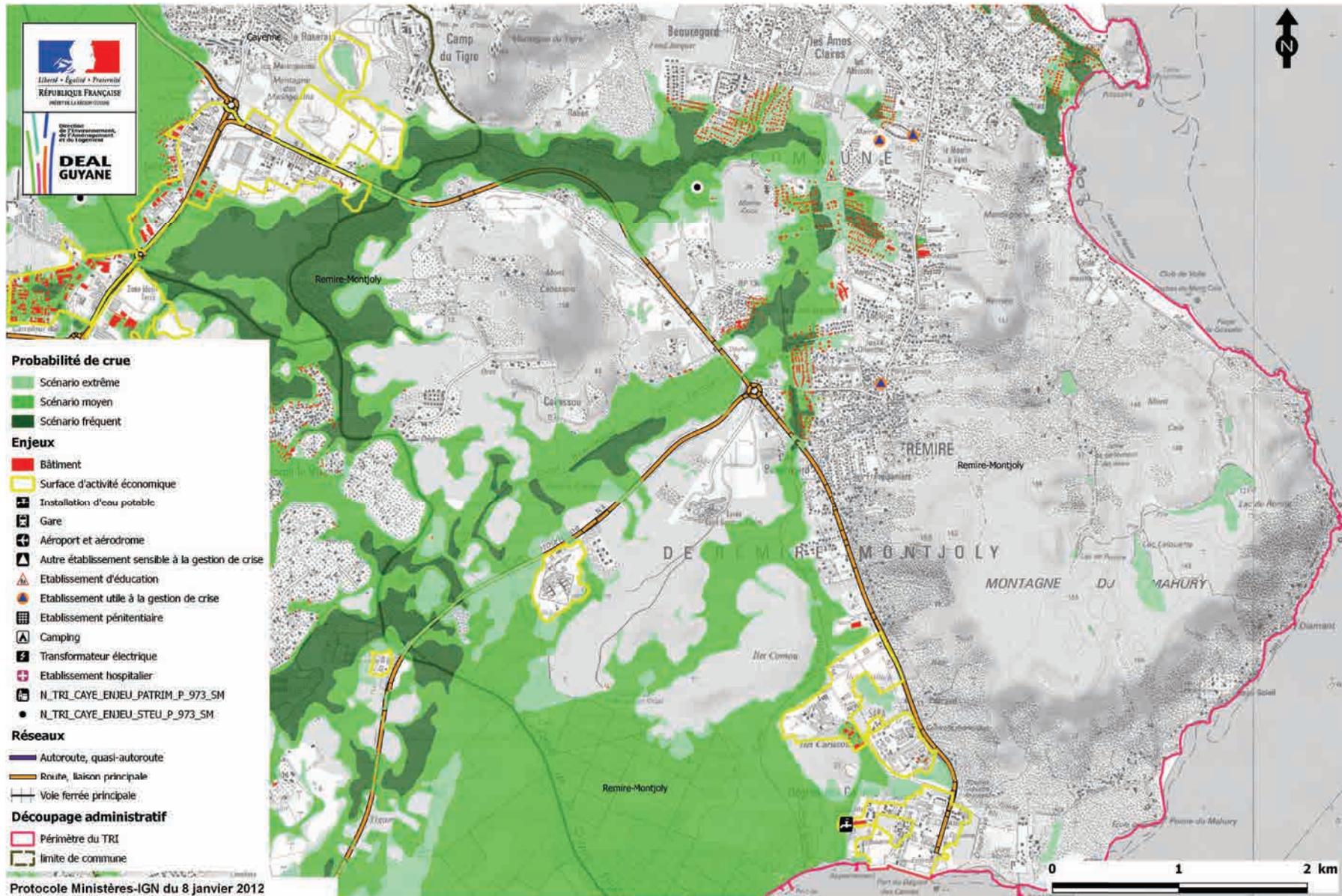
Dans ce même cadre, préalablement à l'élaboration du PGRI, le territoire de l'Île de Cayenne a été identifié en avril 2013 comme territoire à risque important d'inondation (TRI), c'est-à-dire comme le secteur, en Guyane, concentrant le plus d'enjeux exposés à un risque d'inondation (en particulier, habitat et activités économiques). Une première cartographie du risque inondation, sur ce territoire, a été réalisée en 2014 et sera actualisée en 2015 à partir, notamment, d'un relevé de la topographie par voie aérienne utilisant les nouvelles technologies. Cette cartographie permettra d'améliorer la connaissance du risque sur ce territoire et de pouvoir engager un travail collaboratif pour définir puis programmer la mise en œuvre de mesures de réduction du risque ou de la vulnérabilité des populations.



Inondation de juin 2008 sur le Maroni, exemple d'inondation historique prise en compte dans le PGRI ↑



Projet de cartographie du risque d'inondation du TRI de Cayenne



Érosion littorale et submersion marine

Le littoral guyanais présente une importance stratégique pour l'ensemble du territoire, en matière d'urbanisation, de développement, de sécurité des biens et des personnes. Les enjeux sont ainsi nombreux et dispersés sur l'ensemble du littoral, ce qui accroît les difficultés pour définir une stratégie et mettre en place des moyens de lutte contre les phénomènes de submersion marine et d'érosion littorale.

Cinq plans de prévention du risque littoral et du risque de submersion marine ont été approuvés sur les communes de Matoury, Awala-Yalimapo, Rémire-Montjoly, Cayenne et Kourou.

Le plan de prévention du risque inondation sur la commune de Mana tient également lieu de plan de prévention du risque littoral et du risque de submersion marine ; **il sera approuvé début 2015**.

La commune de Rémire-Montjoly, fortement impactée par ce phénomène, a sollicité le concours du fonds de prévention des risques naturels majeurs pour l'installation de Stabiplate® sur la plage de Rémire afin d'assurer la protection des habitations. 192 k€ de subventions, représentant 40 % du coût du projet, ont ainsi été accordés à la commune, après instruction par la DEAL.

Stabiplate installé à proximité du Mahury ↑

Mouvements de terrain

Le risque de mouvement de terrain est également une réalité en Guyane, en particulier au niveau des monts Cabassou et Baduel, situés sur l'Île de Cayenne. Un glissement de terrain est notamment survenu au mont Cabassou en 2000, causant le décès de 10 personnes.

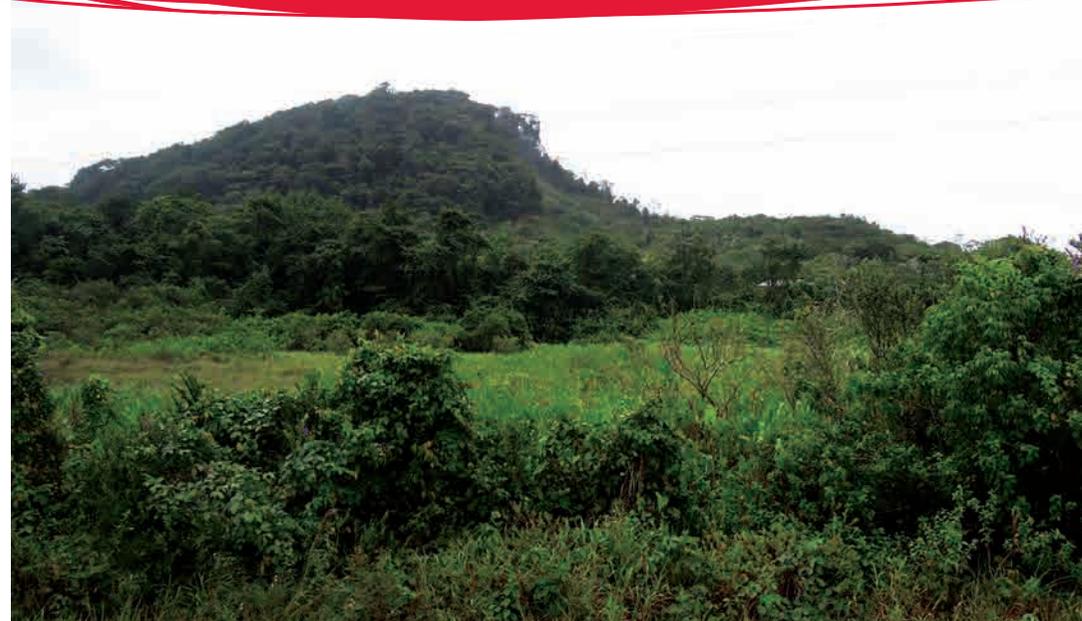
Des **plans de prévention des risques** ont été approuvés sur les communes de Cayenne, Matoury et Remire-Montjoly.

Néanmoins, compte tenu de la présence d'enjeux (populations et infrastructures routières) à leur proximité immédiate, deux monts ont été instrumentés : le mont Cabassou, instrumenté par l'État, et le mont Baduel, par la commune de Cayenne.

Pour le mont Cabassou, l'objectif des services de l'État est d'améliorer le niveau de cette surveillance (instrumentation, cellule de veille, fiabilisation des équipements) afin de pouvoir déterminer la stratégie à adopter pour assurer la protection des populations (travaux pour améliorer la stabilité du mont, travaux de protection des habitations...).

Dans le cas du mont Baduel, autour duquel 500 familles occupent de l'habitat informel, l'objectif de la commune est de pouvoir prévenir la population en cas de risque imminent de glissement. Cette surveillance est indispensable tant que le programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI), en cours sur ce secteur n'est pas achevé.

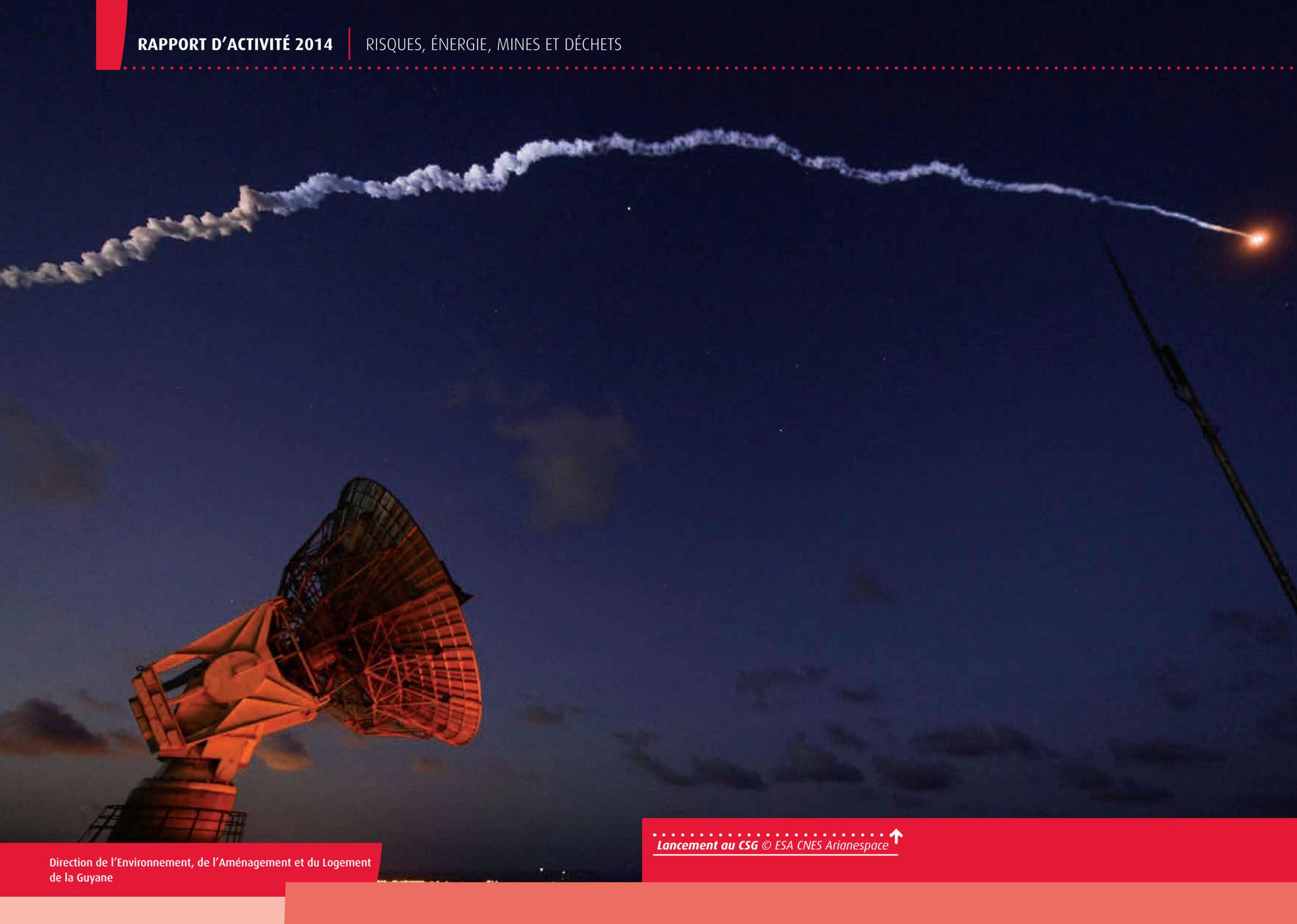
Pour ce faire, des études techniques seront lancées dès le début de l'année 2015 par les services de l'État sur ces deux monts.



Le Mont Cabassou ↑

Instrument de surveillance mis en place - Mont Cabassou ↓





MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES



La forêt guyanaise est l'exemple même de l'extraordinaire biodiversité des forêts tropicales humides de l'Amazonie au sens large. Cette forteresse verte, identité de la Guyane, n'en reste pas moins un écosystème à l'équilibre fragile, qu'il convient de mieux connaître pour pouvoir le transmettre aux générations futures.

CHAPITRES

● BIODIVERSITÉ

● SITES ET PAYSAGES

● EAU ET MILIEUX AQUATIQUES



BIODIVERSITÉ

Réserves naturelles

Un budget important (1,38 M€) est consacré par la DEAL à la gestion des 6 réserves naturelles nationales présentes en Guyane, qui restent très actives en terme de développement de la connaissance sur les écosystèmes.

La réserve naturelle de Kaw-Roura a changé de gestionnaire : une nouvelle convention de gestion a été signée avec le Parc naturel régional de Guyane en février 2014, qui a recruté une nouvelle équipe durant le premier semestre. C'est avec une équipe en grande partie renouvelée que la réserve naturelle s'est attachée à renouer le dialogue avec les acteurs locaux. Un projet de plan de gestion a été transmis en fin d'année à la DEAL. Il sera soumis aux différentes instances compétentes durant le premier semestre 2015.

La réserve naturelle des Nouragues bénéficie également depuis novembre 2014 d'une nouvelle co-gestion associant l'office national des forêts (ONF) et le groupe d'études et de protection des oiseaux de Guyane (GEPOG).

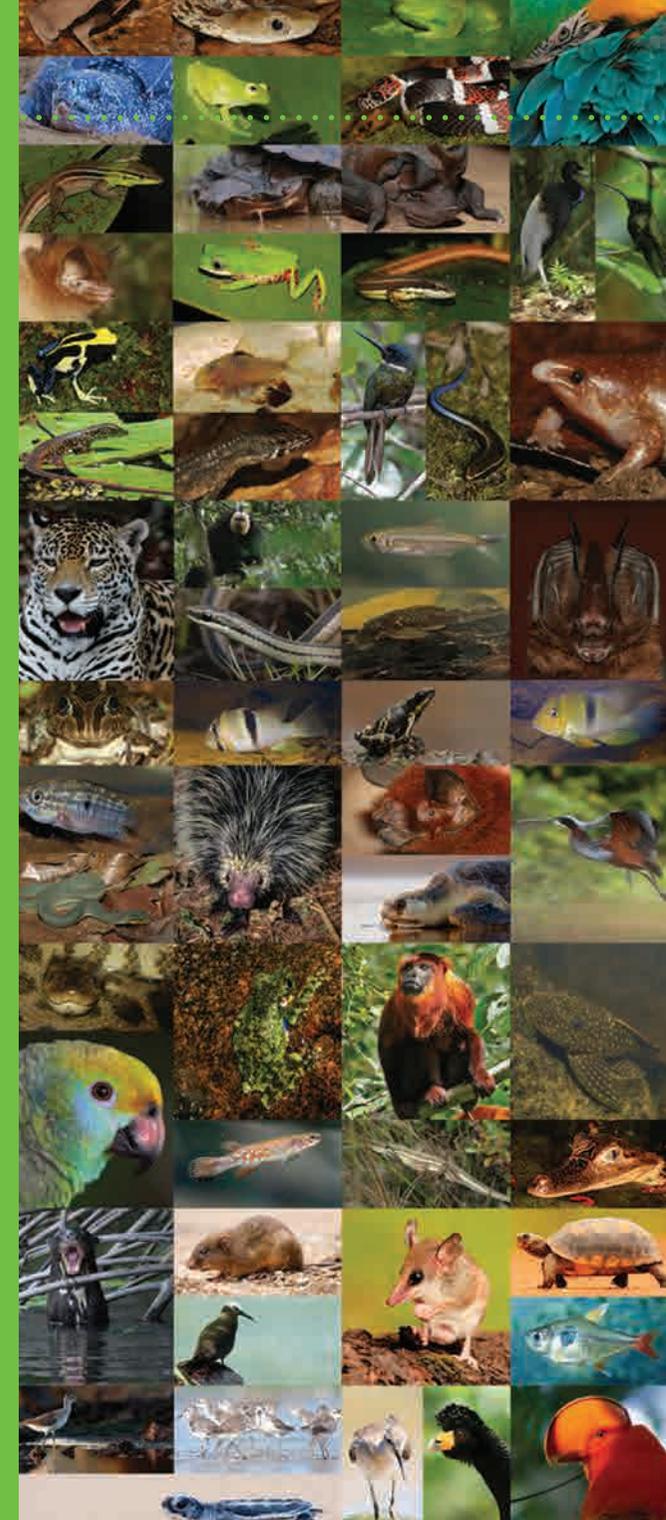
L'appui aux réserves naturelles par Réserves naturelles de France se poursuit. L'accent est mis sur l'aide à la recherche de financements, l'accompagnement à la rédaction des plans de gestion et le montage de formations pour les agents.

Stratégie en matière de biodiversité

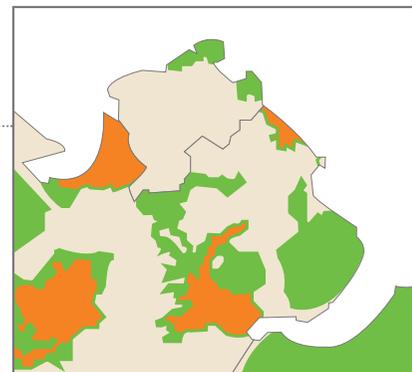
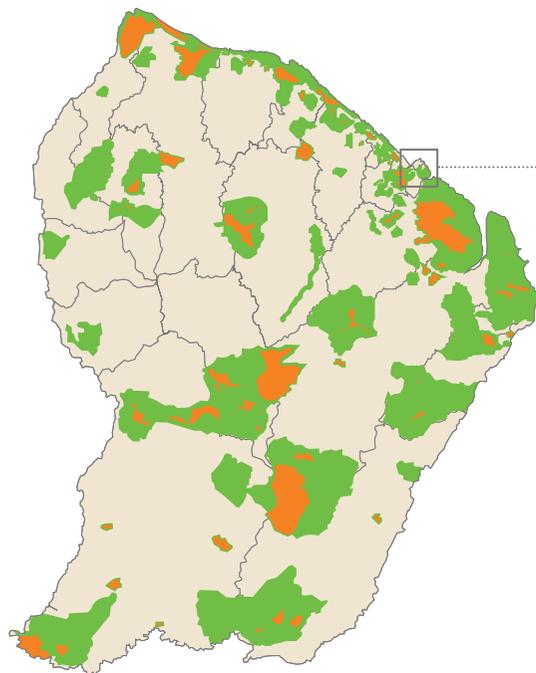
La mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF - zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique - terrestre a été validée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en septembre 2014 et est à présent accessible sur différents portails d'information : GéoGuyane, portail IDCNP (inventaire des dispositifs de collecte des données sur la nature et les paysages) du MNHN.

Le « porter à connaissance » a été assuré auprès des acteurs locaux, notamment des collectivités. La réalisation d'une exposition très illustrée ainsi qu'une brochure viennent compléter l'effort de communication auprès des acteurs locaux.

Inventaire ZNIEFF 2009/2014 →



Modernisation des ZNIEFF



LÉGENDE

- ZNIEFF de type 1 (124)
- ZNIEFF de type 2 (52)

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) s'est réuni 3 fois. Outre la validation des ZNIEFF mer, le CSRPN s'est, entre autres, prononcé sur 38 demandes de dérogations concernant des espèces protégées, 40 demandes de dérogations dans des espaces protégés, a analysé plusieurs plans de gestion de réserves naturelles et conduit Un groupe de travail composé entre autres de membres du CSRPN a été mobilisé pour conduire des réflexions stratégiques sur la hiérarchisation des milieux rares et fragiles. La stratégie à adopter concernant la lutte contre les espèces invasives. Il a également validé la listes des espèces de mammifères, de reptiles et d'amphibiens connus en Guyane...

Concernant la Trame verte et bleue, le travail s'est poursuivi sur l'île de Cayenne, avec un inventaire de la faune présente et l'identification des zones à enjeux en matière de continuité écologique. Des réunions de sensibilisation sur la trame verte et bleue ont été conduites auprès des communes de Matoury et Rémire-Montjoly, afin de leur permettre de s'approprier cet enjeu dans la planification à l'échelle communale.

Une étude concernant « la mortalité de la faune » sur le réseau routier, conduite par l'association Kwata et financée par la DEAL, se poursuit avec le concours des agents de la DEAL impliqués dans l'entretien des routes nationales. Ceci devrait permettre, à terme, d'obtenir un premier bilan sur cette problématique et d'initier une réflexion sur les diverses démarches à envisager pour limiter les collisions avec la faune sauvage.

Prise en compte des milieux naturels dans les projets, plans et programmes

La réalisation d'un guide de prise en compte de l'environnement (milieux naturels, déchets, assainissement, énergie renouvelables) dans les documents d'urbanisme a démarré afin de proposer un référentiel commun et partagé entre l'État, les collectivités et les bureaux d'études pour la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU).

D'autre part, une réflexion spécifique a été menée pour définir le contenu de la notice d'impact renforcée prévue par le schéma minier pour les AEX - autorisations d'exploitation de mines - prévues dans certains secteurs à enjeux environnementaux marqués. Dans la même logique de mise en œuvre du schéma minier, un travail a été mené afin de choisir une méthodologie de mesure de la largeur des cours d'eau, le schéma minier interdisant en effet la dérivation des cours d'eau de plus de 7 m 50. Les travaux sur ces deux sujets devraient aboutir en 2015 à la production de protocoles standardisés après concertation avec les acteurs concernés.

L'année 2014 a par ailleurs été marquée par une très importante production d'avis relatifs aux attributions foncières agricoles.

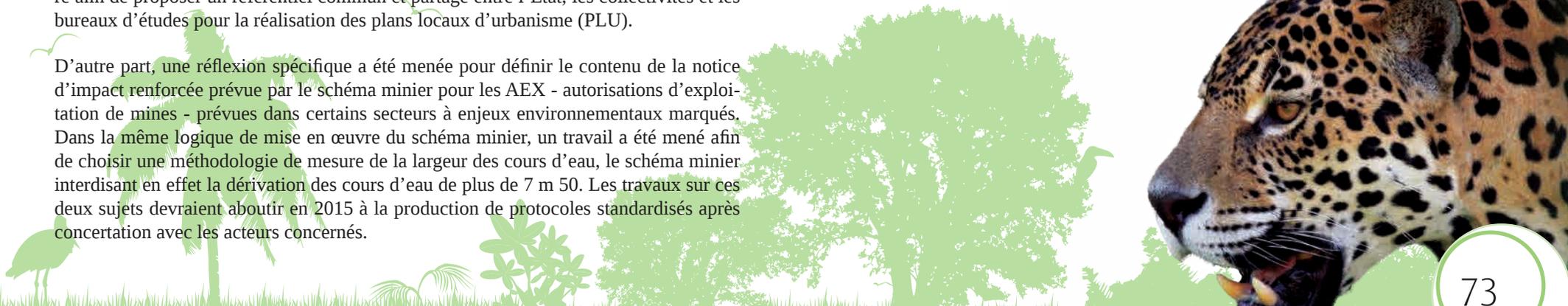
Faune, flore

Un important de travail de concertation a été mené en 2014 dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté ministériel fixant la liste des oiseaux protégés de Guyane. La DEAL a relayé auprès du ministère (direction de l'eau et de la biodiversité) les préoccupations des usagers concernés (chasseurs, communautés autochtones et locales, éleveurs de pikolets, ornithologues...). L'arrêté ministériel devrait être signé en 2015.

Un arrêté préfectoral instaurant des quotas de chasse ainsi qu'une période de chasse concernant l'iguane est entré en application en mars 2014 après que, suite à contestation de l'arrêté par une association de chasseurs, la cour d'appel de Bordeaux a donné raison au préfet. Cet arrêté vise à limiter les prélèvements afin de favoriser un équilibre entre la chasse et la gestion durable et équitable des ressources naturelles.

Dans le cadre de la lutte contre le braconnage sur le lac de Petit-Saut, la réglementation applicable a été actualisée (arrêté préfectoral du 24 novembre 2014). Les actes de braconnage seront sanctionnés plus efficacement grâce à des amendes passant de 38 € à 750 € et la possibilité de saisir le gibier ainsi que le matériel ayant servi à commettre l'infraction (animaux, armes, véhicules, etc.).

Afin de mieux apprécier l'état de conservation des espèces végétales et animales, la DEAL a lancé un marché pour l'élaboration des listes rouges des espèces menacées de Guyane. Ce projet se poursuivra en 2015.



Milieu marin

La validation par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) en septembre 2014 du nouveau Plan national d'action pour les tortues marines (2014-2023) vient récompenser un très important travail de concertation avec tous les acteurs concernés.

Le travail de mise en place d'un premier inventaire des ZNIEFF mer, confié au GEPOG, a été conduit tout au long de l'année 2014. Les zonages ont été validés par le CSRPN en décembre.

Dans le cadre d'un partenariat avec Ocean Scientific Logistic (OSL), un réseau « échouage » a été mis en place, en formant et en habilitant plus de 15 personnes à la manipulation et à la récolte d'informations en cas d'échouage de mammifères marins.

Une étude bibliographique concernant l'impact des activités pétrolières (notamment sismiques) sur les mammifères marins a été réalisée et présentée aux instances mises en place dans le cadre de la concertation autour des activités pétrolières en Guyane.

Une étude visant à mettre en place un dispositif d'intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures a également été lancée.

Parc amazonien de Guyane



Membre de son conseil d'administration, la DEAL est un partenaire privilégié du Parc amazonien de Guyane. L'année 2014 a été marquée par l'adhésion à la charte du Parc amazonien de Guyane des communes de Saül, Maripasoula et Papaïchton et le recrutement d'un nouveau directeur.

La DEAL et le PAG conduisent par ailleurs des opérations partenariales sur de nombreux sujets, notamment concernant la pêche et la connaissance des milieux aquatiques.

Parc naturel régional



La Région ayant décidé de réviser la charte par anticipation, un marché est en préparation pour lancer l'élaboration d'un nouveau document. La DEAL a apporté son appui au PNRG (Parc naturel régional de la Guyane) pour la rédaction du cahier des charges, en rappelant la nécessité de garantir une cohérence avec les autres documents de planification (notamment schéma d'aménagement régional et schéma minier).

La DEAL contribue chaque année au fonctionnement du PNRG à hauteur de 120 k€.

Système d'information sur la nature et les paysages

La mise en œuvre du SINP - système d'information sur la nature et les paysages - s'est poursuivie avec l'intégration de nouvelles fiches de métadonnées. Le premier comité régional de suivi du SINP a réuni l'ensemble des producteurs de données et utilisateurs.

→ Liens pour informations complémentaires :

- Métadonnées : <http://inventaire.naturefrance.fr/>
- Avancée du projet et SINP en général : www.naturefrance.fr/structure-sinp/sinp-guyane

Le portail du SIDE - système d'information du développement durable et de l'environnement - (mise en ligne de ressources documentaires) continue de s'enrichir, en s'élargissant notamment, au-delà de l'eau et de la biodiversité à d'autres thématiques régionales (Plan de prévention des risques, urbanisme et arrêtés de l'avis environnemental).

→ Site internet :

- www.side.developpement-durable.gouv.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&SITE=13



SITE ET PAYSAGES

Paysages, publicité

Afin de mettre en place en Guyane un observatoire photographique des paysages, un marché a été lancé pour réaliser les premières campagnes photographiques.

Le travail de sensibilisation au paysage s'est poursuivi, avec la parution d'articles dans le magazine « Une saison en Guyane » sur les types de paysages rencontrés en Guyane.

La DEAL a fait réactualiser l'atlas des sites protégés de Guyane. Le nouveau document, livré en fin d'année, sera diffusé début 2015.

La DEAL s'est structurée en matière d'affichages publicitaires, avec la création d'un poste dédié à l'instruction des projets des pétitionnaires et à l'accompagnement des collectivités qui souhaitent mettre en place des règlements locaux de publicité.

Sites inscrits, sites classés

L'instruction du projet de classement du site de « l'habitation Vidal-Mondélice », sur la commune de Rémire-Montjoly s'est poursuivie, avec une validation en juin par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) puis en novembre par la Commission supérieure des sites, paysages et perspectives (CSSPP). L'instruction se poursuit à présent au niveau ministériel.

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Gouvernance dans le domaine de l'eau

La DEAL assure le secrétariat du comité de bassin et, en concertation avec l'office de l'eau de Guyane, propose au président les sujets à inscrire à l'ordre du jour des séances plénières.

Le comité de bassin ne s'est réuni qu'une seule fois en formation plénière, en juillet 2014. Cela a permis d'arrêter officiellement le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et de débattre du programme de mesures associé à ce plan stratégique, qui a, quant à lui, été validé par le bureau du comité de bassin. La révision du SDAGE a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'eau de Guyane et a permis de faire émerger cinq orientations fondamentales pour la gestion de l'eau en Guyane :

- garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes ;
- assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets ;
- accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques ;
- accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais.

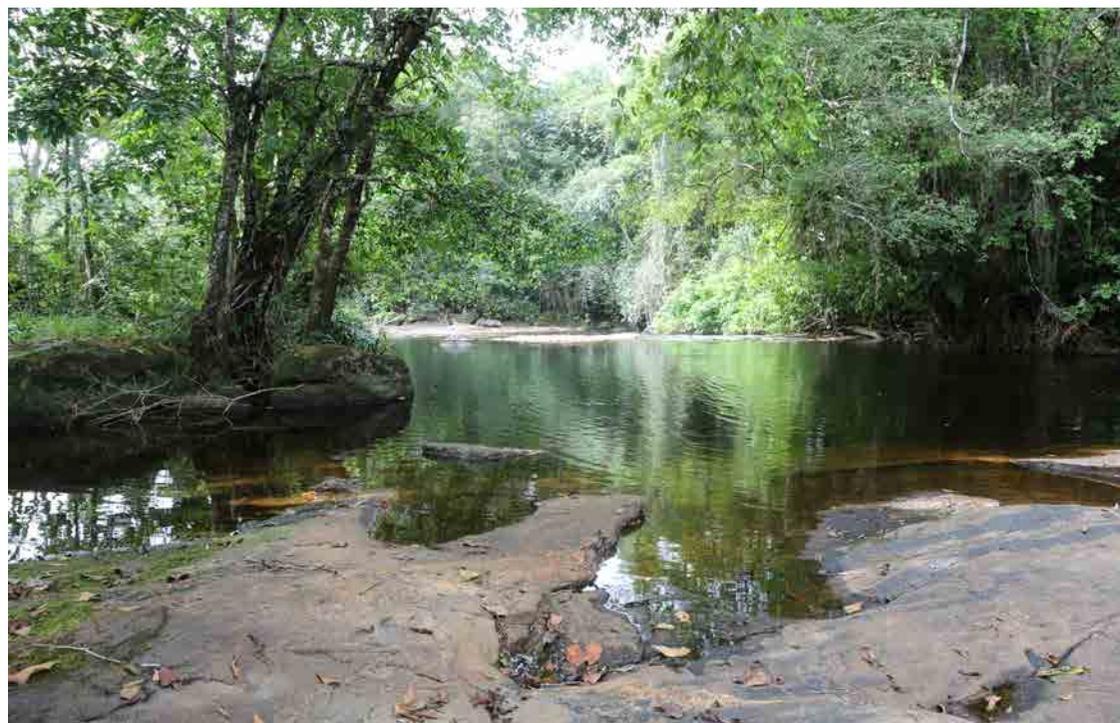
Le comité de bassin a également pris connaissance du Plan de gestion du risque inondation (PGRI) élaboré par la DEAL.

Suivi de la qualité des masses d'eau

Comme chaque année, la DEAL et l'Office de l'eau de Guyane ont lancé d'importantes campagnes de mesures sur les stations du réseau de surveillance mis en place pour la directive cadre européenne sur l'eau, sur les masses d'eaux superficielles continentales, les masses d'eaux souterraines et les masses d'eaux littorales. Un important travail se poursuit avec les partenaires afin de proposer au ministère et à la commission européenne une

adaptation des protocoles et des outils d'évaluation de la qualité, afin de les rendre plus pertinents dans le contexte particulier de la Guyane.

En 2014, ce travail a abouti à la prise en compte d'indicateurs biologiques guyanais dans les arrêtés nationaux pour les eaux continentales. Des travaux de recherche tels que le programme « Petites masses d'eau », piloté en partenariat avec le Parc amazonien de Guyane, ont contribué à la validation de ces bio-indicateurs. Il reste malgré tout à poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques guyanais, telles que ceux menés en lien avec le CNRS et l'université Paul Sabatier de Toulouse sur les invertébrés aquatiques en masses d'eau de transition, qui visent au développement d'un indice de qualité biologique, ou encore la définition des conditions environnementales déterminant la composition et la structure des communautés de diatomées en vue de développer un nouveau bio-indicateur. Un travail d'organisation des bases de données sur l'eau a également été engagé en 2014.



Hydrométrie-hydrologie

Depuis plusieurs années, l'unité hydrométrie poursuit ses efforts de maintenance et de développement du réseau limnimétrique réparti sur l'ensemble du territoire guyanais. En 2014, le réseau hydrométrique en Guyane compte désormais 9 stations dont 4 le long du Maroni (Taluen, Maripasoula, Grand Santi, Langa Tabiki), et une station par fleuve sur la Mana (saut Sabat), le Kourou (Roche Léodate), la Comté (saut Bief), l'Approuague (saut Athanase) et l'Oyapock (saut Maripa).

Le travail de mise en place d'une chaîne complète de collecte et de validation des données limnimétriques ainsi acquises afin de les rendre disponibles sur les bases de données nationales est en cours.

La DEAL, a mené, aux côtés de Météo France, les travaux de définition des objectifs et de l'organisation de la cellule de veille hydrologique (CVH). Au total, 11 réunions ont été menées sur l'année 2014 regroupant des groupes et sous-groupes thématiques de réflexions. Chaque thématique a donné lieu à la rédaction d'un livrable. Un tableau de bord des actions à mener a été élaboré. La mise en place et la montée en puissance de la CVH sur les 3 prochaines années s'appuiera sur ces documents.

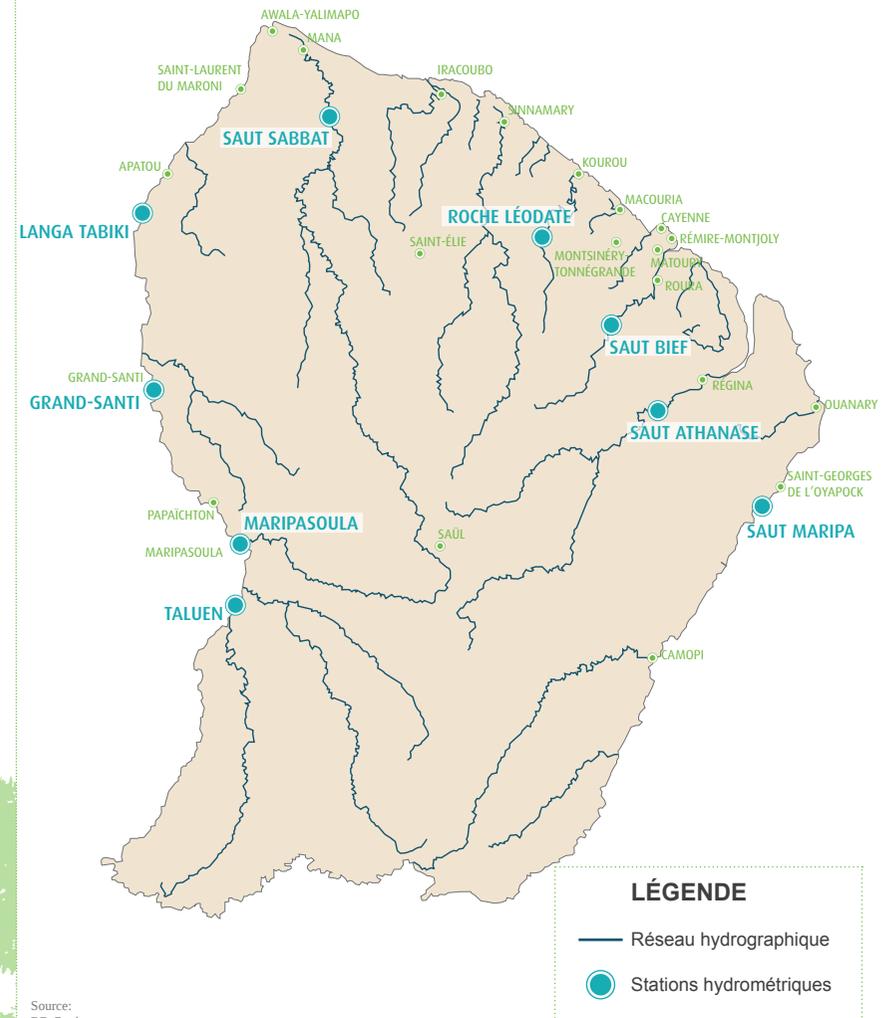
Sur le plan technique, l'analyse du comportement hydrologique du bassin versant du Maroni vis-à-vis de l'aléa inondations, ainsi que les enjeux associés, a été complétée par une étude de détermination des critères de vigilance sur les bourgs de Grand Santi et de Papaïchton. La CVH a pour objectif en 2015 de finaliser la mise en place des abaques de vigilance vis-à-vis du risque de crue sur ces secteurs.

La DEAL, en partenariat avec le BRGM, continue de suivre l'évolution du front salin dans le Maroni, la Comté et le Kourou en période d'étiage. Une réflexion méthodologique a été menée pour déterminer les critères de vigilance vis-à-vis de cet aléa. L'étude sera effective en 2015.

L'unité poursuit également les études de modélisation Pluie-Débit pour passer à l'étape de prévision à la fois pour les crues et pour les étiages afin de mieux anticiper le phénomène de remontée saline.



Cartographie des 9 stations hydrométriques opérationnelles en 2014



Police de l'eau

En matière d'instruction, un peu plus de 75 déclarations « loi sur l'eau » ont été instruites, dont 1/3 correspond à des dossiers d'ARM (autorisations de recherche minière). 6 dossiers ont obtenu une autorisation « loi sur l'eau » en 2014 (ZAC Saint-Maurice, parc photovoltaïque de dégrad des cannes, station de Saint-Laurent-du-Maroni, plan d'épandage de Leblond, aménagement de sauts du fleuve Oyapock et remise à neuf de la piste Rococoua). L'instruction de 5 nouveaux dossiers a démarré (piste Rococoua, lotissement Eden Vert, parc d'activité économique de dégrad des Cannes, déroctage du port de dégrad des cannes, projet hydroélectrique à saut Sonnelle).

Concernant l'assainissement, le travail de l'unité police de l'eau va bien au delà de l'instruction et du contrôle de dossiers. D'une part elle veille à la bonne remontée et analyse les données d'autosurveillance des stations d'épuration. D'autre part elle copilote, avec l'office de l'eau, le plan d'assainissement Guyane. Cette déclinaison du plan d'assainissement national a été validé en aout 2014. Il fait maintenant l'objet d'une animation en continue auprès des communes (5 réunions en 2014).

En matière de contrôle, la DEAL s'est concentrée sur l'application de la réglementation de la loi sur l'eau dans les projets d'urbanisme et le contrôle de l'assainissement des eaux usées. Un important travail est également à noter en matière d'hydroélectricité (instruction et contrôles de terrain).

En matière de coordination des polices de l'environnement, le travail d'animation conduit par la DEAL a permis d'obtenir un premier bilan de l'activité de police de l'environnement tous services confondus sur l'année 2014 et d'identifier des pistes d'amélioration en matière de coordination et de stratégie post contrôle. 2014 a également été l'année de la signature du protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement entre le préfet, le parquet, l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) et l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage).

La MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature), à présent dotée d'un règlement intérieur, est pleinement fonctionnelle.



Signature du protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement - Cayenne

PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION

CHAPITRES

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EN 2014
- EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'aménagement régional (SAR)

L'Etat est associé à l'élaboration du schéma dans le cadre des commissions d'élaboration du SAR (CESAR) et contrôlera son application une fois celui-ci approuvé.

Les travaux relatifs à la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guyane, relancés par une délibération de la Région Guyane en date du 28 novembre 2011, ont abouti à un arrêt du projet de SAR le 15 janvier 2014. Cette phase était indispensable à la poursuite de la procédure.

Le projet de SAR a ensuite été soumis aux instances consultatives de la Région, et au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) au titre de l'Autorité environnementale, ainsi qu'au préfet de région pour avis conforme sur le volet valant Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM).

À l'issue de ces consultations, le projet de SAR a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 22 septembre au 24 novembre 2014. Elle a été prolongée jusqu'au 15 décembre pour recueillir le plus de contributions possibles.

Les conclusions de la commission d'enquête devraient être connues début 2015.

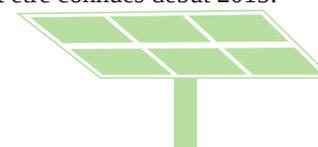


Schéma départemental des carrières (SDC)

Le schéma départemental des carrières et le dossier afférent ont été approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2014, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

ANIMATION DE LA POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS

Le service PCE assure le pilotage local des études du Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane. Ce plan, initié par l'Etat, vise à évaluer les besoins en infrastructures et services de transports en Guyane à l'horizon 2025 en étudiant toutes les filières et tous les modes : déplacements urbains et interurbains sur les bassins de vie, déplacements longue distance sur le littoral, désenclavement et desserte de l'intérieur. Par ailleurs, il comporte un volet « gouvernance » qui s'intéressera aux modes d'organisation politiques et administratifs adaptés aux évolutions susceptibles d'impacter les transports en Guyane, ainsi qu'aux conditions de financements de la politique de déplacements des scénarios du Plan.

En 2014, le PGTD a notamment servi d'ossature au projet de Transport en commun en site propre TCSP porté par la CACL et a structuré les maquettes financières des programmes futurs dont le PO 2014:2020

OBSERVATION TERRITORIALE ET ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

En 2014, la DEAL a procédé au recueil et à l'analyse statistique des données de la construction et du logement. Elle a notamment assuré les remontées et le contrôle des statistiques régionales de la construction neuve issues des enquêtes SITADEL (permis de construire). Afin d'alimenter les bases nationales et locales, la DEAL a recueilli les listes des permis de construire délivrés / annulés / modifiés, ainsi que les données relatives aux opérations démarrées ou achevées auprès des centres instructeurs (Cayenne,

Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni). Ce travail permet d'élaborer des tableaux de bord régionaux de la construction édités semestriellement et particulièrement suivis par les collectivités et la filière du BTP.

En 2014 la DEAL a poursuivi :

- l'enquête nationale sur le parc locatif social mettant à jour annuellement le répertoire qui permet aux acteurs de la politique du logement de disposer d'un outil fin de connaissance de ce parc ;
- les enquêtes lourdes menées auprès des principaux maîtres d'ouvrage, en collaboration avec la cellule économique de la construction, pour alimenter l'observatoire de la commande publique. Cet outil stratégique, dans un territoire en plein développement, permet aux pouvoirs publics et aux représentants des entreprises du BTP de disposer d'une image fidèle des évolutions de l'économie de cette filière ;
- l'alimentation de l'observatoire des transactions foncières dont les résultats de l'année 2012 seront diffusés dans le courant du premier semestre 2015.



L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EN 2014

La DEAL prépare les avis de l'Autorité environnementale, sur la prise en compte de l'environnement dans les dossiers soumis à évaluation environnementale (plans et programmes) ou à étude d'impact (projets divers).



ANNÉE 2014	NOMBRE DE SAISINES	NBRE D'AVIS RENDUS	EXEMPLES
PLANS ET PROGRAMMES SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	7	4*	PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION CENTRE DE TRI DE DÉCHETS MÉNAGERS
PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'IMPACT	10	9*	RECYCLABLES À RÉMIRE-MONTJOLY

* la différence saisine / avis étant liée à des dossiers reçus fin 2014, qui feront l'objet d'un avis début 2015

Par ailleurs, deux demandes d'examen au cas par cas en vue de la réalisation d'une étude d'impact ont été présentées par des porteurs de projets. Enfin, la DEAL a apporté deux contributions sur des dossiers du Grand port maritime, relevant de l'Autorité environnementale nationale.

La présence d'espèces remarquables peut amener un porteur de projet à modifier celui-ci afin d'éviter ou réduire les impacts de son projet sur ces espèces, par exemple *Macrandenia lutescens*, une orchidée peu commune de la forêt guyanaise.



Macrandenia lutescens ↑

INSTRUCTION DES FONDS EUROPÉENS ET CONTRAT DE PROJETS ETAT/RÉGION

La DEAL est intervenue en 2014 en tant que service instructeur des mesures du PO/FEDER 2007-2013 et du CPER destinées :

- à appuyer les filières des transports, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aérien,
- à appuyer les filières de l'aménagement urbain, du traitement des déchets, des énergies renouvelables,
- à la promotion du développement durable et de la biodiversité,
- à la construction du pôle universitaire de la Guyane.

L'engagement des opérations au PO-FEDER et au CPER s'est poursuivi à un rythme conforme à la programmation. Le service assiste le porteur du projet dans l'élaboration de son dossier de demande de subvention, voire dans la recherche des sources de financement, puis dans la présentation du dossier au comité de programmation avant d'en assurer le suivi et le contrôle financier.

Grâce au suivi rigoureux des remontées de dépenses sur l'ensemble des opérations gérées par la DEAL, le service a certifié plus de 63M€ de dépenses (l'objectif était de 59,5M€) évitant ainsi la procédure du dégagement d'office (DO 2014). Cette procédure est activée lorsque la remontée des dépenses est insuffisante.

La DEAL assiste également la Région dans la rédaction du futur PO 2014-2020, en participant aux divers groupes de travail.

La Région est devenue la nouvelle autorité de gestionnaire par délibération de l'assemblée plénière du 7 octobre 2014, pris en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (dite loi MAPAM).

Dragage du chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes ↑

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière d'éducation à l'environnement, la DEAL a assuré la coordination de l'organisation de la semaine du développement durable (SDD) en Guyane. En relayant localement cette manifestation nationale, le service a été amené à coorganiser les moments phares de l'évènement en s'appuyant sur le tissu associatif local particulièrement vigoureux.

La SDD 2014 (du 1^{er} avril au 8 avril), ayant pour thème « consommer autrement » a donné lieu à plus de 50 animations, réparties sur l'ensemble du territoire. Le coup d'envoi de cette semaine du développement durable a été donné à la ressourcerie « Ne plus jeter » le mardi 1^{er} avril.

La DEAL a poursuivi son appui au tissu associatif de Guyane dans le domaine de l'éducation à l'environnement avec l'attribution de subventions en mobilisant un montant total de subvention de 50 k€ qui en 2014 s'est réparti pour trois associations principalement.



↑ Affiches «Consommer autrement...»

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE



En termes de diffusion de la connaissance, la DEAL a poursuivi son travail autour de la plateforme GéoGuyane avec l'AUDEG (agence d'urbanisme et de développement de la Guyane), ouverte au public en 2013. L'accessibilité des données a été renforcée avec l'ouverture de nouveaux services (flux et téléchargements directs). La mise à niveau du patrimoine de données de la DEAL est réalisée en continu. L'évaluation faite par le ministère pour le rapportage INSPIRE -

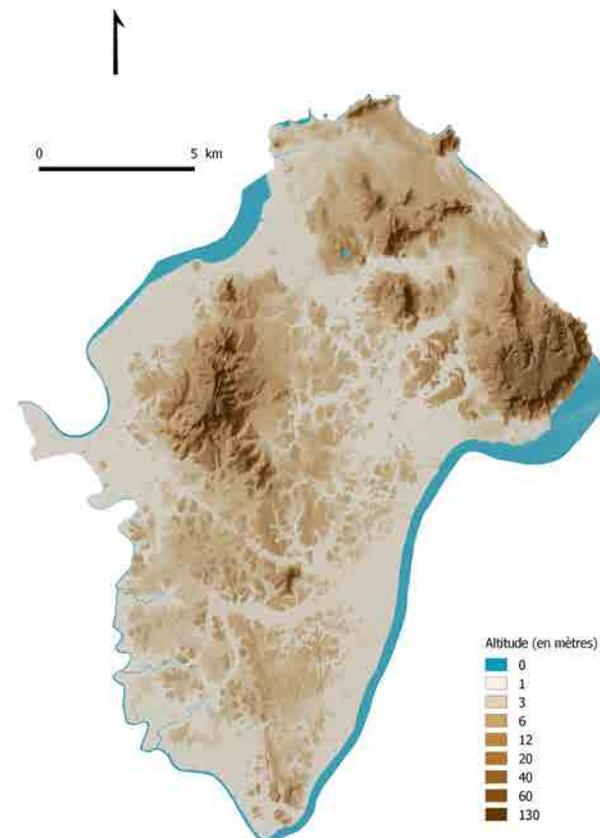
directive européenne - a mis en avant le travail réalisé autour de GéoGuyane et la forte implication de la DEAL Guyane.

La fin d'année a été marquée par l'organisation du premier comité régional de programmation des référentiels géographiques en Guyane. La DEAL a appuyé l'IGN (institut géographique national) dans l'organisation du comité et a réalisé avec l'AUDEG le recueil des besoins auprès de l'ensemble des acteurs guyanais. Un important programme de mise à niveau des référentiels a été identifié. Il sera mis en oeuvre progressivement dans les cinq prochaines années en fonction des moyens disponibles.

Cependant, dans le cadre de la directive inondation, la DEAL a lancé un marché pour la réalisation du premier modèle numérique de terrain à très haute résolution de l'île de Cayenne. Les acquisitions aériennes ont été réalisées pendant les dernières grandes marées de la saison sèche, en novembre 2014. La DEAL bénéficie de l'assistance technique de l'IGN pour le suivi de ces travaux. En contrepartie l'IGN pourra réutiliser les données pour améliorer le référentiel altimétrique guyanais.

En interne la DEAL a engagé le déploiement du logiciel QGIS. Elle a adapté la valise pédagogique du ministère pour réaliser localement 7 sessions formations dont une partie en partenariat avec la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Près de 40 agents de la DEAL et une dizaine d'agents de la DAAF ont été formés, ainsi qu'une dizaine d'agents d'autres services. Les supports pédagogiques produits ont été référencés sur le site géoinformation du ministère.

Modélisation du relief de l'île de Cayenne par premier traitement des données du modèle numérique de terrain 2014 (MNT LIDAR)



PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le développement durable se fonde sur trois piliers : économique, environnemental et social. C'est leur prise en compte simultanément qui peut garantir la bonne satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des jeunes des générations futures à satisfaire les leurs.

CHAPITRES

- VISION PARTAGÉE
CONDUITE DU CHANGEMENT
- PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
- PROMOTION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ÉNERGIE / CLIMAT
- FILIÈRES VERTES
- COOPÉRATION RÉGIONALE

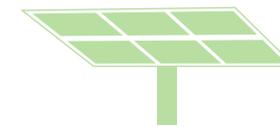
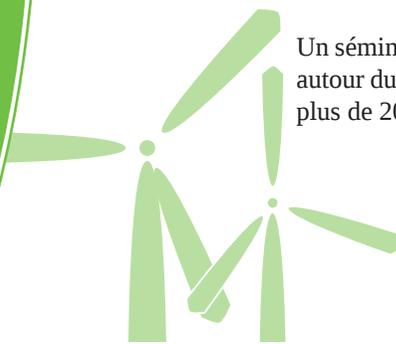


VISION PARTAGÉE / CONDUITE DU CHANGEMENT

La démarche de vision partagée / conduite du changement est un travail collectif initié en 2013. Cette démarche permet à la DEAL de se projeter dans l'avenir de la structure, en définissant des échelles de temps, de moyens et la manière de conduire nos actions en s'appuyant sur notre vocation et nos valeurs. C'est un travail participatif mené par un groupe projet d'une trentaine d'agents, mais aussi sous forme de groupes de travail plus restreints, ou plus larges, à travers les séminaires des cadres. Des axes stratégiques et des engagements pour atteindre cette vision ont été définis et le suivi de la démarche se décline à travers plus de 60 actions autour des thèmes de l'organisation, du pilotage, de la communication et de l'humain.

En 2014, la démarche a été déployée auprès des services et a fait l'objet de supports de communication au travers d'affiches expliquant la vision, les valeurs, les engagements et la vocation de la DEAL.

Un séminaire des cadres, réunissant plus de 80 agents de la DEAL, a été organisé en juin autour du thème de la communication interne et externe. Il en a résulté un programme de plus de 20 actions et un plan de communication qui sera finalisé en 2015.



Le service a également poursuivi l'animation des comités de projets, lieux d'échanges et d'informations transversaux sur les sujets métiers de la DEAL. Huit réunions ont été organisées en 2014 et ont permis un travail collectif autour du projet du schéma d'aménagement régional, du programme d'actions de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane et du Bureau de recherches géologiques et minières, la préparation du dialogue de gestion budgétaire 2015, ainsi que des présentations dans les domaines des risques naturels, de l'urbanisme, des milieux naturels ou encore des infrastructures routières.

Au cours du deuxième trimestre, un travail de refonte du document stratégique de la DEAL a été entamé et sera finalisé au 1^{er} trimestre 2015. Cette stratégie, pour la période 2015-2020, intègre les instructions du Premier ministre sur la déclinaison des documents stratégiques en région.

Pour 2015, le travail du groupe projet sur la vision partagée / conduite du changement sera axé sur les pratiques managériales, le lancement d'une démarche qualité et le déploiement d'un plan de communication.



Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Guyane

UNE VISION PARTAGÉE POUR NOTRE DEAL

NOS ENGAGEMENTS*

- Mettre en application les principes du DÉVELOPPEMENT DURABLE
- S'inscrire dans une logique de PROPORTIONNALITÉ dans les dossiers portés et instruits, contribuant ainsi à leur sécurité juridique
- FACILITER L'ABOUTISSEMENT RAPIDE DES PROJETS et leur bonne intégration environnementale
- Faciliter la participation du public et contribuer à la TRANSPARENCE DES DÉCISIONS
- Inscrire les activités dans une DÉMARCHE QUALITÉ

NOTRE VISION

- UNE DEAL DYNAMIQUE, PERFORMANTE ET RASSEMBLÉE
- DES MÉTHODES DE TRAVAIL QUI ILLUSTRENT NOS VALEURS
- UNE DEAL QUI DISPOSE D'UNE IDENTITÉ FORTE, CONNUE ET RECONNUE ET PARTAGÉE PAR TOUS
- UNE DEAL ATTRACTIVE GRÂCE À UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PERFORMANTE ET DES AGENTS QUI SE SENTENT BIEN AU TRAVAIL

UNE VISION PARTAGÉE POUR NOTRE DEAL

NOTRE VOCATION

La DEAL promeut, adapte et déploie la stratégie nationale de développement durable en Guyane dans une perspective globale et transversale de PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE PROGRÈS SOCIÉTAL

Afin de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures, elle veille à ce que LES IMPACTS DES ACTIVITÉS HUMAINES SOIENT ÉVITÉS, RÉDUITS OU COMPENSÉS

Elle participe à l'élaboration DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES À LA GUYANE

À l'écoute des parties prenantes du territoire... ELLE ASSURE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL pour l'aménagement du territoire, l'utilisation durable des ressources, la prévention des risques, la diffusion des connaissances.

UNE VISION PARTAGÉE POUR NOTRE DEAL

NOS VALEURS

- ÉQUITÉ
- PROFESSIONNALISME ET SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE
- TRANSPARENCE
- DISPONIBILITÉ

LES VALEURS COMMUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE

- NEUTRALITÉ
- IMPARTIALITÉ
- LAÏCITÉ
- PROBITÉ

Les différentes affiches sur la vision partagée ↑

← Le séminaire des cadres

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

En 2014, la DEAL Guyane continue de déployer, sur l'ensemble de sa structure, la démarche « plan administration exemplaire » rebaptisée « D-DJOK » lancée fin 2012.

Un plan « ambitieux » autour de 40 actions avait été arrêté, puis revu à la baisse en 2014 de manière à mieux répondre aux priorités de la DEAL. Le dispositif D-DJOK, tel qu'il avait été conçu initialement (un pilote, 22 correspondants et 5 thématiques), s'essouffant, il a été décidé une nouvelle organisation et un fonctionnement en mode projet, tout en s'assurant de terminer les actions prioritaires engagées.

Le nouveau dispositif, baptisé « D-DJOK2 », fonctionne depuis l'automne 2014 à travers un comité de pilotage, composé du directeur et de cinq chefs de services permettant des arbitrages et des prises de décisions rapides, ainsi qu'un groupe de projet resserré autour de 10 correspondants pour améliorer l'efficacité du travail.

Les actions menées en 2014

- Suppression des imprimantes individuelles (sauf nécessité liée à des missions spécifiques de la DEAL) et remise de ces imprimantes, ainsi qu'une quarantaine d'unités centrales, à l'association RECYCL'ORDI qui les reconditionne et les revend à un prix adapté à des personnes à faibles ressources
- Achat de 200 agendas développement durable 2014, personnalisés DEAL Guyane
- Réalisation de 50 affiches de sensibilisation sur la consommation de papier à la DEAL et l'incitation à la dématérialisation
- Grande action de tris et de récupération des déchets dans nos centres d'exploitations des routes en collaboration avec le service infrastructures et sécurité routières avec la mise en place de fûts de stockage des déchets spéciaux (huiles de vidange, déchets bitumeux, plastique, verre ...)
- Participation au 1^{er} café débat de la DEAL sur le thème des déchets
- Signature d'une convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre EDF et la DEAL Guyane
- Présentation du plan administration exemplaire de la DEAL Guyane aux agents des collectivités de Guyane lors d'une action de formation sur les agendas territoriaux de développement durable organisée par la DEAL et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le réseau D-DJOK a également participé activement à la semaine du développement durable 2014 en mettant à la disposition de tous les agents de la DEAL, sur une demi-journée, un parcours ludique du développement durable.

L'année 2015 verra la poursuite du déploiement du plan d'actions D-DJOK2 et la finalisation d'une action engagée fin 2014 : la construction de deux abris, en bois de Guyane, sur les sites du Vieux Port et de Buzaré, pour abriter les containers poubelles.



Parcours ludique du développement durable ↑

Présentation par l'association Ne Plus Jeter lors du café débat « déchets » ↓

Affiche D-DJOK pour le site de Buzaré ↓



Déshabillez-vous pour D-DJOK !



Recyclez vos vêtements, textiles, chaussures, livres, jouets, etc... avec l'association Ne Plus Jeter*

Un bac de récupération est mis à votre disposition à l'accueil de Buzaré à partir du 29 mars 2013 !

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Formation sur les projets territoriaux de développement durable

La DEAL Guyane, en partenariat avec le CNFPT, a organisé deux sessions de formation de trois jours sur les « projets territoriaux de développement durable » à destination des agents des collectivités, durant la première quinzaine du mois d'avril 2014 à Cayenne. D'autres stagiaires (DEAL, agence d'urbanisme) ont été invités à participer pour, à terme, disposer d'un même cadre de référence.

Au total, près de 30 personnes ont été formées. Cette formation a été dispensée par Richard MARCELET de la DREAL Lorraine et Aurélie GIBLIN de la commune de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), formateurs du réseau national des Agendas 21 avec lesquels la DEAL Guyane a élaboré le programme pour tenir compte des spécificités du territoire de la Guyane.

Club Agenda 21

Le club Agenda 21 Guyane est né, entre autres, de la volonté des participants aux sessions de formation sur les projets territoriaux de développement durable d'avril 2014. Les participants ont souhaité disposer d'un lieu d'échanges et de partages pour que chacun s'enrichisse des expériences des autres. La mise en œuvre d'une démarche collective, à travers un réseau, est apparue comme une solution à développer, et la DEAL a proposé d'accompagner cette démarche.

La DEAL Guyane, en partenariat avec le CNFPT, a organisé la première réunion du réseau sur la thématique des déchets le 20 novembre à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Cette réunion du réseau a accueilli 21 participants, une majorité d'entre eux pense pouvoir mettre en œuvre une ou des actions parmi celles évoquées durant cette journée.

Pour 2015, trois réunions du club Agenda 21 seront réalisées, avec une première rencontre dédiée à la cohésion sociale.



Club Agenda 21 ↑

ÉNERGIE / CLIMAT

Transition énergétique

Après une année 2013 marquée par le débat national sur la transition énergétique et les débats territoriaux, la dynamique s'est maintenue au sein de la DEAL tout au long de l'année 2014 pour répondre aux attentes et sollicitations dans la perspective du **projet de loi sur la transition énergétique**, adopté par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014. Certaines dispositions spécifiques aux outremer sont issues de la mission parlementaire Bareigts à laquelle la DEAL a participé en juillet 2014. Elles visent à améliorer la **gouvernance de l'énergie**, soutenir le **développement des énergies renouvelables**, développer l'**électrification des communes de l'intérieur** de la Guyane et renforcer la **maîtrise de l'énergie**.

Le déplacement de la députée Bareigts en Guyane, notamment à Maripasoula, et ses entretiens avec les parties prenantes ont ainsi contribué à une meilleure prise en compte des difficultés et spécificités de la Guyane au travers de l'évolution du cadre législatif et réglementaire nécessaire pour accélérer la transition énergétique dans les territoires.

La **conférence régionale de l'énergie**, organisée par la Région et le préfet, qui s'est tenue en novembre 2014 en présence des parties prenantes, a réaffirmé les enjeux d'indépendance énergétique, de sécurité de l'approvisionnement, de maîtrise de la demande énergétique pour freiner la demande énergétique croissante et mobiliser les gisements d'économie d'énergie, et de développement économique avec la création de nombreux emplois.

L'année 2014 a également été une année de transition entre deux périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020 pour les programmes opérationnels et le contrat de plan État-Région. Les deux piliers stratégiques de la politique énergétique – **maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables dans le respect d'un aménagement durable du territoire** – continuent à bénéficier de soutiens publics et demeurent les axes de développement prioritaires pour les prochaines périodes de programmation.

Afin d'accompagner les territoires à s'engager dans une transition énergétique et écologique aux travers d'actions concrètes de court et long terme et de partenariat avec les acteurs économiques, les associations et citoyens, des

appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt national ont été lancés au second semestre 2014. Parmi ces initiatives, citons deux appels à projet auxquels ont répondu les collectivités de la Guyane :

- l'appel à projets « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPCV) lancé par la ministre en septembre 2014 et pour lequel quatre déclarations d'intention ont été enregistrées pour la Guyane ;
- l'appel à projets « **territoires zéro gaspillage zéro déchet** » pour lequel une commune de Guyane a candidaté.

Les projets bénéficieront d'un accompagnement de la DEAL et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) à partir de 2015. Ces démarches en faveur de la mobilité durable, de l'utilisation des éco-matériaux, de la promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, de l'économie circulaire sont encouragées et soutenues par la DEAL.

Schémas régionaux SRCAE et S3REN

En matière de réseaux de transport électrique, les travaux d'élaboration du **Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables** (S3REN) se sont poursuivis en 2014. Ce schéma répond à un enjeu majeur consistant à renforcer et à étendre le maillage du réseau de transport en Guyane dans l'objectif d'une augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique et du respect des objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) fixés à l'horizon 2020.



Objectifs du SRCAE à l'horizon 2020 (en mégawatt)

FILIERE	AMBITION SRCAE (MW)	PUISSANCE MISE EN SERVICE (MW)	PUISSANCE EN FILE D'ATTENTE, APPELS D'OFFRES (MW)	PUISSANCE À RÉSERVER AU TITRE DU S3REN (MW)
BIOMASSE	20	2	6	12
HYDRAULIQUE	130	119	0	11
PHOTOVOLTAÏQUE	75	34	22	19
ÉOLIEN	30	0	3	27
TOTAL	255	155	31	69

L'effort restant à effectuer pour atteindre les objectifs du SRCAE à l'horizon 2020 est de 69 MW. Il s'agit de la puissance à réserver au titre du S3REnR.

Trois réunions techniques entre la DEAL, l'ADEME, le Conseil régional et EDF ainsi qu'une réunion de concertation avec les acteurs et professionnels de l'énergie se sont tenues courant 2014. Les travaux ont mis en évidence des difficultés résultant d'une inadéquation du dispositif réglementaire avec les caractéristiques du territoire. Des propositions pour lever les freins et aboutir à la conclusion du processus d'élaboration dans les meilleures conditions sont remontées au ministère en fin d'année et seront étudiées en 2015.

Maîtrise de l'énergie

Un des leviers en matière de maîtrise de l'énergie, sur lequel la DEAL est investie, est le développement d'une **construction durable** développant des solutions moins énergivores, limitant notre empreinte environnementale et apportant plus de confort aux utilisateurs. Ce besoin de réduction de la consommation énergétique est d'autant plus prégnant en Guyane que les besoins de construction de logements engendrés par une dynamique évolution démographique sont importants.

Dans ce contexte, le séminaire « Construire avec les éco-matériaux » co-organisé par la DEAL et l'ADEME s'inscrit dans la démarche de promotion de bâtiments à faible impact environnemental et de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

Changement climatique

Concernant la vulnérabilité du territoire et l'**adaptation du territoire au changement climatique**, les travaux 2014 ont été axés sur l'élaboration d'un livret de communication grand public qui répond au besoin d'information et de sensibilisation du public exprimé lors de la journée d'échanges organisée en avril 2013. Il permettra une meilleure compréhension du phénomène du changement climatique et une meilleure appréhension de ses effets et des mesures pour agir en Guyane. Sa diffusion est prévue au premier semestre 2015 et fera l'objet d'une communication lors de la semaine européenne du développement durable afin de mobiliser toutes les parties prenantes, les collectivités et citoyens dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la perspective de la prochaine Conférence des parties sur le climat, dite COP 21, qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

Une présentation de l'étude relative aux impacts potentiels du changement climatique en Guyane et à des pistes d'adaptation (2013) a également été réalisée lors de la journée agriculture/climat, organisée par le réseau rural de Guyane.

La DEAL a affirmé son partenariat avec le nouvel acteur Guyane Énergie-Climat (GEC) – anciennement Observatoire régional de l'énergie et du développement durable – et sa volonté de co-construire une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique au travers d'une évaluation des émissions de gaz à effet de serre par secteurs prioritaires et des facteurs d'émission, d'une amélioration des connaissances sur la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et d'une concertation avec les parties prenantes.

Mission Bareights énergie, le 1^{er} juillet 2014 ↓



FILIÈRES VERTES

En matière de développement de filières locales de production de matériaux de construction et de promotion de bâtiments à faible impact environnemental, l'année 2014 a été marquée par l'organisation d'un séminaire « **Construire avec les éco-matériaux** » en octobre 2014 co-organisé par la DEAL et l'ADEME. Cet événement a permis de rassembler près de 90 personnes dont 44 % de l'État et ses établissements publics, 23 % d'entreprises, 12 % de collectivités et 7 % d'agences d'architecture.

Ce séminaire visait à sensibiliser les acteurs publics et professionnels du secteur du bâtiment sur le choix des matériaux dans la construction au regard des potentiels impacts environnementaux, climatiques, énergétiques et sur la santé. Pour ce faire, les intervenants se sont attachés à promouvoir les atouts techniques, environnementaux et sociétaux des éco-matériaux tels que la terre crue, le béton de chanvre, le bois et leur utilisation dans la construction. Il a permis d'initier une réflexion sur le développement de filières d'éco-matériaux et la recherche d'une complémentarité entre les filières.

Au vu des difficultés identifiées, suite à ce séminaire, un plan d'actions a été co-élaboré avec l'ADEME et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour soutenir le développement de la filière construction basée sur la terre crue. Il s'articule autour de **trois axes stratégiques** qui constituent les perspectives de travail pour l'année 2015 :

- **axe 1** : développer les connaissances techniques des acteurs ;
- **axe 2** : connaître le contexte économique pour évaluer les conditions pour un développement pérenne de la filière ;
- **axe 3** : valoriser la construction en terre crue au travers de supports de communication.



COOPÉRATION RÉGIONALE

La DEAL avait développé, mi-2013, une stratégie en matière de coopération régionale, visant à poursuivre les projets de coopération transfrontalière sur les sujets stratégiques comme les transports, l'énergie et l'environnement ; mais aussi à renforcer la visibilité de la Guyane dans les dispositifs de coopération régionaux comme le Guiana Shield Facility, la convention de Carthagène pour le milieu marin, ou encore la coopération dans la zone Antilles-Guyane.

L'année 2014 a été l'année de déploiement de cette stratégie dans les domaines de compétences de la DEAL, avec une volonté forte d'être plus présente dans les événements majeurs de la coopération régionale et internationale.

En matière de **coopération transfrontalière**, la DEAL a participé aux IX^e et X^e conseils du fleuve Maroni organisés le 4 juillet 2014 à Moengo (Suriname) et le 5 décembre 2014 à Saint-Laurent-du-Maroni. Ces réunions ont permis d'avancer sur trois sujets de coopération majeurs impliquant la DEAL : les travaux de sécurisation et d'aménagement des sauts sur le Maroni sous maîtrise d'ouvrage DEAL pour la partie française du fleuve, la mise en place d'échanges de données hydrométriques pour la prévision des événements extrêmes (inondations et étiages), et le remplacement du bac fluvial la Gabrielle par un bac international. Sur ce dernier point, la DEAL intervient en assistance technique à la Région Guyane, maître d'ouvrage du projet. Un groupe de travail franco-surinamais a été mis en place le 21 novembre et s'est de nouveau réuni en décembre. L'objectif est la signature d'une convention de partenariat entre les deux parties pour le programme opérationnel Amazonie 2014-2020.

Concernant les projets avec le Brésil, aucune rencontre officielle (commission mixte transfrontalière et conseil du fleuve) n'a eu lieu en 2014, notamment du fait des élections au Brésil au mois d'octobre. Toutefois, les échanges se sont poursuivis notamment sur l'ouverture du pont et l'aménagement des sauts sur le fleuve Oyapock, pour lequel des échanges directs ont eu lieu avec les homologues brésiliens. En matière de gestion de l'eau, un déplacement de la DEAL à Brasilia en septembre a été l'occasion de rencontrer l'Agence nationale de l'eau du Brésil, en charge notamment de la gestion des fleuves frontaliers. Un accord de principe a été établi pour mettre en place un projet de suivi hydrologique et hydrométrique conjoint sur l'Oyapock sous le label international HYCOS. Le projet sera formalisé en 2015.

Enfin, la DEAL soutient un projet de coopération visant à partager les outils pédagogiques sur l'eau et la santé avec les communes frontalières, porté par les associations Sepanguy et Guyane Promo Santé. Le projet devrait s'étendre sur plusieurs années : l'année 2015 étant consacrée à la formalisation de partenariats au Brésil (mais aussi au Suriname).

En matière de **coopération internationale**, la DEAL s'est fortement impliquée auprès du **Guiana Shield Facility (GSF)** – fonds de coopération créé en 2010 rattaché au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) – dont l'action vise à favoriser la coopération pour le développement durable des pays du plateau des Guyanes (Colombie, Venezuela, Guyana, Suriname, Guyane française, Brésil). Début janvier 2014, la Guyane a affirmé son souhait de participer à cette initiative par une lettre d'intention du préfet, désignant la DEAL comme point focal auprès du secrétariat technique du GSF. Par la suite, la DEAL a participé à des **ateliers sur les corridors écologiques** organisés du 21 au 23 mai au Guyana, ainsi qu'au **colloque sur les aires protégées du plateau des Guyanes**, organisé par le GSF à Cayenne du 13 au 18 octobre 2014 à l'occasion des 20 ans de l'association guyanaise. Ces deux événements ont été l'occasion de renforcer le réseau de partenaires des pays du plateau des Guyanes, et de conduire à la définition de plans d'action.

Enfin, la DEAL a participé à la **réunion des membres du GSF** en septembre 2014, à Brasilia. Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan du précédent programme d'actions du GSF (2010-2014), de définir les axes prioritaires de travail pour le prochain programme d'intervention, et de proposer au Brésil d'adhérer pleinement au dispositif. À cette occasion, la DEAL a présenté les axes majeurs de coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable pour la Guyane et participera début 2015 à la construction du projet stratégique du GSF pour 2015-2020.

La DEAL a également pris part à la **Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique**, organisé en Guadeloupe du 22 au 25 octobre 2014, afin de donner suite au message de l'île de la Réunion élaboré durant la précédente conférence en 2008. Cette conférence, réunissant l'ensemble des régions ultrapériphériques ainsi que des pays et territoires d'outremer, a conduit à la formulation du message de la Guadeloupe, articulé autour de cinq axes stratégiques :

- renforcer/construire la résilience des territoires aux changements globaux et parvenir à une économie à faibles émissions carbone d'ici 2050 ;
- s'attaquer à la perte de biodiversité ;
- développer l'économie verte et bleue ;
- avancer la recherche ;
- mobiliser et rendre plus aisé l'accès aux ressources financières.

La DEAL était présente à la **Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane**, organisée en Martinique les 6 et 7 novembre 2014. Elle a été l'occasion de présenter les enjeux du territoire en matière d'énergie et de climat, et les perspectives de coopération associées.

Enfin, pour la première fois, la Guyane (représentée par la DEAL) a pris part à la **réunion des parties de la Convention de Carthagène** du 8 au 13 décembre 2014. La convention de Carthagène est une convention de mer régionale qui vise à la protection des eaux marines des Caraïbes. À ce jour, elle est ratifiée par 25 pays, dont la France. Le Suriname n'a pas ratifié la convention et le Brésil est situé en dehors de la zone considérée.

Elle comporte trois protocoles :

- SPAW : Specially Protected Areas and Wildlife – protocole ratifié par 16 pays ;
- LBS : Land-based Sources (pollutions marines issues des zones terrestres) – ratifié par 11 pays ;
- Oil Spill – protocole ratifié par 6 pays.

L'ordre du jour comportait plusieurs réunions associées à cette convention :

- STAC (comité consultatif scientifique et technique) du protocole SPAW ;
- Conférence des parties (COP) du protocole SPAW ;
- COP du protocole LBS ;
- COP de la convention (conférence de l'ensemble des parties ayant ratifié la convention).

Pour sa première participation, la DEAL a eu l'opportunité d'effectuer deux présentations, l'une sur le milieu marin et la biodiversité marine, l'autre sur le bassin hydrographique de la Guyane et les enjeux liés à l'assainissement et aux pollutions d'origine terrestre. Des partenaires ont été identifiés afin d'amplifier la participation de la Guyane dans les programmes d'actions développés à travers cette convention et ses protocoles associés.



Réunion des membres du programme de coopération Guiana Shield Facility sur le plateau des Guyanes - Brasília, Septembre



Réunion des parties de la Convention de Carthagène D'écembre, Colombie



Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique - Octobre, Guadeloupe

Séminaire éco-matériaux
Auditorium de la CCI G





SIGLES ET ACRONYMES

A

ADCP	acoustic Doppler current profiler
ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	application du droit des sols
AE	autorité environnementale
AEX	autorisation d'exploitation de mines
ANAH	agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
AOT	autorisation d'occupation temporaire
ASCE	association sportive, culturelle et d'entraide
AUCL	aménagement, urbanisme, construction et logement (service de la DEAL)
AUDEG	agence d'urbanisme et de développement de la Guyane

B

BAFM	brevet d'aptitude à la formation des moniteurs
BEPECASER	brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière
BOP	budget opérationnel de programme
BRGM	bureau de recherches géologiques et minières
BTP	bâtiment et travaux publics

C

CACL	communauté de communes du centre littoral
-------------	---

CDM	commission départementale des mines
CDNPS	commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEI	centre d'exploitation et d'intervention
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFA	correspondant fonctionnel d'application
CGEDD	conseil général de l'environnement et du développement durable
CIOM	conseil interministériel de l'outre-mer
CISIE	cellule interministérielle de suivi de l'immobilier de l'État
CIU	correspondant informatique d'unité
CLHS	comité local d'hygiène et de sécurité
CMT	commission mixte transfrontalière
CNFPT	centre national de la fonction publique territoriale
CNPN	conseil national de la protection de la nature
CNRS	centre national de la recherche scientifique
CODERST	comité départemental des risques sanitaires et technologiques
COP	conférence des parties
CPCI	centre de prestations comptables interministériel
CPER	contrat de plan État-Région
CRC	contrôle du respect des règles de construction
CSG	centre spatial guyanais
CSRPN	conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CSSPP	commission supérieure des sites, paysages et perspectives
CT	comité technique
CVH	cellule de veille hydrologique

D

DAAF	direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DCE	directive cadre sur l'eau
DD	développement durable
DEAL	direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DJSCS	direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DM	direction de la mer
DPF	domaine public fluvial
DPM	domaine public maritime
DUP	déclaration d'utilité publique

E

EECA	établissement d'enseignement à la conduite automobile
EEDD	éducation à l'environnement et au développement durable
EPAG	établissement public d'aménagement de la Guyane
EPLS	enquête sur le parc locatif social
ERP	établissement recevant du public
ETP(T)	équivalent temps plein (travaillé)

F

FEDER	fonds européen de développement régional
FLAG	fleuves, littoral, aménagement et gestion (service de la DEAL)
FRAFU	fonds régional d'aménagement foncier urbain

G

GBA	glissière en béton adhérent
GEC	Guyane Énergie-Climat
GEPOG	groupe d'études et de protection des oiseaux en Guyane
GPEEC	gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GPI	gestion de patrimoine immobilier
GPM	grand port maritime
GSF	Guiana shield facility

I

ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
IDCNP	inventaire des dispositifs de collecte des données sur la nature et les paysages
IGN	institut géographique national
IQA	image qualité des ouvrages d'art
ISDND	installation de stockage des déchets non dangereux
ISR	infrastructures et sécurité routières (service de la DEAL)

L

LBU	ligne budgétaire unique
LES	logement évolutif social
LLS	logement locatif social
LLTS	logement locatif très social

M

MARRN	mission d'appui du réseau routier national
MEDDE	ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MLETR	ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
MNBSF	milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (service de la DEAL)
MNHN	muséum national d'histoire naturelle
MO / MOA	maîtrise d'ouvrage
MW	mégawatt

N

NPNRU	nouveau programme national de rénovation urbaine
--------------	--

O

OH	ouvrage hydraulique
OIN	opération d'intérêt national
ONCSF	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	office national des forêts
OPA	ouvrier des parcs et ateliers
OPS	occupation du parc social
OREDD GEC	observatoire régional de l'énergie et du développement durable de la Guyane (voir GEC)

P

PAE	plan administration exemplaire
PAG	parc amazonien de Guyane
PCE	planification, connaissance et évaluation (service de la DEAL)
PDASR	plan départemental d'action et de sécurité routière
PDRU	projet de développement et de la rénovation urbaine
PERH	permis de recherche d'hydrocarbures
PGRI	plan de gestion du risque inondation
PGSI	pilotage et gestion des systèmes d'information (service de la DEAL)
PLI	prêt locatif intermédiaire
PLS	prêt locatif social
PLU	plan local d'urbanisme
PNRG	parc naturel régional de la Guyane
PNUD	programme des Nations unies pour le développement
PO	programme opérationnel
POS	plan d'occupation des sols
PPR	plan de prévention des risques
PPRI	plan de prévention du risque inondation
PPRL	plan de prévention du risque littoral
PPRSM	plan de prévention du risque de submersion marine
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PR	point de repère (anciennement point kilométrique)
PROGT	palais régional omnisport Georges Théolade
PSDD	pilotage, stratégie et développement durable (service de la DEAL)
PTDD	projet territorial de développement durable
PUG	pôle universitaire guyanais



R

RAP	redevance d'archéologie préventive
RD	route départementale
REMD	risques, énergie, mines et déchets (service de la DEAL)
RHI	résorption de l'habitat insalubre
RN	route nationale

S

S3REnR	schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAR	schéma d'aménagement régional
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDC	schéma départemental des carrières
SDD	semaine du développement durable
SDOM	schéma départemental d'orientation minière
SG	secrétariat général
SI	système d'information
SIDE	système d'information du développement durable et de l'environnement
SIG	système d'information géographique
SINP	système d'information sur la nature et les paysages
SITADEL	système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.
SMVM	schéma de mise en valeur de la mer
SRCAE	schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

T

TA	taxe d'aménagement
TD/CAUE	taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
TD/ENS	taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEPCV	territoire à énergie positive pour la croissance verte
TLE	taxe locale d'équipement
TRI	territoire à risque important d'inondation

V

VHU	véhicule hors d'usage
------------	-----------------------

Z

ZAC	zone d'aménagement concerté
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Rapport d'activité 2014 de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Directeur de Publication : Denis GIROU, directeur

Conception graphique et mise en page : DEAL de Guyane - unité communication - Jonathan VALERE

Impression : DEAL Guyane - unité des affaires générales - reprographie

Photos : DEAL Guyane, Biotope, SIAGE, ESA CNES Arianespace

mai 2015

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**
Rue du Port
CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 39 80 00
Fax : 05 94 31 74 20

